



Étude de l'incidence des méthodes d'évaluation des besoins en matière d'aide financière aux études dans les provinces



cmec

Council of
Ministers
of Education,
Canada

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Le CMEC est un organisme intergouvernemental comprenant les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation. Il fournit aux ministres un mécanisme leur permettant de se consulter et d'agir dans le cadre de dossiers d'intérêt commun.

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est un organisme privé et indépendant, créé par une loi du Parlement en 1998. Son mandat consiste à améliorer l'accès aux études postsecondaires pour tous les Canadiens, à susciter chez les étudiants un degré élevé de réussite et d'engagement au sein de la société et à former des alliances d'organisations et de personnes pour mieux comprendre et surmonter les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada.

Le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), un partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada, offre à la population canadienne ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux des renseignements précieux et une perspective utile sur l'éducation au Canada

Statistique Canada est l'agence statistique canadienne.

Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, de Statistique Canada, ou du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation

Rapport préparé par **EDUCATIONAL POLICY INSTITUTE**

Également disponible en anglais sous titre
***Examination of the Impact of the Provincial Needs
Assessment Process for Student Financial Assistance***

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)
95, AVENUE ST CLAIR OUEST, BUREAU 1106
TORONTO (ONTARIO) M4V 1N6
CANADA
INFORMATION@CMEC.CA

© 2009 CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

ISBN 978-0-88987-197-7

Table des matières

SOMMAIRE	I
I. INTRODUCTION	1
MÉTHODE	2
II. TOUR D’HORIZON DE L’AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	3
ÉVALUATION DES BESOINS	3
AIDE FINANCIÈRE OFFERTE DANS LES PROVINCES PARTICIPANTES	5
III. PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE L’AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	10
TENDANCES DE L’AIDE FINANCIÈRE DE 2001-2002 À 2006-2007	10
AIDE REÇUE EN 2006-2007 PAR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INSCRITS À DES PROGRAMMES MENANT À UN TITRE DE COMPÉTENCE	21
AIDE ACCORDÉE EN 2006-2007 PAR CATÉGORIE D’ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS	25
CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AYANT EU DE GRANDS BESOINS NON SATISFAITS EN 2006-2007	34
CONCLUSIONS	38
IV. PROFIL DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DONT LA DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE A ÉTÉ REJETÉE	40
TENDANCES OBSERVABLES CHEZ LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DONT LA DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE A ÉTÉ REJETÉE	40
CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DONT LA DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE A ÉTÉ REJETÉE EN 2006-2007	47
CONCLUSIONS	50
V. INCIDENCE DE L’AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SUR LA PERSÉVÉRANCE	52
MÉTHODE D’ÉVALUATION DE LA PERSÉVÉRANCE	52
PROGRESSION ET PERSÉVÉRANCE	56
LIEN ENTRE PERSÉVÉRANCE ET AIDE FINANCIÈRE	64
CONCLUSIONS	75

<u>VI. CONCLUSIONS GLOBALES</u>	<u>77</u>
<u>ANNEXE A : MÉTHODE</u>	<u>81</u>
VARIABLES CALCULÉES	81
<u>ANNEXE B : INFORMATION SUR L'AIDE FINANCIÈRE</u>	<u>82</u>
DÉFINITIONS	82
INSTANTANÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE EN 2006-2007	86
<u>ANNEXE C : PROFIL DÉTAILLÉ DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE FINANCIÈRE, PAR PROVINCE</u>	<u>93</u>
<u>ANNEXE D : PROFILS PROVINCIAUX DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DONT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE A ÉTÉ REJETÉE</u>	<u>112</u>

Sommaire

L'étude dont il est rendu compte ici vise à cerner l'incidence de l'aide financière aux études sur le comportement des étudiantes et étudiants, surtout au regard des besoins non satisfaits. La recherche est fondée sur les données fournies par les huit provinces participantes, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Ces provinces ont accepté de participer après qu'une étude de faisabilité a indiqué quelles données financières chacune pouvait fournir sur les étudiantes et étudiants.

Les données sur l'aide financière aux études ont servi de trois façons.

- Établissement d'un profil des bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec comparaison des bénéficiaires dont les besoins n'ont pas tous été satisfaits et celles et ceux dont les besoins constatés ont été satisfaits. Les profils montrent que les caractéristiques de la population étudiante bénéficiaire de l'aide aux études diffèrent d'une province à une autre. Il est apparu aussi que les courbes des besoins, des besoins non satisfaits et de l'aide financière versée diffèrent considérablement selon la situation des étudiantes et étudiants. En outre, il y a aussi des différences significatives entre les courbes des besoins et des besoins non satisfaits. Enfin, on constate une polarisation Est-Ouest pour ce qui est de l'aide remboursable et de l'aide non remboursable. Dans les provinces de l'Ouest, il y a davantage d'aide non remboursable pendant les études, alors que la plupart des provinces de l'Atlantique offrent plutôt une forme quelconque de remise de dette aux diplômés admissibles. Conséquence de ces différences de politique : les étudiantes et étudiants des provinces de l'Atlantique s'endettent plus que ceux de l'Ouest pendant leurs études, mais celles et ceux qui obtiennent leur diplôme peuvent voir leur dette réduite.
- Établissement du profil des étudiantes et étudiants dont la demande d'aide a été rejetée parce que leurs besoins financiers ne sont pas assez grands, et comparaison avec les bénéficiaires de l'aide aux études¹. Cette analyse révèle une diminution substantielle du nombre d'étudiantes et étudiants qui ont demandé une aide financière de 2001-2002 à 2006-2007. Au total, la diminution est concentrée parmi les étudiantes et étudiants qui voulaient s'inscrire à un programme de collège, tandis qu'il y a eu augmentation des demandes de la part d'étudiantes et étudiants visant l'université. La diminution a été plus forte chez celles et ceux qui sont financièrement indépendants. En règle générale, les étudiantes et étudiants dont la demande a été rejetée étaient le plus souvent ceux qui étaient financièrement dépendants de leurs parents aux fins de l'évaluation des besoins et, plus rarement, des personnes ayant elles-mêmes des enfants à charge. Cette analyse démontre également l'incidence des changements de politique en 2005-2006 qui ont réduit le montant des contributions parentales requises pour les étudiantes et étudiants dépendants. Le résultat en est que davantage d'étudiantes et étudiants dépendants ont été

¹ La Colombie-Britannique n'est pas incluse dans cette analyse, la province n'étant en mesure de fournir les données nécessaires.

admissibles à recevoir de l'aide financière qu'auparavant et que le revenu familial des étudiantes et étudiants dépendants qui ont reçu de l'aide financière a augmenté.

- Suivi jusqu'en 2006-2007 de la persévérance des étudiantes et étudiants qui ont commencé leurs études postsecondaires en 2001-2002 ou 2003-2004. Bien que ces données renseignent sur la persévérance des bénéficiaires de l'aide financière aux études, elles sont d'intérêt limité puisque nous ne savons pas ce qui arrive aux étudiantes et étudiants qui ont reçu une aide financière pendant leur première année, mais n'en ont plus eu par la suite. Cependant, l'analyse montre que, si l'on ajoutait un indicateur d'inscription pour repérer les étudiantes et étudiants qui sont toujours aux études mais qui ne reçoivent pas d'aide financière, les données pourraient produire une somme d'informations sur la relation entre la persévérance, les caractéristiques des étudiantes et étudiants et l'aide financière offerte. L'analyse est porteuse de certains enseignements, que voici :

- Le contenu des bases de données peut servir à établir un profil des bénéficiaires de l'aide aux études et à connaître les sommes et le type d'aide reçue.
- L'information qui a servi à établir les profils aurait pu servir aussi à trouver les sommes consacrées par chaque province à chaque type d'étudiante ou étudiant.
- Les profils donnent une information utile sur la façon de combiner les diverses politiques sur l'aide financière aux études pour aider diverses catégories d'étudiantes et étudiants. Les données pluriannuelles sont particulièrement utiles car elles révèlent les effets d'un changement de politique en montrant les tendances qui se dessinent avec le temps.
- L'information sur les étudiantes et étudiants qui ne sont pas admissibles parce qu'ils ne répondent pas aux critères permet de comprendre l'incidence globale de certaines politiques.
- Les données renseignent dans une certaine mesure sur la progression et la persévérance des étudiantes et étudiants au niveau postsecondaire tant qu'elles et ils reçoivent une aide financière. (Dans le cadre de cette étude, « progression » se définit comme étant « le progrès réalisé au cours du programme de baccalauréat dans lequel les étudiantes et étudiants ont commencé leurs études postsecondaires » et « persévérance » signifie le nombre total d'années consacrées aux études postsecondaires.)
- Les données sont très utiles à l'étude de la relation entre l'aide financière aux études et la persévérance si les renseignements fournis par les étudiantes et étudiants à l'inscription pour conserver l'avantage de ne pas payer d'intérêt sur emprunt sont saisis dans la banque de données.

On peut aussi en tirer certaines leçons sur les difficultés inhérentes à une recherche utilisant les banques de données provinciales sur l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants :

- Ce type de recherche est de nature rétrospective. Or, comme les systèmes informatiques changent avec le temps, toutes les provinces n'ont pas pu fournir de données pour toute la période d'études. C'est ce qui explique que certaines n'ont pas participé.
- La comparabilité des données entre les provinces pose aussi son lot de difficultés. En effet, toutes les provinces recueillent des données similaires, mais certaines ne disposent pas de certaines variables souhaitables (notamment, un indicateur d'inscription). Sans compter que cette information n'est pas enregistrée de la même façon par toutes les instances. Ainsi, chaque province a sa méthode de classification des établissements d'enseignement. Il faut parfois traiter différemment des informations de même nature, selon l'instance d'où elles proviennent. Exemple : les bourses de la Fondation canadienne du millénaire sont traitées comme une réduction de dettes dans certaines provinces et comme une subvention versée directement aux étudiantes et étudiants dans d'autres, alors qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, une partie est versée comme subvention pour compenser une part des besoins non satisfaits, le solde étant appliqué à la réduction de la dette. Si la bourse est versée comme une subvention, elle figure dans le total du montant que reçoit l'étudiante ou étudiant, mais si elle est appliquée à la réduction de la dette, elle n'affecte pas le total versé mais réduit le montant de l'endettement de l'étudiante ou étudiant en fin d'année. Il y a donc eu beaucoup à faire pour harmoniser les données et créer des variables dérivées avant de faire l'analyse nécessaire à la présente étude.

Huit provinces ont participé à l'étude. À bien des égards, les conclusions sont les mêmes d'une à l'autre. Toutefois, chacune a ses politiques propres, de sorte que l'effet combiné sur les étudiantes et étudiants peut être différent. Il est donc difficile de généraliser. Aussi faut-il étudier les effets spécifiques des politiques d'aide financière aux études dans chaque province. De plus, il est impossible d'étendre les résultats aux cinq instances qui n'y ont pas participé. Bien que notre étude couvre la période de 2001-2002 à 2006-2007, ses implications sont plus étendues. La recherche montre l'effet cumulatif des diverses politiques d'aide financière, dont certaines visent à réduire l'endettement, d'autres à réduire les besoins non satisfaits et d'autres encore visent des sous-groupes particuliers, comme les étudiantes et étudiants avec personnes à charge. La répétition régulière de ce type d'étude permettrait de comprendre les incidences des politiques, voire d'optimiser l'aide financière.

Mais l'utilité éventuelle de cet ensemble de données associée à d'autres banques de données plus riches est peut-être plus intéressante encore. S'il existait par exemple une banque de données pancanadienne permanente sur l'aide financière aux études (assez semblable à celle qui a été créée pour les besoins de notre analyse), les possibilités seraient nombreuses et très peu coûteuses. Nous pourrions par exemple en tirer :

- Des données à jour sur les tendances pancanadiennes de l'aide aux études. Actuellement, il n'existe pas de moyen pratique d'étudier les tendances qui caractérisent les besoins des étudiantes et étudiants, ce qui est dommage, puisque l'ampleur des besoins non satisfaits est une indication claire de la nécessité de hausser les maximums.

- Des données à jour sur l'endettement moyen des étudiantes et étudiants. Actuellement, il est impossible d'étudier l'endettement de la population étudiante à l'échelle pancanadienne, sauf à partir de l'Enquête nationale auprès des diplômés, publiée tous les cinq ans, qui suit les cohortes pendant quatre ans. Avec une banque de données pancanadienne sur l'aide financière aux études assortie d'un indicateur d'obtention du diplôme, les décideurs pourraient obtenir l'information voulue en moins d'un an.

Si cette banque de données pancanadienne contenait aussi des données qui ne sont pas actuellement recueillies, par exemple l'appartenance à une nation autochtone ou à une minorité visible et la langue maternelle, elle permettrait de résoudre un plus grand nombre de problèmes stratégiques.

Par ailleurs, il serait utile de mieux comprendre la relation entre l'aide financière et la persévérance pour déterminer quel type de politique au niveau de l'aide financière est le plus efficace. Pour ce faire, il faudrait recueillir une information minimale sur la progression des études au cours d'une année donnée. Pour le moins, un indicateur d'inscription devrait figurer dans la banque de données. (Ce renseignement est requis de toute façon pour assurer que l'aide financière soit accordée sans intérêt, mais n'est pas habituellement répertorié dans la banque de données sur l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants.) L'ajout du nombre de crédits accumulés et du titre ou grade obtenu au cours d'une année donnée serait très utile pour établir le lien entre l'aide financière et la persévérance.

Bien qu'une banque de données pancanadienne soit plus rentable, à long terme, que des banques de données individuelles pour chaque instance, la recherche sur les conséquences des politiques d'aide financière aux études pourrait être améliorée à l'aide de changements minimes aux banques de données des différentes instances qui font état de l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants. Le seul fait d'ajouter un indicateur d'inscription aux banques de données provinciales et territoriales, par exemple, améliorerait grandement la recherche sur les liens entre l'aide financière et la persévérance. L'ajout de données sur les crédits et les titres de compétence obtenus augmenterait l'utilité de la recherche sur la persévérance. L'ajout de certains renseignements d'ordre démographique, tels l'appartenance à une nation autochtone, accroîtrait aussi le potentiel des banques de données des instances. Des liens avec d'autres banques de données, province par province, pourraient également être établis même si une banque de données pancanadienne n'existait pas.

Les possibilités ouvertes par d'éventuels liens entre les banques de données sur l'aide financière aux études et d'autres banques de données, à l'échelle provinciale ou pancanadienne, sont encore plus impressionnantes. Ainsi, une banque de données avec codes d'identification permettant un lien avec le Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP), voire un dépôt de données provinciales contenant des renseignements semblables (comme il en existe en Alberta ou en Colombie-Britannique) répondrait à pratiquement toutes les questions actuelles sur l'aide financière aux études, sur l'endettement

des étudiantes et étudiants et sur leur persévérance. Nous pourrions par exemple en tirer des données supplémentaires pour étudier le lien entre les besoins, l'aide financière et l'interruption ou l'abandon des études postsecondaires. Une telle banque de données permettrait de neutraliser des variables comme le domaine d'études; surtout, elle constituerait une excellente base de comparaison des tendances au changement ou à l'abandon des étudiantes et étudiants *bénéficiaires ou non* d'une aide financière. Cette comparaison est impossible dans l'environnement de données actuel.

Une banque de données sur l'aide financière liée aux Données administratives longitudinales (DAL), qui contient des données importantes sur le revenu personnel, renseignerait substantiellement les gouvernements sur le fardeau du remboursement. Elle permettrait l'étude détaillée des liens entre l'endettement courant et le revenu courant et, partant, l'amélioration des politiques sur les programmes de gestion de l'endettement. Ajoutons à cette banque de données des données fiables sur le champ d'études (qui n'est pas connu dans toutes les provinces mais pourrait l'être grâce à une correspondance avec le SIEP), et il serait possible d'en tirer des données sur les ratios dette/revenu pour chaque champ d'études, données intéressantes et utiles à l'ajustement des programmes de remise et de gestion de la dette. De fait, une banque de données pancanadienne sur l'aide financière aux études liée aux DAL et au SIEP éliminerait plus ou moins la nécessité d'une étude pancanadienne auprès des diplômés en fournissant une information toujours à jour sur les tendances de l'emploi, du revenu et de l'endettement chez les diplômés.

La présente étude a montré une part de l'utilité des données sur l'aide financière aux études pour mieux comprendre les effets des politiques d'aide. Dans ce contexte et puisque les politiques évoluent avec le temps, tout comme les facteurs qui influent sur le coût des études postsecondaires, il serait utile d'utiliser les données sur l'aide financière, du moins périodiquement, pour surveiller et comprendre les effets de ces changements. En fait, l'élaboration de ces politiques pourrait être guidée par les résultats de ce type de recherche.

I. Introduction

Les programmes d'aide financière aux études ont pour but de rendre l'éducation postsecondaire abordable et accessible à toute la population étudiante qualifiée. Pour y arriver, l'aide financière doit répondre aux besoins des étudiantes et étudiants. Or, étant donné les plafonds établis, la somme accordée est souvent inférieure aux dépenses admissibles, ce qui laisse une part des besoins non satisfaits.

L'étude dont il est rendu compte ici a pour but de mieux cerner l'incidence de l'aide financière aux études sur le comportement des étudiantes et étudiants, en particulier si leurs besoins ne sont pas comblés. La recherche est fondée sur l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants de huit provinces : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

L'étude porte sur les instances qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au PCPE, mais offrent à leur population étudiante leurs propres programmes d'aide, financés en partie par le gouvernement du Canada. En revanche, le Yukon participe au PCPE, mais au lieu de consentir des prêts aux étudiantes et étudiants en fonction de leurs besoins, les autorités responsables versent des subventions qui ne sont pas basées sur une évaluation des besoins. Ces instances n'ont donc pas été incluses dans la recherche. L'Ontario n'y figure pas non plus, même si son programme d'aide financière aux études est assez semblable à ceux des

instances étudiées, parce qu'elle n'a pas pu fournir les données nécessaires.

À l'évidence, l'aide financière aux études n'est pas le seul facteur qui influe sur la décision d'entreprendre et de mener à bien un programme d'études postsecondaires. D'autres, comme les notes obtenues au secondaire, la motivation, le revenu et le niveau d'éducation des parents et la proximité des programmes offerts, pour n'en nommer que quelques-uns, ont probablement aussi une incidence sur les décisions des jeunes à l'égard des études postsecondaires. La présente étude est axée toutefois sur les effets des politiques d'aide financière aux études.

L'étude compte trois volets :

- Profil des bénéficiaires d'une aide financière et comparaison entre celles et ceux dont les besoins ont été comblés et les autres. On trouvera un profil distinct pour chaque province participante et une description des tendances relatives à différents aspects de l'aide consentie ainsi qu'aux caractéristiques des bénéficiaires de l'aide financière aux études, pendant la période 2001-2002 à 2006-2007.
- Profil des étudiantes et étudiants non admissibles et comparaison avec les bénéficiaires. Il s'agit de profils distincts, qui comparent les bénéficiaires de l'aide financière d'une part aux étudiantes et étudiants qui ne répondaient pas au critère des besoins évalués dans chaque province, d'autre part. La Colombie-Britannique est exclue,

puisqu'on n'y conserve pas de données sur les demandeurs et demandeuses qui ne sont pas admissibles.

- Examen de la relation entre l'aide accordée et la persévérance scolaire de 2001-2002 à 2006-2007. Un examen des tendances et des profils permet de comparer les étudiantes et étudiants qui terminent leur programme d'études et ceux qui ne le terminent pas, selon le type d'aide reçue et la somme des besoins non satisfaits.

Méthode

Une étude de faisabilité a d'abord été menée pour déterminer quelles provinces et quels territoires pouvaient fournir les données nécessaires. Sept provinces ont accepté de fournir une gamme de données tirées de leur banque de données sur l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants à temps plein dont la demande a été acceptée, à partir de l'année de prêt 2001-2002 jusqu'à l'année de prêt 2006-2007. Il s'agit de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. L'Alberta a pu fournir des données uniquement pour la période de 2003-2004 à 2006-2007. Les données de cette dernière année ont servi à établir le profil de l'aide financière accordée et à comparer les caractéristiques des bénéficiaires dont les besoins ont été comblés à celles des bénéficiaires dont les besoins n'ont pas tous été satisfaits. Les données sur l'aide financière aux études accordée de 2001-2002 à 2006-2007 ont

servi à étudier la relation entre l'aide financière, les besoins non satisfaits et la persévérance scolaire.

Les provinces participantes ont aussi fourni des données sur les étudiantes et étudiants dont la demande a été rejetée, données qui serviront à comparer leurs caractéristiques à celles dont la demande a été acceptée.

Pour préserver la confidentialité, aucune information permettant d'identifier les étudiantes et étudiants n'a été fournie. Il a toutefois été nécessaire de suivre chaque étudiante et étudiant pendant quelques années. Aussi chaque province avait-elle attribué à chacune et chacun un code d'identification unique, pour les besoins du projet.

Les données ont été validées, corrigées au besoin et préparées en vue de l'analyse, une préparation comprenant la standardisation des variables, rendue nécessaire pour que le classement de variables, comme le type d'établissement et le type de diplôme ou de grade, soit le même pour toutes les provinces participantes.

Par ailleurs, l'information tirée des multiples demandes présentées une même année a été fusionnée en un fichier par étudiante ou étudiant et par année pour que l'unité d'analyse soit bien l'étudiante ou étudiant et non la demande, et pour que nous puissions brosser un portrait assez juste des étudiantes et étudiants visés par l'aide financière. Utiliser les demandes plutôt que les étudiantes et étudiants n'aurait pas permis de brosser un portrait juste du nombre de bénéficiaires ou du montant et du type d'aide reçue. Enfin, la dernière étape de la préparation a été de calculer les variables nécessaires à l'analyse. Ces variables sont décrites à l'annexe A.

II. Tour d'horizon de l'aide financière aux études

Notre étude est axée sur l'aide financière proposée aux étudiantes et étudiants à temps plein par les programmes fédéraux et provinciaux. Le présent chapitre résume la façon de déterminer le montant et les divers types d'aide.

Évaluation des besoins

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est assorti d'une politique qui détermine comment évaluer l'admissibilité des candidates et candidats, résumée au tableau B-1 de l'annexe B. La politique précise comment les provinces doivent évaluer les dépenses et les ressources des étudiantes et étudiants, ces deux facteurs servant ensuite à déterminer les besoins en regard des critères du Programme. Les provinces jouissent d'une certaine latitude à l'égard des cas spéciaux. La plupart des provinces appliquent la même démarche pour évaluer l'admissibilité à leurs propres programmes. Toutes les provinces suivent la même méthode de base pour évaluer le montant d'aide auquel chaque étudiante ou étudiant a droit, à quelques différences près. Le montant est déterminé par l'addition des ressources financières de l'étudiante ou étudiant, y compris celles de ses parents et de la conjointe ou du conjoint le cas échéant, le total étant soustrait du total des coûts que l'étudiante ou étudiant doit supporter. Les frais admissibles dépendent des conditions de logement (à savoir, si l'étudiante ou étudiant vit ou non avec ses parents), de l'état matrimonial et du nombre de personnes dont elle ou il a la charge. Le montant de l'indemnité de

logement et des autres coûts admissibles varie aussi selon la province, tout comme le montant de la contribution attendue des étudiantes ou étudiants eux-mêmes, des parents et de la conjointe ou du conjoint, le cas échéant. Le résultat final est que les besoins constatés dépendent de la situation individuelle (le fait de vivre avec ses parents, d'avoir des personnes à charge, etc.) ainsi que des politiques de la province de résidence.

La première étape de l'évaluation consiste à déterminer à quelle catégorie appartient l'étudiante ou étudiant pour savoir s'il faut obtenir de l'information financière des parents, le montant des allocations en regard des frais admissibles et la façon d'appliquer les diverses politiques. Il faut déterminer d'abord si l'étudiante ou étudiant est ou non financièrement dépendant de ses parents (voir la définition de ce terme à l'annexe B). Viennent ensuite les conditions de logement (à savoir si l'étudiante ou étudiant vit chez ses parents) et le nombre de personnes à sa charge. Les six catégories sont :

- célibataire financièrement dépendante ou dépendant de ses parents et *vivant chez ceux-ci* (CDP);
- célibataire financièrement dépendante ou dépendant de ses parents et *vivant seule ou seul* (CD);
- célibataire financièrement indépendante ou indépendant de ses parents mais *vivant chez ceux-ci* (CIP);
- célibataire financièrement indépendante ou indépendant de ses parents et *vivant seule ou seul* (CI);

- étudiante ou étudiant marié ou vivant avec une conjointe ou un conjoint de fait (M/CF);
- étudiante ou étudiant parent célibataire (PC).

Ensuite, il faut évaluer les frais d'études de l'étudiante ou étudiant et ses frais de subsistance pendant ses études. Pour le logement, les repas, le transport et diverses dépenses, les bénéficiaires reçoivent une allocation, peu importe leurs dépenses réelles. Les allocations varient légèrement d'une province à une autre (et dépendent du coût de la vie tel que ce dernier est établi au terme d'enquêtes menées régulièrement par Statistique Canada et la Société canadienne d'hypothèque et de logement) et selon la catégorie à laquelle appartient l'étudiante ou étudiant. Le montant des allocations est indiqué au tableau B-2 de l'annexe B. Le PCPE prévoit un maximum de 3000 \$ par année pour les livres d'études, les fournitures, l'ordinateur et les coûts liés à l'utilisation de l'ordinateur pour chaque année de la période d'études. Les provinces établissent des sommes moyennes par établissement, faculté et cours ou échelon du programme au lieu d'utiliser les frais réels, sous réserve du maximum. Pour ce qui est des frais de garderie, les provinces fixent le montant de l'allocation ou évaluent les frais réels à partir de reçus. Dans tous les cas, le montant alloué par chaque province ne dépasse pas un certain plafond, qui varie selon chacune (tableau B-3, annexe B).

En troisième lieu, il s'agit de déterminer les ressources dont dispose l'étudiante ou étudiant. Les ressources prises en compte dépendent de sa situation financière et de son état matrimonial. Si l'étudiante ou

étudiant est considéré comme « financièrement dépendante ou dépendant » (c'est-à-dire sans conjointe ou conjoint, sans enfants, ayant terminé le secondaire depuis moins de quatre ans et comptant moins de deux années consécutives sur le marché du travail), ses propres ressources (revenu et actif) et le revenu de ses parents sont pris en compte. Dans le cas des étudiantes et étudiants mariés, le calcul englobe les ressources propres et celles de la conjointe ou du conjoint. Pour les étudiantes et étudiants financièrement indépendants et les parents célibataires, seuls comptent le montant de leur revenu et de leur actif. Il y a différentes catégories de revenu à considérer : bourse, emploi d'été, travail pendant les études, revenu de la conjointe ou du conjoint, revenu des parents, actif de l'étudiante ou étudiant, de la conjointe ou du conjoint et, parfois, des parents, bien que la pondération soit différente.

L'Alberta fait deux calculs : l'un au regard du financement de source fédérale et l'autre au regard du financement de source provinciale. L'étudiante ou étudiant reçoit une aide équivalant à 60 p. 100 du total des besoins constatés, calculés selon la méthode du gouvernement fédéral. Le solde est calculé en fonction des règles provinciales. Il y a aussi deux allocations de subsistance : l'une au regard du financement de source fédérale et l'autre au regard du financement de source provinciale, mais les méthodes appliquées pour déterminer les dépenses admissibles sont semblables. En revanche, les méthodes utilisées pour le calcul des ressources à considérer dans l'évaluation des besoins sont assez différentes. La province prend moins de ressources en considération, de

sorte que les besoins constatés sont plus grands qu'avec la méthode fédérale, surtout pour les parents célibataires.

Les besoins constatés représentent la différence entre le total des coûts et le total des ressources disponibles de l'étudiante ou étudiant. Étant donné le plafond des coûts admissibles, le total des besoins constatés n'englobe pas nécessairement tous les coûts réels supportés par l'étudiante ou étudiant. Toutefois, comme nous n'avons pas d'information sur ces coûts réels, nous n'aurons pas non plus d'information sur les éventuels besoins non reconnus. De toute façon, il est possible de déterminer le montant des besoins constatés mais non satisfaits en comparant la différence entre le total de l'aide accordée et le total des besoins constatés². L'étudiante ou étudiant a des besoins non satisfaits si les besoins constatés sont supérieurs au total de l'aide accordée.

² La situation est toutefois compliquée par les trop-versés ou les manques à gagner. En effet, si la situation de l'étudiante ou étudiant change pendant la période d'études (en cas d'abandon de cours, par exemple), les besoins constatés ne sont plus les mêmes. S'ils diminuent, le montant du prêt, déjà accordé, est supérieur à ce que l'étudiante ou étudiant aurait dû recevoir. C'est un « trop-versé ». La situation est redressée l'année suivante : l'étudiante ou étudiant reçoit un montant inférieur, qui paraît alors comme un besoin non satisfait. Dans ces circonstances, il est difficile d'étudier les besoins non satisfaits, dont certains sont en réalité un artéfact de la réévaluation. Certes, les trop-versés et les manques à gagner ne touchent qu'un petit nombre d'étudiantes et étudiants au cours d'une année donnée. Mais comme les besoins sont liés à la durée de la période d'études, il importe de neutraliser cet effet, ce que nous avons fait en calculant les besoins non satisfaits par semaine d'études.

Pendant la période visée par l'étude, soit de 2000-2001 à 2006-2007, la méthode d'évaluation des besoins est restée la même et il a été tenu compte de l'augmentation des dépenses admissibles en fonction de l'inflation. Toutefois, deux grands changements sont survenus en 2005-2006. D'abord, la limite de prêt a été rehaussée d'au moins 45 \$ par semaine (et même plus dans certaines provinces comme l'Alberta, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick). Pour un programme ordinaire de 34 semaines, cette augmentation représente donc environ 1500 \$ par année scolaire. En outre, le critère de la contribution des parents dans le cas des étudiantes et étudiants qui dépendent de ces derniers a été relâché de manière substantielle, ce qui a fait diminuer le montant des ressources et augmenter les besoins constatés dans toutes les provinces.

Aide financière offerte dans les provinces participantes

La première forme d'assistance financière est le prêt. Les étudiantes et étudiants peuvent recevoir un prêt du PCPE équivalant à 60 p. 100 des besoins constatés, jusqu'à concurrence de 210 \$ par semaine d'études (jusqu'en août 2005, la limite était de 165 \$ par semaine). En règle générale, les 40 p. 100 restants sont comblés par un prêt de la province, bien que le montant de ce dernier (parfois sous forme de prêt, mais pas toujours) varie de 110 \$ par semaine à 290 \$ par semaine selon la province et la catégorie (les étudiantes et étudiants avec personnes à charge obtiennent généralement un maximum hebdomadaire plus élevé). Le tableau II-1 indique le montant maximal des prêts consentis. L'étudiante ou étudiant

reçoit le maximum si ses besoins constatés correspondent au moins à ce montant. S'ils

y sont inférieurs, le prêt correspond au montant des besoins constatés.

Tableau II-1 : Prêts maximaux du fédéral et des provinces en 2006-2007*

Province	PCPE	Prêt de source provinciale		Prêt total	
		Sans personnes à charge	Avec personnes à charge	Sans personnes à charge	Avec personnes à charge
Colombie-Britannique	7 140 \$	3 740 \$	8 840 \$**	10 880 \$	15 980 \$**
Alberta	7 140 \$	5 300 \$	5 300 \$	12 440 \$	12 440 \$
Saskatchewan	7 140 \$	3 740 \$	6 970 \$	10 880 \$	14 110 \$
Manitoba	7 140 \$	4 760 \$	4 760 \$	11 900 \$	11 900 \$
Nouvelle-Écosse	7 140 \$	5 100 \$	5 100 \$	12 240 \$	12 240 \$
Nouveau-Brunswick	7 140 \$	4 760 \$	4 760 \$	11 900 \$	11 900 \$
Île-du-Prince-Édouard	7 140 \$	5 610 \$	5 610 \$	12 750 \$	12 750 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	7 140 \$	4 760 \$	4 760 \$	11 900 \$	11 900 \$

* Maximums établis selon une période d'études de 34 semaines au cours de l'année.

** Maximums pour étudiantes et étudiants avec une ou deux personnes à charge.

Aux prêts s'ajoutent divers types d'aide non remboursable des gouvernements fédéral ou provinciaux, notamment la subvention et la remise de dette. La subvention est généralement offerte en sus du prêt pour réduire le montant des besoins non satisfaits. La remise de dette est destinée à réduire l'endettement global en diminuant le montant du remboursement auquel l'étudiante ou étudiant est tenu. Certaines formes de remise de dette sont offertes avant même la fin des études. D'autres, généralement appelés « programmes de réduction de l'endettement », sont généralement offerts uniquement après l'obtention du grade, à condition que celui-ci ait été obtenu dans un délai prédéterminé. Comme nous ne connaissons pas le montant de la remise de dette avant l'obtention du grade, nous n'en avons pas tenu compte ici. Les étudiantes et étudiants canadiens ont accès à trois sources d'assistance non remboursable : le PCPE, la Fondation canadienne des bourses du millénaire et les programmes de prêt de la province de résidence.

Assistance financière non remboursable du PCPE

Le PCPE offre une gamme de subventions qui s'ajoutent normalement au montant du prêt. Les subventions offertes aux étudiantes et étudiants canadiens admissibles sont :

- **La Subvention canadienne pour étudiants de familles à faibles revenus :** La subvention est accordée aux étudiantes et étudiants de première année qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement postsecondaire admissible, à un programme d'une durée minimale de deux ans qui débouche sur un certificat, un diplôme ou un grade. Cette subvention peut couvrir jusqu'à la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 3000 dollars, ou le montant évalué par le gouvernement fédéral (soit le moindre de ces deux montants).

- **La Subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente :** Cette subvention immédiate est accordée aux étudiantes et étudiants qui ont une incapacité permanente et des besoins financiers manifestes. Elle a pour but de couvrir les frais d'hébergement et de scolarité, les livres et certaines autres dépenses nécessaires aux études, et ce jusqu'à concurrence de 2000 dollars par année de prêt.
- **La Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge :** Cette subvention est accordée à des étudiantes et étudiants qui ont des personnes à charge et qui démontrent que leurs besoins financiers dépassent les montants de financement établis au regard des prêts de source provinciale et fédérale. Elle peut atteindre 40 dollars par semaine d'études pour les étudiantes et étudiants avec une ou deux personnes à charge et 60 dollars par semaine d'études pour trois personnes à charge ou plus. Pour les étudiantes et étudiants d'un programme de 34 semaines ayant une ou deux personnes à charge, la subvention annuelle maximale serait donc de 1360 dollars, et de 2040 dollars pour celles et ceux qui ont plus de deux personnes à charge.
- **La Subvention canadienne visant les mesures d'adaptation pour les étudiants ayant une incapacité**

permanente : Cette subvention prévoit le versement d'un montant pouvant aller jusqu'à 8000 dollars par prêt pour aider à défrayer l'étudiante ou étudiant des frais spéciaux liés aux études et imputables à son incapacité. Ces frais peuvent comprendre entre autres des enseignants-tuteurs, des interprètes pour le langage gestuel, des services d'accompagnement pédagogique, le transport adapté (pour se rendre à l'école et pour en revenir seulement), 75 p. 100 des frais d'évaluation de l'incapacité jusqu'à concurrence de 1200 dollars, un appareil de prise de notes, des appareils de lecture et des machines à écrire le braille.

Le PCPE comprend aussi un programme de remise de dette à l'intention des étudiantes et étudiants qui ont terminé leurs études et qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts pour études.

Aide non remboursable de la Fondation canadienne des bourses du millénaire

Dans le passé, certains étudiants et étudiantes étaient admissibles à des subventions et bourses de la Fondation canadienne des bourses du millénaire.

- **La bourse générale** était offerte aux étudiantes et étudiants dont les besoins étaient les plus élevés et qui avaient terminé au moins une année d'études postsecondaires. Puisqu'elle était conçue pour compléter les programmes d'aide financière des provinces et des territoires, les critères

d'admissibilité et d'évaluation variaient légèrement selon l'administration provinciale ou territoriale. Chaque année, la Fondation dotait les bourses du millénaire d'une somme de 285 millions de dollars, répartie entre les provinces et les territoires, en proportion de la population de chacune et chacun. Dans chaque province et territoire, les bourses étaient accordées aux étudiantes et étudiants dont les besoins étaient les plus élevés et qui répondaient aux autres critères d'admissibilité. La valeur moyenne d'une bourse générale était d'environ 3000 dollars, mais elle variait entre 1000 et 4500 dollars.

L'acceptation de la bourse pouvait influencer sur l'admissibilité du bénéficiaire à d'autres formes d'aide financière. L'objectif étant de réduire l'endettement des étudiantes et étudiants, la bourse était donc remise à l'étudiante ou étudiant sous forme de subvention, en remplacement d'une portion du prêt que l'étudiante ou étudiant aurait autrement reçu de la province (dans le cas de l'Alberta), ou était remise directement à l'établissement financier prêteur pour réduire le montant à rembourser en fin d'année (comme en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard). Dans l'un ou l'autre cas, la bourse n'augmentait pas le montant total que l'étudiante ou étudiant

recevait et n'avait donc pas d'incidence sur le montant des besoins non satisfaits. À Terre-Neuve-et-Labrador, la moitié du montant de la bourse était versée sous forme de remise de dette et l'autre comme subvention pour accroître le montant de l'aide au-delà du prêt maximal.

- **La bourse d'accès du millénaire** était attribuée en fonction du revenu familial plutôt que des besoins constatés. Conçue pour les étudiantes et étudiants issus de familles à faible revenu et d'autres groupes traditionnellement sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire, elle variait de 1000 à 5000 dollars. Les critères d'admissibilité et le montant variaient selon la province (voir l'annexe B). Cette bourse avait pour but de réduire le montant des besoins non satisfaits, mais elle servait aussi à réduire la dette. Dans la plupart des provinces, elle n'était offerte que pour la première année d'un programme de deux ans ou plus, le Manitoba, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick faisant exception.

Assistance financière non remboursable de source provinciale

Selon leur province de résidence, les étudiantes et étudiants sont parfois admissibles en outre à d'autres formes d'aide non remboursable. L'annexe B résume les subventions et possibilités de remise de dette offertes dans chacune des huit provinces participantes. Le tableau II-2

ci-dessous indique les montants maximums qui peuvent être accordés par la province ou par la Fondation canadienne des bourses du millénaire aux étudiantes et étudiants admissibles qui ont terminé leur première année d'études postsecondaires. Les maximums sont calculés en fonction d'une année de 34 semaines d'études. Dans la plupart des provinces, les maximums prévus

pour la première année du programme sont inférieurs aux montants indiqués dans le tableau (voir les détails à l'annexe B). Le tableau II-2 ne comprend pas les montants prévus pour les petits sous-groupes ni les programmes de remise de dette ou d'allégement des prêts offerts après l'obtention du diplôme, qui sont décrits à l'annexe B.

Tableau II-2 : Plafond des subventions et remises de dette accordées en 2006-2007 par les provinces aux étudiantes et étudiants, au terme d'une première année d'études postsecondaires*

	Subventions provinciales		Remise de dette	
	Sans personnes à charge	Avec personnes à charge	Sans personnes à charge	Avec personnes à charge
Colombie-Britannique			3 140 \$ ^a	8 240 \$ ^a
Alberta	3 000 \$ ^b	3 000 \$ ^{b c}	5 300 \$	5 300 \$
Saskatchewan	2 000 \$ ^d	2 000 \$ ^d	3 740 \$ ^e	6 970 \$ ^e
Manitoba			5 900 \$	5 900 \$
Nouvelle-Écosse	2 500 \$		3 000 \$	3 000 \$
Nouveau-Brunswick	3 060 \$	2 720 \$	4 000 \$	4 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	1 000 \$ ^f		4 000 \$	4 000 \$
Terre-Neuve-et-Labrador ^g	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$

* Comprend le montant de la bourse du millénaire et de la bourse d'accès du millénaire mais non les subventions fédérales. Maximums selon une période d'études de 34 semaines. Maximums pour étudiantes et étudiants avec une ou deux personnes à charge. Les montants visant les petits sous-groupes ne sont pas inclus.

^a Pour étudiantes et étudiants de programmes durant au moins deux ans.

^b Ajouter 1500 \$ pour étudiantes et étudiants admissibles en deuxième année d'études.

^c Certaines et certains sont admissibles à une subvention d'entretien supplémentaire de 6000 \$.

^d Seulement pour les étudiantes et étudiants autochtones en première année d'études.

^e Ne comprend pas le montant des subventions fédérales, traitées comme remise de dette en Saskatchewan.

^f Seulement pour étudiantes et étudiants célibataires, disposant de faibles revenus, qui dépendent financièrement de leurs parents et qui en sont à la deuxième année d'études.

^g La bourse du millénaire, d'un montant de 3500 \$, peut être versée jusqu'à la moitié pour combler les besoins non satisfaits; le solde est appliqué comme remise de la dette.

III. Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études

Ce troisième chapitre brosse un portrait des étudiantes et étudiants dont la demande d'aide a été acceptée et décrit la nature de cette aide. L'annexe C présente les profils détaillés des bénéficiaires en 2006-2007. Il y a un profil distinct pour chacune des huit provinces participantes. Chaque profil présente les caractéristiques des étudiantes et étudiants, le programme d'études pour lequel l'aide a été accordée et les renseignements d'ordre financier. Certains de ces renseignements sont mis en lumière dans le présent chapitre.

Tendances de l'aide financière de 2001-2002 à 2006-2007

Cette section montre certaines tendances fondamentales qui résument bien l'aide financière aux études accordée pendant la période de six ans allant de l'année scolaire 2001-2002 à l'année scolaire 2006-2007. Compte tenu des changements apportés à son système de données, l'Alberta n'a pu fournir de données que pour quatre ans, à partir de l'année scolaire 2003-2004.

Tendances observées chez les bénéficiaires de l'aide financière aux études

La figure III-1 montre le nombre de bénéficiaires³ de l'aide financière aux

études, chaque année, dans chaque province participante. On constate une diminution progressive dans toutes les provinces sauf au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. La figure III-2 présente la variation, en pourcentage, du nombre de bénéficiaires de l'aide financière aux études pendant l'année scolaire 2001-2002 (2003-2004 pour l'Alberta) à l'année scolaire 2006-2007. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que la diminution est la plus sensible, à près de 40 p. 100. Suivent les provinces de l'Ouest, où la diminution est de l'ordre de 16 à 20 p. 100. Il n'y a pas eu de changement à l'Île-du-Prince-Édouard et très peu au Nouveau-Brunswick. Dans la plupart des provinces, la diminution est probablement le reflet d'une économie en progression (l'augmentation du revenu des étudiantes et étudiants et de leur famille diminue les pressions sur les programmes d'aide aux études). À Terre-Neuve-et-Labrador, la situation semble aussi être le reflet des changements apportés à la politique visant à restreindre l'admissibilité aux prêts accordés aux étudiantes et étudiants des collèges d'enseignement professionnel privés.

³ Une étudiante ou un étudiant peut présenter plus d'une demande au cours d'une même année, ce qui se fait d'ailleurs souvent. Comme nous voulions décrire les bénéficiaires de l'aide et non les demandes, nous avons combiné l'information tirée des demandes faites une même année par une même personne. Par conséquent, le nombre

de bénéficiaires correspond au nombre d'étudiantes et étudiants et non au nombre de demandes, et les valeurs que prennent les variables sont par *étudiante ou étudiant* et non par *demande*. C'est dire que les chiffres ne se comparent pas directement avec les données des rapports des provinces, qui concernent le nombre de demandes.

Figure III-1 : Nombre total des bénéficiaires de l'aide financière aux études chaque année⁴

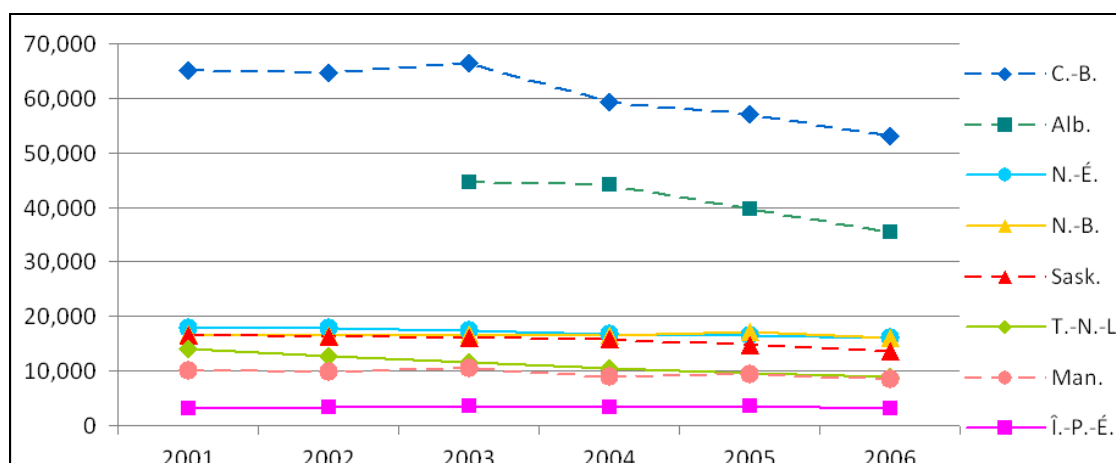
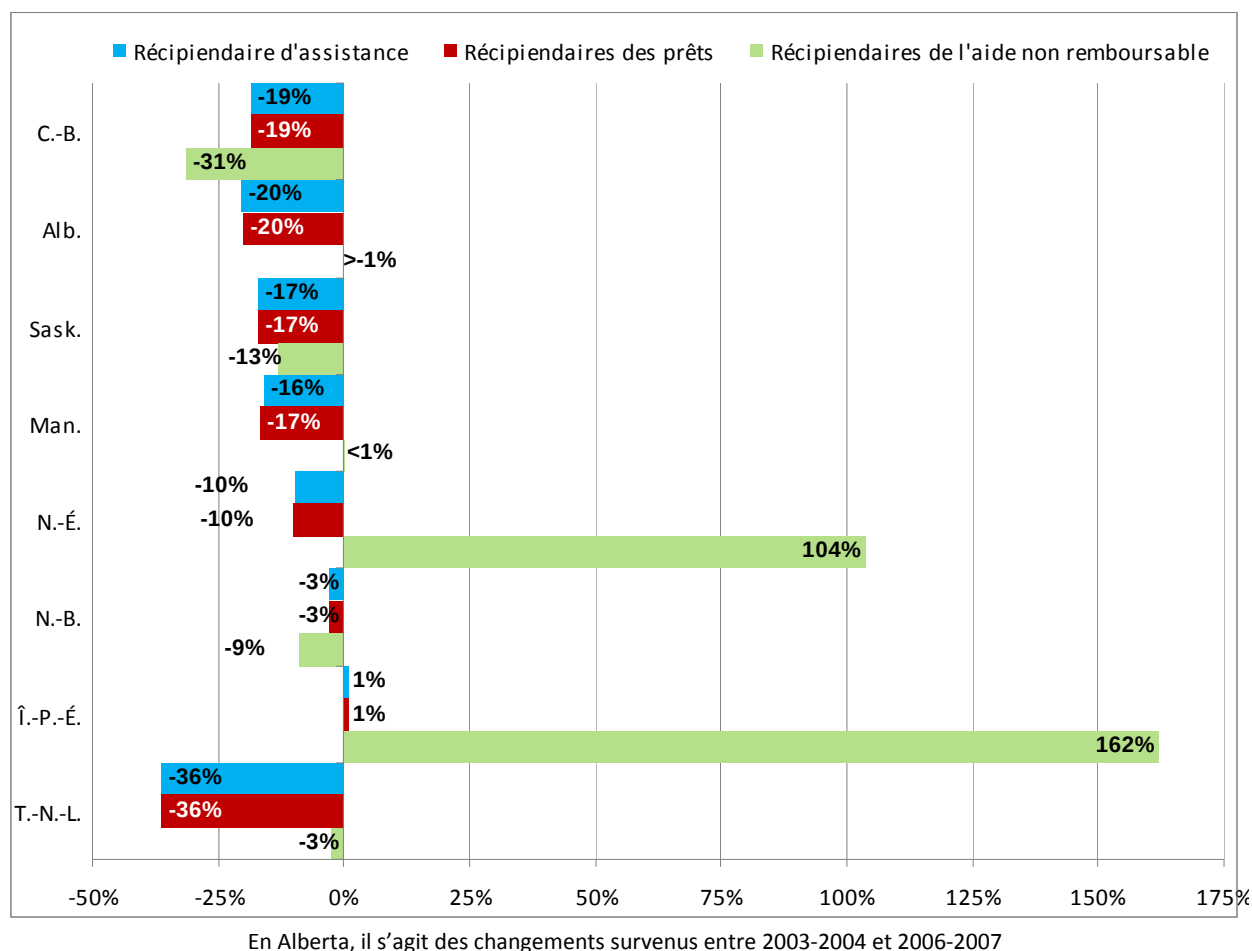


Figure III-2 : Variation, en pourcentage, du nombre de bénéficiaires de l'aide financière de 2001-2002 à 2006-2007

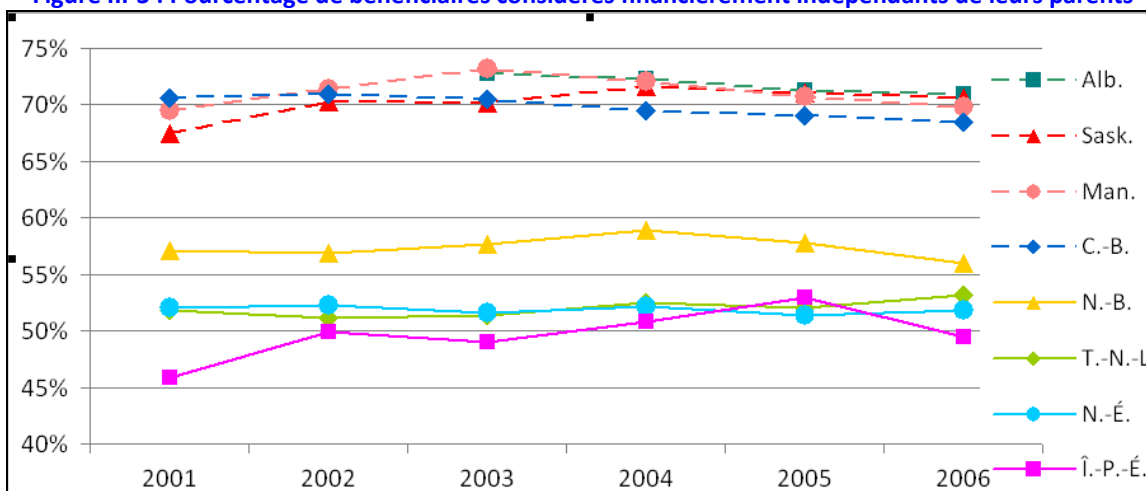


⁴ Dans tous les graphiques, l'année indiquée est celle du début de l'année scolaire. Ainsi, 2001 signifie l'année scolaire 2001-2002.

Les barres rouge et verte de la figure III-2 indiquent la variation, en pourcentage, du nombre de bénéficiaires de prêts et d'une forme d'aide non remboursable (y compris subventions et remises de dette). Sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre de bénéficiaires de prêts a diminué partout, dans une proportion égale à la diminution du nombre global de bénéficiaires de tout type d'aide financière. Toutefois, la variation du nombre de bénéficiaires des formes d'aide non remboursable produit une courbe différente. En Nouvelle-Écosse, ce nombre a doublé (augmentation de 104 %), alors qu'il s'est accru de 162 % à l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'y a pas presque pas eu de changement à Terre-Neuve-et-Labrador, tandis qu'en Colombie-Britannique, le nombre de bénéficiaires d'une forme d'aide non remboursable a davantage diminué que le nombre de bénéficiaires de prêts. L'augmentation constatée en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard peut être attribuable à l'évolution des politiques d'aide financière ou à un changement dans la situation des bénéficiaires qui a fait en sorte qu'un nombre supérieur d'étudiantes et étudiants soit admissible à une aide non remboursable.

La figure III-3 illustre, pour chaque province, le pourcentage de bénéficiaires qui étaient considérés financièrement indépendants de leurs parents aux fins du calcul des besoins d'aide financière (ce qui comprend les catégories « Mariés » et « Parents célibataires »). On constate une différence manifeste entre les provinces de l'Atlantique (représentées par les courbes pleines) et celles de l'Ouest (représentées par les pointillés). Soixante-dix pour cent, environ, des bénéficiaires de l'aide aux études dans les quatre provinces de l'Ouest étaient financièrement indépendants de leurs parents, contre 50 et 60 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique. À cela s'ajoute, dans les provinces de l'Atlantique, un léger déclin du pourcentage d'étudiantes et étudiants financièrement indépendants depuis 2005-2006, ce qui pourrait résulter d'un changement apporté à la politique cette année-là, de façon à réduire le montant de la contribution parentale qui est pris en compte. Logiquement, cette politique augmenterait le pourcentage d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants de leurs parents qui sont admissibles à une forme d'aide financière et, partant, réduirait le pourcentage d'étudiantes et étudiants financièrement indépendants.

Figure III-3 : Pourcentage de bénéficiaires considérés financièrement indépendants de leurs parents



Tendances de l'aide financière accordée

Cette section porte sur quatre mesures importantes : la moyenne des besoins constatés, le montant total de l'aide accordée, le montant total que les bénéficiaires doivent rembourser et les besoins non satisfaits. En contexte, on entend par « besoins constatés » les besoins financiers obtenus en soustrayant les ressources totales de l'étudiante ou étudiant (y compris les ressources familiales) du total des coûts (dépenses admissibles). L'« aide totale » est le montant accordé aux bénéficiaires pour le financement de leurs études et comme allocation de subsistance. Ce montant inclut tous les prêts accordés de sources provinciales et fédérales et les subventions accordées en fonction des besoins, mais non les remises de dette. Le « pourcentage remboursable » est le total des prêts de sources provinciales et fédérales moins les remises de dette accordées pour l'année visée, le tout divisé par le montant total de l'aide (prêts plus subventions en fonction

des besoins)⁵. Puisque les montants accordés ne peuvent pas dépasser un certain plafond, les étudiantes et étudiants ne reçoivent pas nécessairement une somme couvrant tous les besoins constatés, ce qui fait qu'une partie des besoins ne sont pas satisfaits. On considère que les besoins non satisfaits sont grands s'ils sont d'au moins 40 dollars par semaine d'études. La démarcation entre « grands » et « faibles » à cet égard est forcément artificielle. Ce seuil de 40 dollars vient de la Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge, conçue au

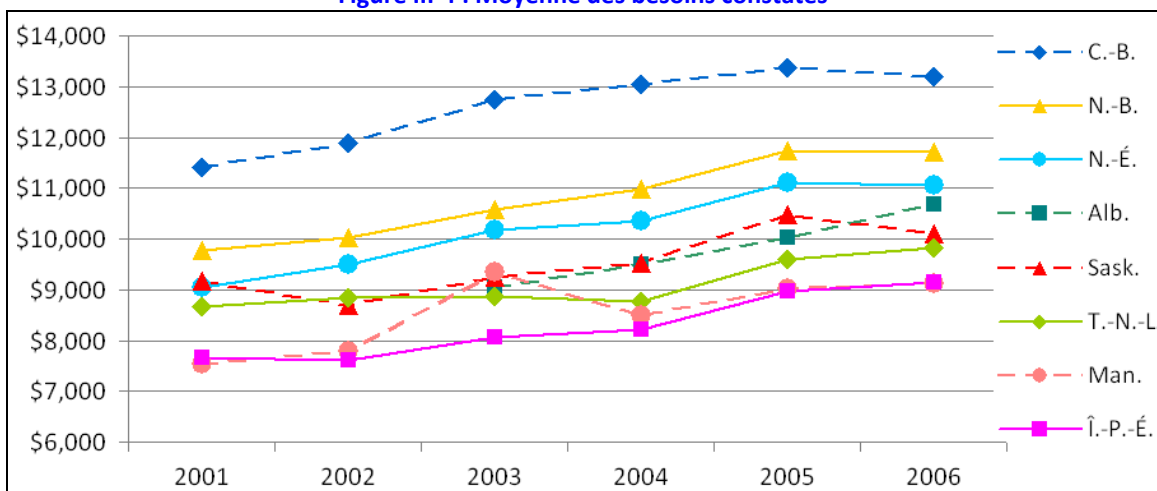
⁵ Toutes les provinces ne répartissent pas l'aide financière sur le nombre d'années d'études. En Alberta, par exemple, l'aide est versée sous forme de remise de dette en fonction du programme et non sur la base d'une année d'études. Dans la mesure où ces programmes ne fonctionnent pas sur une base annuelle, ils ne sont pas inclus dans l'étude, et l'endettement moyen risque donc d'être légèrement surévalué. Par ailleurs, bon nombre de provinces offrent un programme de remise de dette conditionnel à l'obtention du grade. Les montants en jeu ne sont donc pas pris en compte dans le total du montant remboursable, puisqu'ils ne sont pas connus avant l'obtention du grade.

départ pour compenser de faibles montants de besoins non satisfaits.

La figure III-4 montre la tendance de la moyenne des besoins constatés. Ceux-ci ont augmenté assez régulièrement avec le temps, mais un peu plus intensément entre

2004-2005 et 2005-2006 étant donné le relâchement des exigences relatives à la contribution des parents cette année-là. Comme la contribution attendue de leurs parents était inférieure, les étudiantes et étudiants à charge ont vu augmenter leurs besoins constatés.

Figure III-4 : Moyenne des besoins constatés



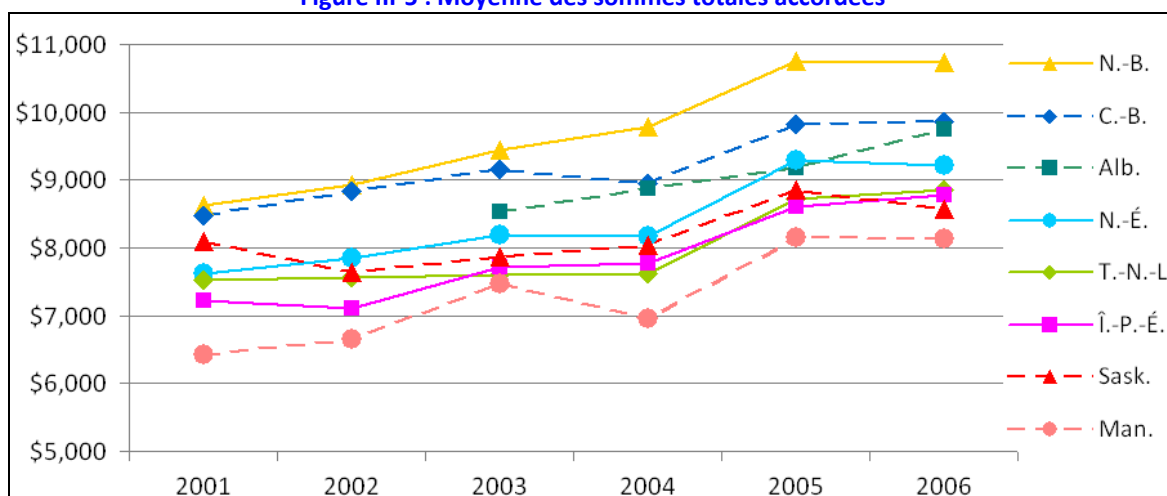
La moyenne du montant accordé est toujours quelque peu inférieure à la moyenne des besoins constatés, parce que les gouvernements provinciaux et fédéral choisissent délibérément de ne répondre aux besoins que dans une certaine mesure. Les besoins qui excèdent cette limite sont, en quelque sorte, « non satisfaits ». C'est pourquoi la moyenne des sommes accordées en 2006 est d'environ 1000 dollars inférieure à la moyenne des besoins, sauf en Colombie-Britannique, où l'écart est plus près de 3000 dollars.

La moyenne du montant accordé augmente un peu plus lentement que le total des besoins non satisfaits. La raison en est que les allocations prévues sont régulièrement indexées sur l'inflation alors que les sommes accordées sont limitées par les plafonds et les seuils prévus, qui changent

moins fréquemment⁶. Toutefois, quand les plafonds augmentent, une bonne part des besoins auparavant non satisfaits peuvent subitement être satisfaits. Aussi, la moyenne des sommes accordées augmente-t-elle plus rapidement, même si les besoins ne croissent pas aussi vite. C'est ce qui est arrivé en 2005-2006 quand la limite de prêt a augmenté partout au pays, de sorte que le total des sommes accordées a bondi (voir la figure III-5).

⁶ En Alberta, par exemple, le montant des prêts a augmenté chaque année pendant cette période.

Figure III-5 : Moyenne des sommes totales accordées



La figure III-6 montre le pourcentage du montant total qui a été accordé et que les bénéficiaires doivent rembourser. On constate une tendance géographique manifeste : les bénéficiaires des provinces de l'Ouest ont moins à rembourser que celles et ceux des provinces de l'Atlantique. Deux changements ont eu lieu entre 2001 et 2006. Le pourcentage que les bénéficiaires de la Colombie-Britannique sont tenus de rembourser a augmenté, passant de 77 p. 100 à 85 p. 100. L'autre changement notable est la convergence des pourcentages parmi les provinces de l'Atlantique et la convergence parmi les trois provinces des Prairies.

Les différences géographiques que traduit la figure III-6 sont en partie le reflet de différences entre les politiques relatives à la réduction de l'endettement des étudiantes et étudiants et ne rendent pas totalement compte des différences dans la part du prêt que les bénéficiaires sont tenus de rembourser. Trois des provinces de l'Atlantique, soit la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, offrent un programme de remise

de dette aux diplômés admissibles. Comme le montant en jeu n'est connu qu'après l'obtention du grade, nous ne pouvons pas en tenir compte ici. Toutefois, la figure III-6 englobe le pourcentage de l'aide financière que doivent rembourser les bénéficiaires qui n'obtiennent pas le diplôme. Elle montre aussi le pourcentage considéré comme l'endettement cumulatif des bénéficiaires avant la fin de leurs études.

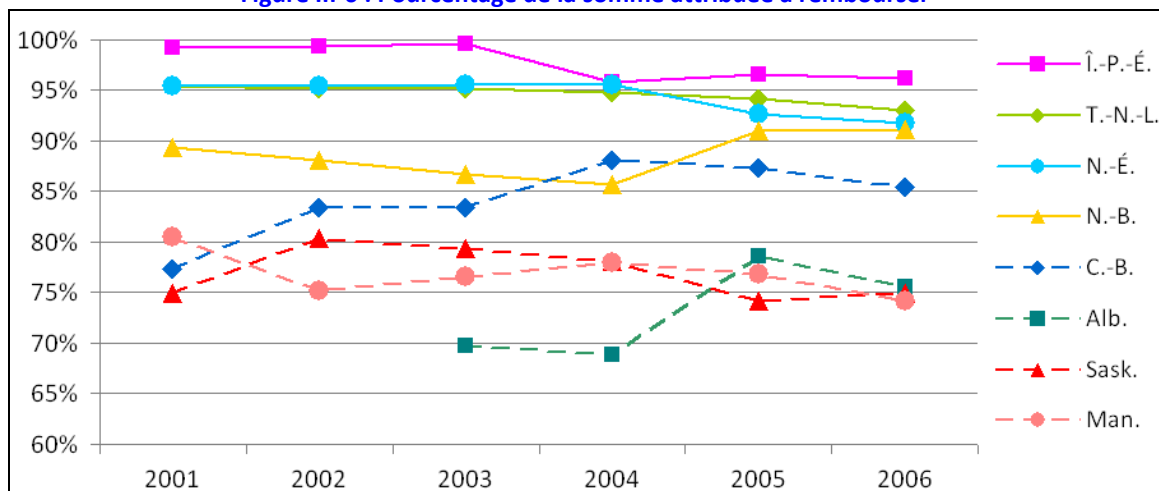
La figure III-6 atteste les changements qui touchent d'année en année les portions non remboursable et remboursable de l'aide consentie. En d'autres mots, elle rend compte de deux types de politiques : l'une visant l'endettement (prestation d'une aide non remboursable) et l'une visant les besoins (rehaussement de la limite de prêt). Si la limite de prêts augmente avec le temps sans augmentation proportionnelle de la part d'aide non remboursable, le pourcentage remboursable augmente. Nous savons qu'en 2005-2006, la limite de prêt a augmenté partout et pourtant, dans la plupart des provinces, le pourcentage remboursable est resté le même ou a

diminué légèrement. Seuls le Nouveau-Brunswick et l'Alberta font exception.

L'Alberta se distingue d'ailleurs à la fois par le montant de l'augmentation constatée en 2005-2006 et par le fait qu'auparavant, le pourcentage d'aide remboursable était le plus faible de toutes les provinces participantes. L'explication tient à deux facteurs. D'abord, l'Alberta calcule séparément le financement de source fédérale et le financement de source provinciale, de sorte que le rapport de l'aide fédérale à l'aide provinciale diffère de ce qu'il est ailleurs. Par ailleurs, la portion non remboursable de l'aide consentie par la province était initialement parmi les plus élevées de toutes les provinces

participantes. Cependant, le rehaussement de la limite de prêt par le gouvernement fédéral, en 2005-2006, a fait augmenter le pourcentage de l'aide de source fédérale consentie aux étudiantes et étudiants de l'Alberta (d'environ 49 à 59 p. 100). Or, comme cette portion de source fédérale n'est pas admissible aux mesures de réduction des prêts, le résultat en a été une augmentation de la proportion de l'aide totale que les étudiantes et étudiants de l'Alberta doivent rembourser. Par contre, la portion à rembourser a diminué l'année suivante parce que le montant maximal des prêts accordés par la province a augmenté, alors que le montant du prêt de source fédérale est resté constant.

Figure III-6 : Pourcentage de la somme attribuée à rembourser



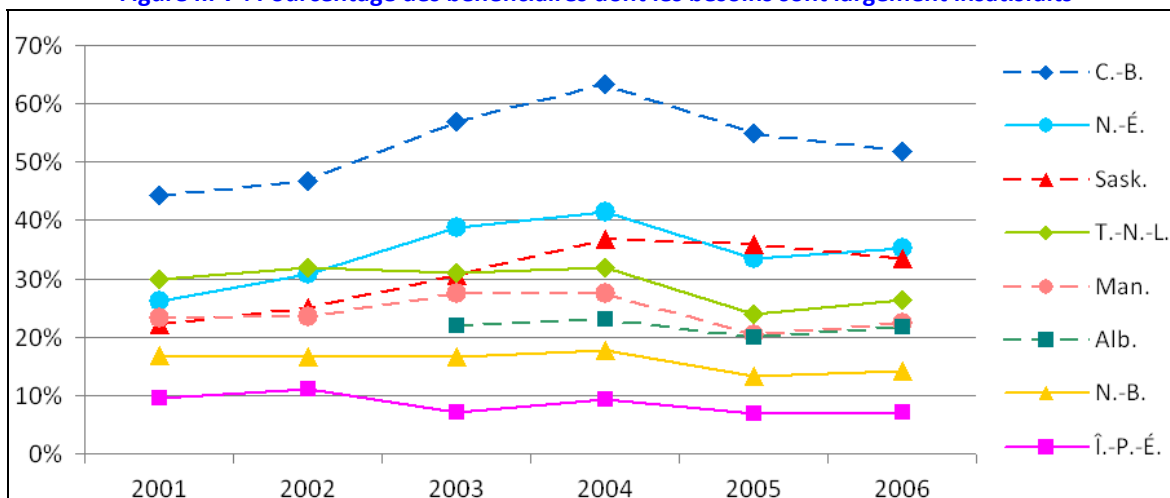
Le dernier volet de l'analyse présenté ici a trait aux besoins non satisfaits. La figure III-7 montre le pourcentage de bénéficiaires de chaque province dont les besoins sont largement insatisfaits (soit un manque à gagner de plus de 40 \$ par semaine d'études). Dans certaines provinces, le pourcentage d'étudiantes et étudiants dans cette situation est resté relativement stable pendant toute la

période. En Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et, dans une moindre mesure, au Manitoba, il y a eu augmentation du pourcentage d'emprunteuses et emprunteurs dont les besoins étaient largement insatisfaits jusqu'en 2004, année où les besoins étaient en hausse mais où les plafonds sont restés les mêmes. En 2005, quand les maximums d'aide ont augmenté dans tout le pays, le

pourcentage d'étudiantes et étudiants ayant des besoins non satisfaits a diminué

de manière substantielle, sauf en Saskatchewan.

Figure III-7 : Pourcentage des bénéficiaires dont les besoins sont largement insatisfaits



Indépendance ou dépendance financière à l'égard des parents

Cette section reprend les variables clés de la section précédente en les ventilant toutefois en fonction de la situation des bénéficiaires, à savoir s'ils sont financièrement dépendants ou indépendants de leurs parents aux fins de l'évaluation des besoins. La figure III-8 montre une différence nette dans les besoins constatés. En moyenne, les besoins constatés des étudiantes et étudiants indépendants (soit à la fois celles et ceux qui sont mariés et les célibataires avec personnes à charge) sont plus grands que ceux des étudiantes et étudiants dépendants. Cependant, les besoins constatés ont augmenté dans les deux groupes pendant la période à l'étude. Par

conséquent, les étudiantes et étudiants indépendants ont obtenu plus d'argent, en moyenne, que les étudiantes et étudiants qui dépendent financièrement de leurs parents (voir la figure III-9).

La section II décrit deux changements survenus en 2005-2006 : la réduction de la contribution attendue des parents et le rehaussement de la limite de prêt. Seuls les étudiantes et étudiants qui dépendent financièrement de leurs parents sont touchés par les deux. La réduction de la contribution attendue des parents, à partir de 2005-2006, a eu l'effet d'augmenter les besoins constatés. Certes, ceux-ci augmentent généralement d'année en année, mais ils ont fait un bond entre 2004-2005 et 2005-2006.

Figure III-8 : Besoins constatés des étudiantes et étudiants financièrement indépendants et dépendants

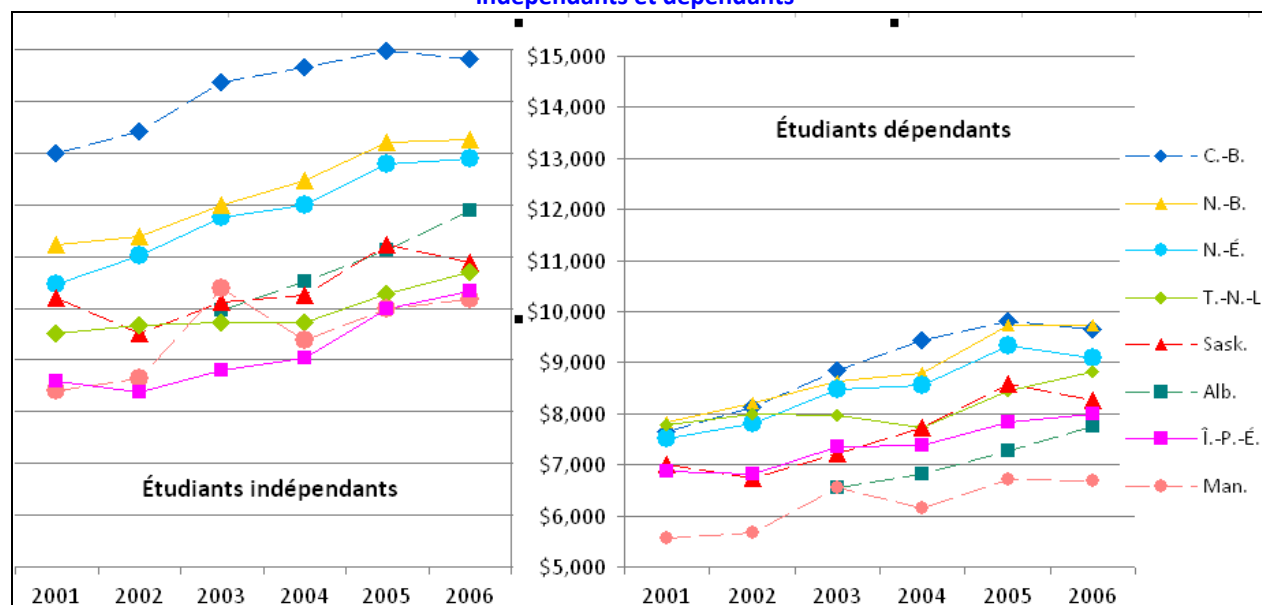
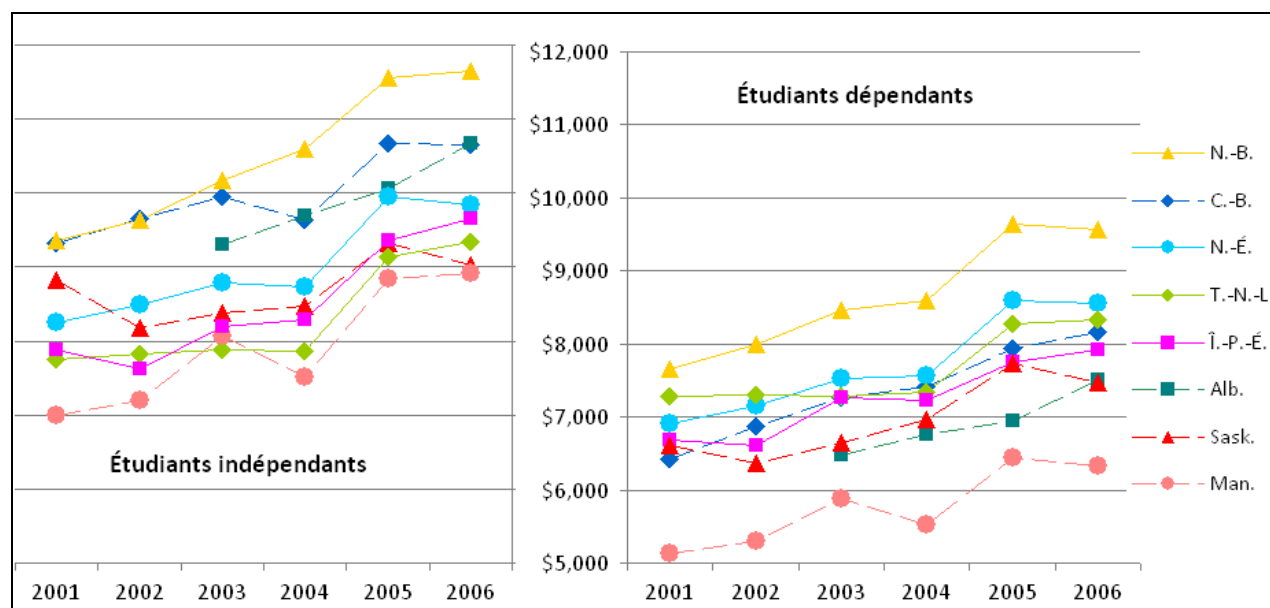


Figure III-9 : Moyenne du montant total accordé aux étudiantes et étudiants financièrement indépendants et dépendants



La figure III-10 illustre la portion remboursable du total de l'aide accordée aux étudiantes et étudiants financièrement indépendants et dépendants. Les étudiantes et étudiants indépendants ont

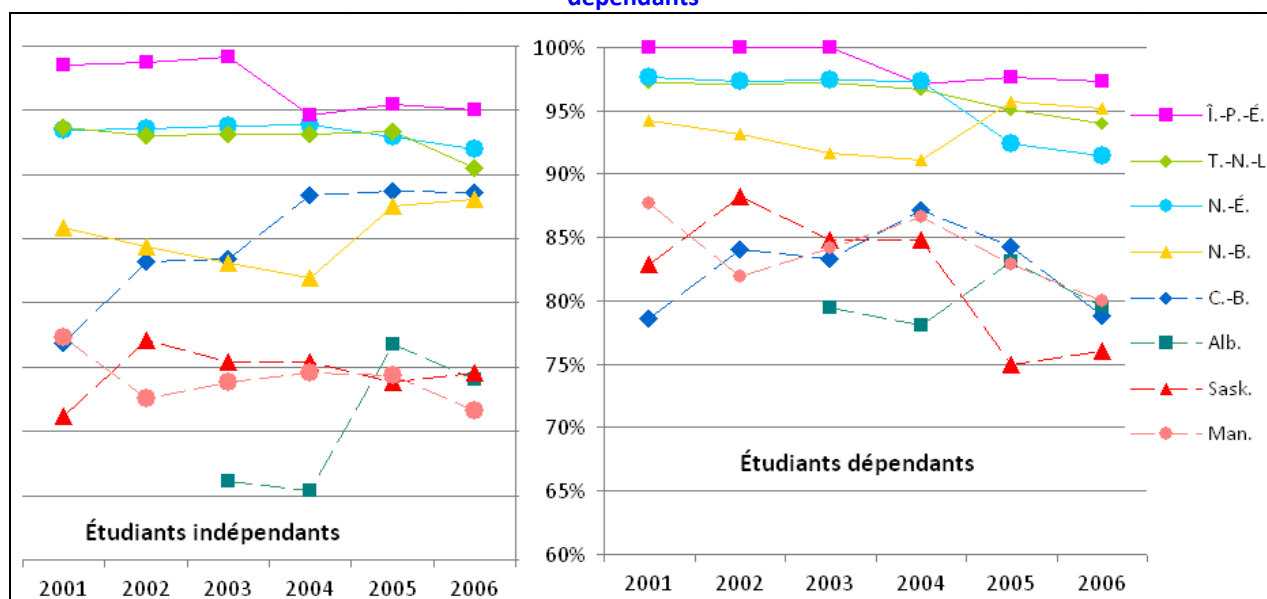
généralement moins à rembourser de l'aide qui leur est accordée que les étudiantes et étudiants dépendants, surtout dans les provinces de l'Ouest. Cette situation est probablement due au fait que les besoins

constatés des étudiantes et étudiants financièrement indépendants sont généralement plus grands, ce qui les rend admissibles à des formes d'aide non remboursable qui ne sont pas accessibles à celles et ceux dont les besoins constatés sont moindres. Bien que les montants dépendant d'une remise de dette ne soient pas pris en compte, on peut supposer que, sur le plan financier, les effets sur les bénéficiaires sont similaires, qu'il y ait dépendance ou non à l'égard des parents. La différence entre ces deux groupes, comme l'illustre la Figure III-10, tient à la remise de dette qui leur est offerte pendant leurs études.

Dans la plupart des provinces, la courbe représentant les étudiantes et étudiants qui

sont financièrement indépendants correspond à la courbe des étudiantes et étudiants qui sont financièrement dépendants. Cependant, en Colombie-Britannique, alors que le pourcentage d'aide remboursable a augmenté avec le temps pour les étudiantes et étudiants indépendants, il a augmenté pendant quelques années pour les étudiantes et étudiants dépendants, puis a diminué à partir de 2004-2005. En Saskatchewan, le pourcentage a diminué après 2002-2003 pour les étudiantes et étudiants financièrement dépendants mais, à partir de 2002, il est resté relativement stable pour les étudiantes et étudiants indépendants.

Figure III-10 : Part à rembourser de l'aide accordée aux étudiantes et étudiants financièrement indépendants et dépendants



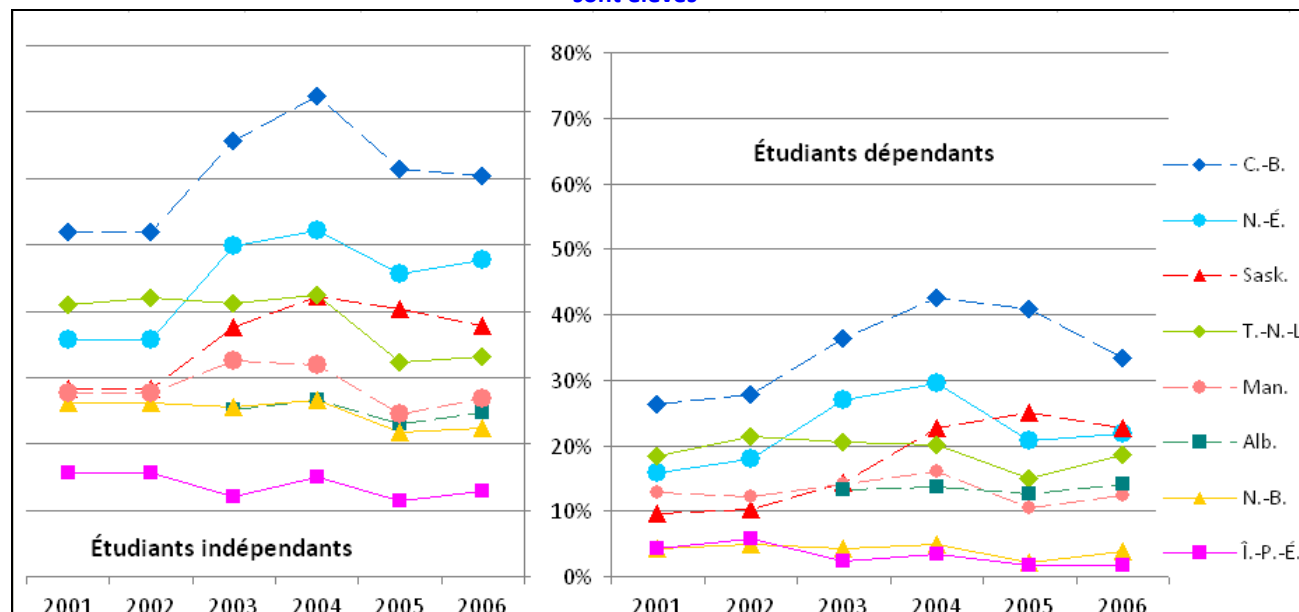
En Alberta, la courbe est semblable pour tous les étudiantes et étudiants, qu'ils dépendent financièrement ou non de leurs parents, sauf que ceux de la première

catégorie remboursent une part plus élevée que les autres. L'Alberta se distingue en ce que, avant 2005-2006, les deux groupes remboursaient une part moindre que les étudiantes et étudiants des autres

provinces participantes. Puis, en 2005-2006, la part d'aide remboursable a bondi, surtout pour les étudiantes et étudiants financièrement indépendants de leurs parents. L'explication tient à deux facteurs. D'abord, l'Alberta calcule séparément le financement de source fédérale et le financement de source provinciale, de sorte que le rapport de l'aide fédérale à l'aide provinciale diffère de ce qu'il est ailleurs. Par ailleurs, la part non remboursable de l'aide consentie par la province figure parmi les plus élevées de toutes les provinces participantes. Donc, avant le rehaussement de la limite de prêt, les étudiantes et étudiants de l'Alberta étaient ceux qui devaient rembourser le moins parmi toutes les provinces participantes. Le rehaussement de la limite de prêt a fait augmenter le pourcentage à rembourser de l'aide de source fédérale en Alberta, étant donné la méthode d'octroi particulière dans cette province. Comme l'aide non remboursable de source fédérale n'a pas augmenté, la part du total à rembourser a augmenté pour les étudiantes et étudiants de l'Alberta.

La figure III-11 montre le pourcentage d'étudiantes et étudiants indépendants et dépendants dont les besoins non satisfaits sont substantiels (au moins 40 \$ par semaine d'études). Étant donné la moyenne supérieure de leurs besoins constatés, il n'est pas surprenant de constater que les étudiantes et étudiants financièrement indépendants sont proportionnellement plus nombreux que les autres à avoir des besoins non satisfaits substantiels. La plupart des provinces comptent deux à trois fois plus d'étudiantes et étudiants financièrement indépendants que d'étudiantes et étudiants dépendants ayant des besoins non satisfaits élevés. Toutefois, les tendances par province convergent avec le temps pour les deux groupes. L'incidence du rehaussement de la limite de prêt en 2005-2006 se voit aussi dans la diminution du pourcentage d'étudiantes et étudiants ayant des besoins non satisfaits, surtout les étudiantes et étudiants indépendants, dont les besoins constatés ont augmenté et qui se sont donc trouvés en meilleure position de bénéficier de ce plafond rehaussé.

Figure III-11 : Pourcentage d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants dont les besoins non satisfaits sont élevés



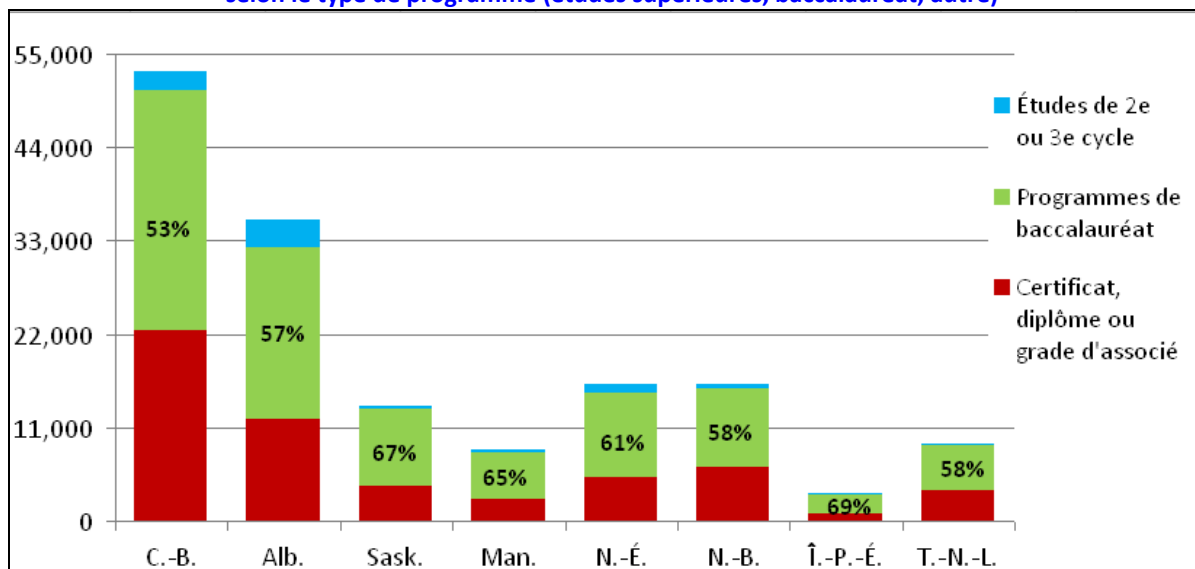
Aide reçue en 2006-2007 par les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes menant à un titre de compétence

Cette section brosse un portrait des étudiantes et étudiants inscrits à un programme de baccalauréat en 2006-2007, le but étant d'illustrer certaines caractéristiques de l'aide financière offerte dans les huit provinces participantes. Des analyses similaires pourraient être faites pour les étudiantes et étudiants des programmes débouchant sur d'autres titres de compétence, mais pour des raisons d'espace, nous nous concentrons sur le plus grand groupe visé par les programmes fédéraux et provinciaux d'aide aux études. Pour comparaisons, nous indiquons dans la figure III-12 le nombre total de personnes ayant bénéficié d'une aide aux études en

2006-2007, dans chaque province, ventilé selon le type de programme (premier, deuxième ou troisième cycle, certificat, diplôme, grade d'associé).

Comme les provinces diffèrent énormément par le chiffre de la population, on pouvait s'attendre à ce que le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études varie aussi. C'est ce que montre la figure III-12. La Colombie-Britannique compte plus de bénéficiaires d'aide financière que toute autre province. Elle est suivie de l'Alberta. À l'autre extrémité se trouvent le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard. La relation avec le chiffre de la population n'est toutefois pas directe. Ainsi, bien que le Manitoba soit au troisième rang des provinces participantes, par la population, il est au second rang parmi les provinces qui comptent le moins de bénéficiaires d'une aide aux études.

Figure III-12 : Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études en 2006-2007 selon le type de programme (études supérieures, baccalauréat, autre)



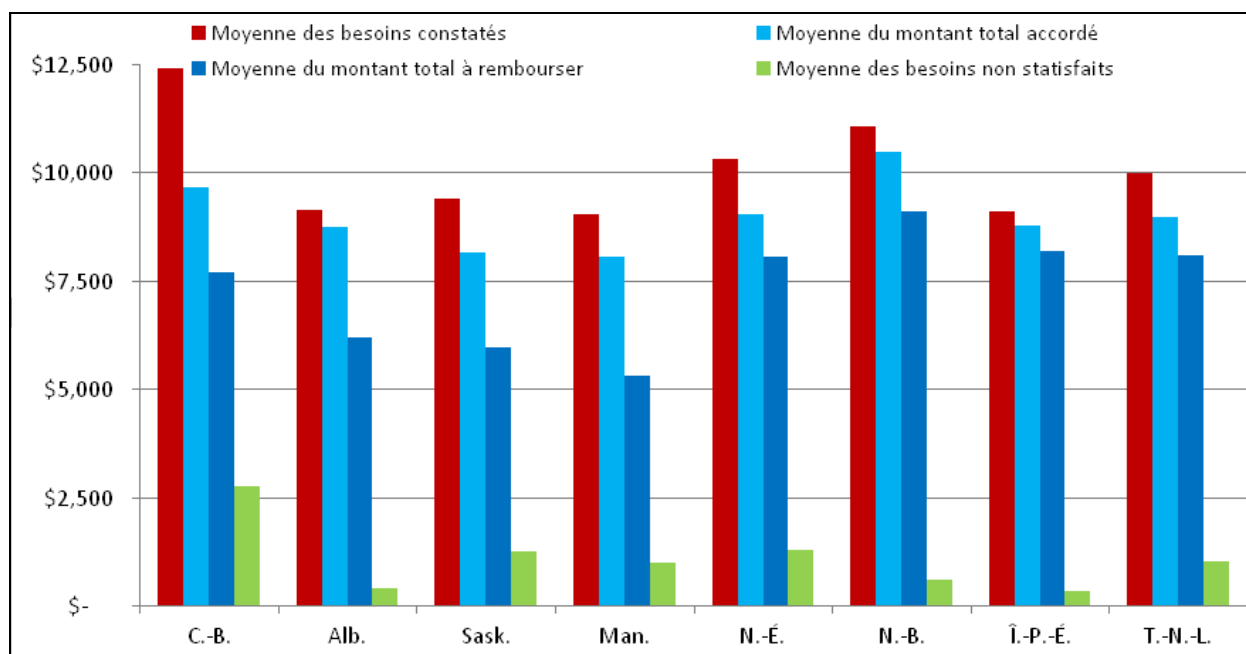
Les pourcentages font référence au pourcentage des bénéficiaires, par province, qui ont été inscrits à un programme de baccalauréat en 2006-2007.

La figure III-12 montre aussi que le pourcentage des bénéficiaires d'une aide financière aux études qui étaient inscrits à un programme de baccalauréat varie, allant de 53 p. 100 en Colombie-Britannique à 69 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans toutes les provinces, les bénéficiaires d'une aide financière inscrits à un programme de premier cycle représentent plus de la moitié du nombre total des bénéficiaires.

La figure III-13 montre les quatre mesures de base : la moyenne des besoins constatés, le montant total de l'aide accordée, le montant total que les bénéficiaires doivent rembourser et les besoins non satisfaits. Il y a d'amples variations entre les provinces à l'égard des quatre mesures. C'est en

Colombie-Britannique que la moyenne des besoins constatés est la plus élevée, à 12 394 \$, étant donné surtout le coût de la vie élevé dans cette province. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador suivent, avec des moyennes allant de 9980 \$ à 10 317 \$. Les quatre autres provinces se situent entre 9041 \$ et 9384 \$. La moyenne du montant total de l'aide varie aussi, mais pas de la même façon que pour les besoins constatés, puisque le plafond des prêts et des subventions diffère d'une province à l'autre. C'est au Nouveau-Brunswick que la moyenne du total de l'aide accordée est la plus élevée, à 10 475 \$, et au Manitoba qu'elle est la plus faible, à 8060 \$.

Figure III-13 : Moyenne des besoins constatés, du montant total de l'aide accordée, du montant total que les bénéficiaires doivent rembourser et des besoins non satisfaits parmi les bénéficiaires inscrits à un programme de baccalauréat en 2006-2007



L'Alberta calcule les besoins constatés selon deux méthodes : l'une pour l'aide de source fédérale et l'autre pour l'aide de source provinciale, comme l'explique la section II. Le graphique illustre les besoins constatés à l'égard de l'aide provinciale. C'est pourquoi le montant des besoins non satisfaits pour l'Alberta est approximatif.

La différence entre la moyenne du total de l'aide accordée et la moyenne du total remboursable varie également, parce que ni le montant de l'aide non remboursable ni le montant accordé en remise de dette ne sont les mêmes. Certaines subventions compensent les besoins non satisfaits parce qu'elles s'ajoutent au prêt maximal. D'autres compensent les prêts et ne représentent pas un financement supplémentaire, mais elles réduisent le montant du prêt que l'étudiante ou étudiant reçoit. La remise de dette est différente de la subvention en ce qu'elle est consacrée directement au remboursement de la dette, diminuant ainsi le montant à rembourser. La remise de dette et les subventions ont pour effet combiné de réduire le montant de l'aide financière à

rembourser. Le tableau III-1 montre le pourcentage du total de l'aide remboursable reçue en 2006-2007, par province. Il s'agit d'une moyenne, qui va de 75 p. 100 au Manitoba à 95 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard. Résultat : la moyenne des sommes remboursables pour l'année 2006-2007 varie d'un sommet de 9088 \$ au Nouveau-Brunswick à un minimum de 5309 \$ au Manitoba.

Les étudiantes et étudiants des quatre provinces de l'Atlantique ont reçu moins d'argent sous forme non remboursable que leurs homologues des autres provinces en 2006-2007, mais les étudiantes et étudiants de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador auront peut-être vu le montant total de

leurs prêts réduit après obtention de leur grade, grâce aux programmes offerts dans

leur province.

Tableau III-1 : Part à rembourser de l'aide totale versée aux bénéficiaires inscrites et inscrits à un programme de baccalauréat en 2006-2007

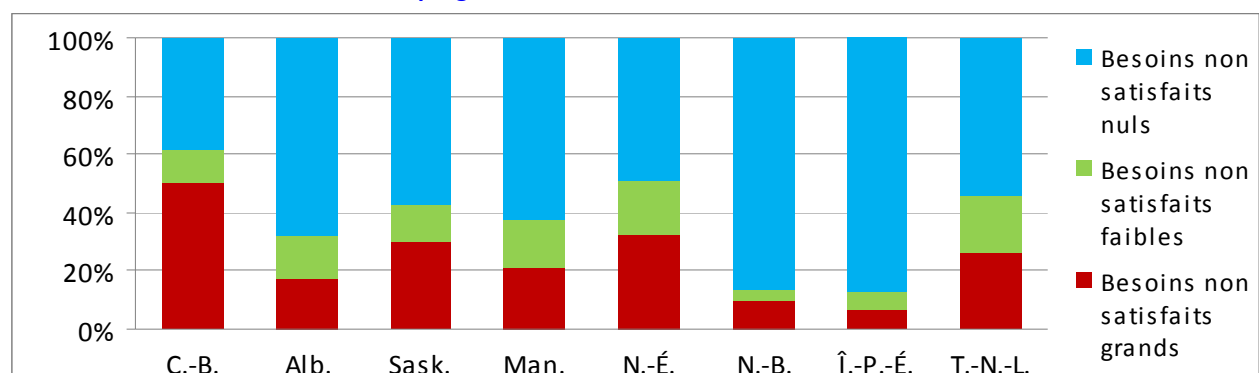
C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	N.-É.	N.-B.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
81 %	77 %	76 %	75 %	91 %	90 %	95 %	92 %

Comme la moyenne de l'aide financière totale est bien en dessous de la moyenne des besoins constatés en Colombie-Britannique, c'est aussi en Colombie-Britannique que la moyenne des besoins non satisfaits est la plus élevée, dépassant quelque peu 2700 \$. En Alberta, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, la moyenne du total de l'aide accordée est proche de la moyenne des besoins constatés, de sorte que les besoins non satisfaits sont relativement faibles dans ces provinces, allant de 398 \$ en Alberta à 592 \$ au Nouveau-Brunswick. À Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, les besoins non satisfaits vont de 980 \$ à 1290 \$.

Les besoins non satisfaits sont simplement la différence entre le total des besoins constatés et le montant de l'aide accordée à une ou un bénéficiaire. Pour une ou un

bénéficiaire donné, le montant des besoins non satisfaits peut être négligeable ou substantiel. Pour déterminer combien ont de grands besoins non satisfaits, nous avons classé les étudiantes et étudiants en trois groupes : besoins non satisfaits nuls, faibles, c'est-à-dire moins de 40 \$ par semaine d'études, et grands, soit au moins 40 \$ par semaine d'études. La figure III-14 montre le pourcentage de bénéficiaires inscrites ou inscrits à un programme de baccalauréat appartenant à chaque groupe, dans chaque province. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, la plupart appartiennent au groupe de celles et ceux qui n'ont pas de besoins non satisfaits. Environ 20 p. 100 des bénéficiaires de l'Alberta et du Manitoba et un peu plus du quart de ceux de Terre-Neuve-et-Labrador ont de grands besoins non satisfaits. Les pourcentages sont d'environ 30 p. 100 en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, et de la moitié en Colombie-Britannique.

Figure III-14 : Ampleur des besoins non satisfaits parmi les bénéficiaires de l'aide aux études inscrites et inscrits à un programme de baccalauréat en 2006-2007

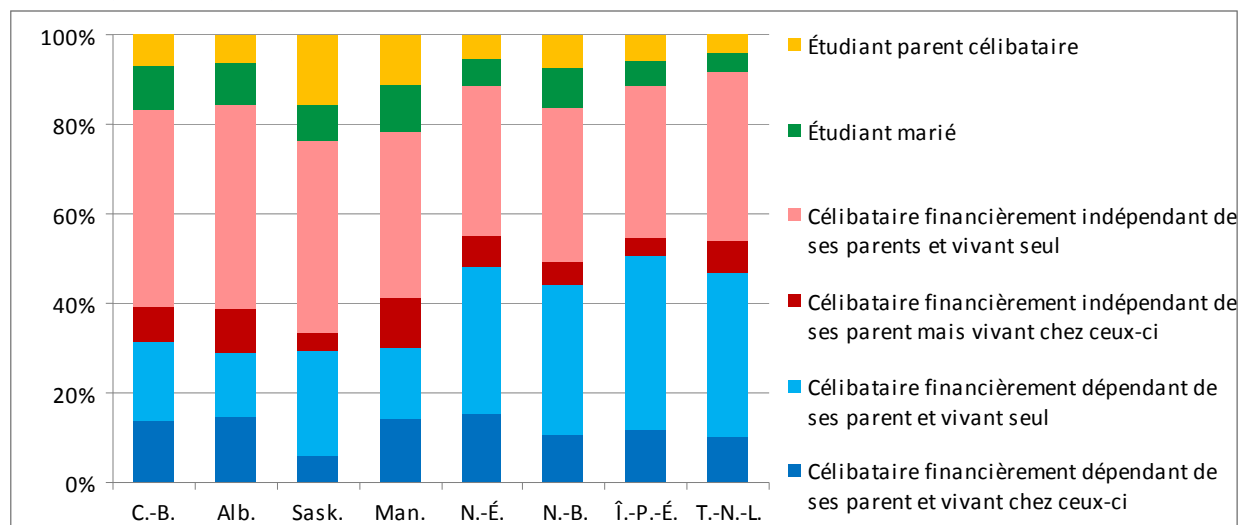


Aide accordée en 2006-2007 par catégorie d'étudiantes et étudiants

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le montant du financement permis est déterminé par divers facteurs, y compris la situation financière des étudiantes et étudiants (dépendance ou

indépendance financière à l'égard des parents dans l'optique de l'assistance financière), de l'état matrimonial et de leurs conditions de vie (chez les parents ou non). En combinant ces facteurs, on obtient six groupes (voir annexe B). La figure III-15 montre la distribution de ces groupes dans chaque province.

Figure III-15 : Répartition des bénéficiaires de l'aide aux études selon leur situation en 2006-2007



Il importe de souligner deux points essentiels. Une plus grande proportion d'étudiantes et étudiants de l'Ouest du Canada font partie des catégories d'étudiantes et étudiants financièrement indépendants. Or, puisque les étudiantes et étudiants indépendants sont proportionnellement plus nombreux que les autres à avoir de grands besoins non satisfaits, c'est dire que les provinces de l'Ouest supportent des coûts plus élevés par étudiante ou étudiant que les provinces de l'Atlantique. Autre important facteur de coût : le pourcentage d'étudiantes et étudiants qui sont parents célibataires (et qui, non seulement supportent des coûts supérieurs mais tendent à bénéficier d'une

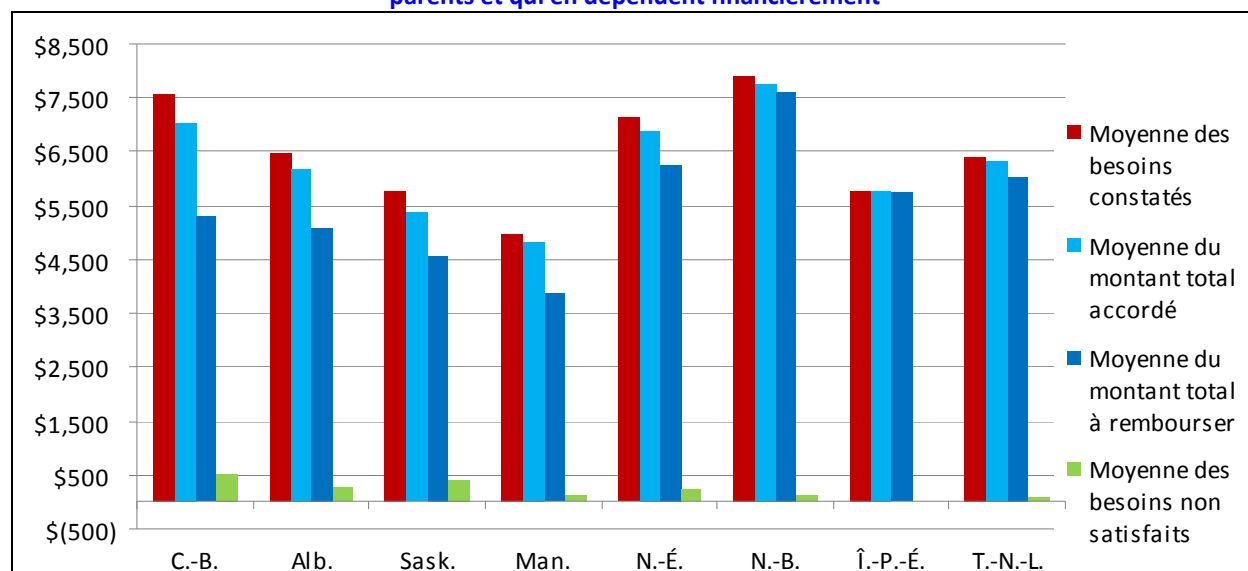
aide financière dont les limites sont plus élevées également). C'est en Saskatchewan que ces pourcentages sont les plus élevés. Les sections qui suivent illustrent les principales variables relatives à l'aide financière pour chaque catégorie d'étudiantes et étudiants. On trouvera plus loin une comparaison de la part de l'aide financière accordée qui doit être remboursée par toutes les catégories d'étudiantes et étudiants dans toutes les provinces.

Célibataires vivant chez leurs parents et financièrement dépendants de ceux-ci

La moyenne des besoins constatés pour ce groupe varie d'une province à l'autre parce que l'allocation de subsistance et les autres facteurs entrant dans la détermination des besoins diffèrent d'une province à l'autre. Par conséquent, le montant total de l'aide accordée varie également. Cependant, dans l'ensemble, par rapport aux autres catégories d'étudiantes et étudiants, ce groupe a de faibles besoins non satisfaits.

Au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, le total remboursable est presque aussi élevé que le total de l'aide accordée, tandis qu'ailleurs, il est considérablement moins élevé. Les étudiantes et étudiants de la Colombie-Britannique qui sont célibataires et financièrement dépendants de leurs parents remboursent une part moins grande de l'aide financière reçue, mais ce sont ceux qui ont le plus de besoins non satisfaits.

Figure III-16 : Aide financière versée en 2006-2007 aux étudiantes et étudiants célibataires qui vivent chez leurs parents et qui en dépendent financièrement



Célibataires financièrement dépendants de leurs parents mais ne vivant pas chez ces derniers

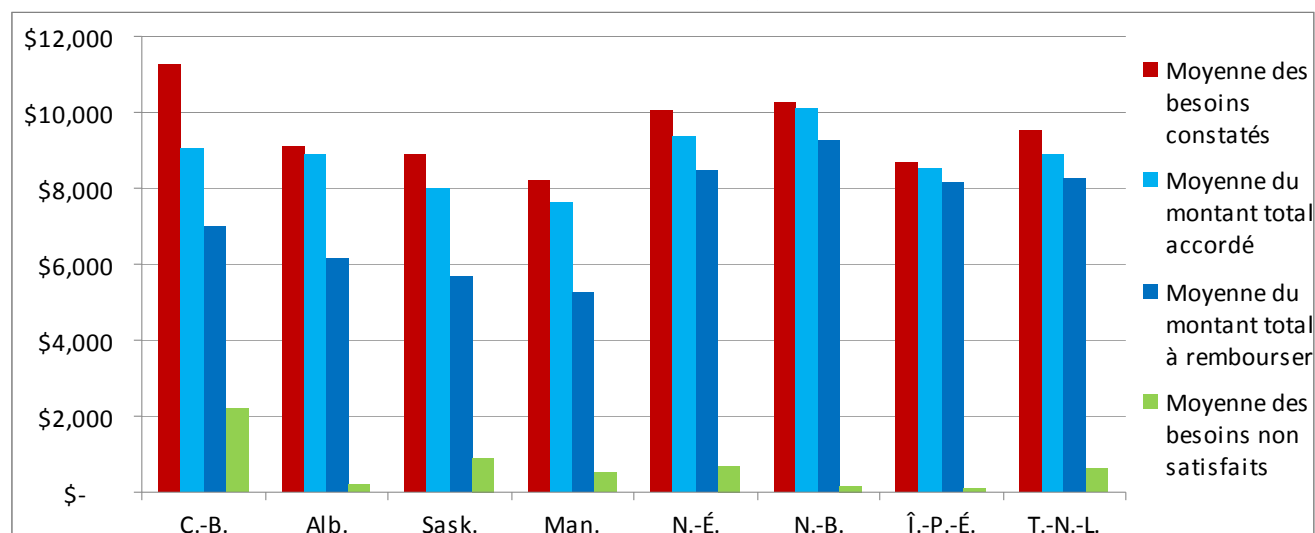
Étant donné l'allocation de logement, les besoins constatés des étudiantes et étudiants célibataires qui sont financièrement dépendants de leurs parents mais ne vivent pas chez ces derniers sont supérieurs à ceux des

étudiantes et étudiants qui vivent chez leurs parents. Ce groupe reçoit plus d'aide financière, mais il a aussi des besoins non satisfaits nettement plus élevés. Cette constatation est particulièrement vraie en Colombie-Britannique, où les étudiantes et étudiants des programmes d'études postsecondaires sont concentrés dans la grande ville de Vancouver et à Victoria, où le loyer est très élevé. Le total remboursable reste élevé au Nouveau-

Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, mais les étudiantes et étudiants de ce groupe ne remboursent pas le plein montant. Les

étudiantes et étudiants de l'Alberta sont les mieux lotis en ce qui concerne le montant à rembourser et le niveau des besoins non satisfaits.

Figure III-17 : Aide financière versée en 2006-2007 aux étudiantes et étudiants célibataires financièrement dépendants de leurs parents mais ne vivant pas chez ces derniers

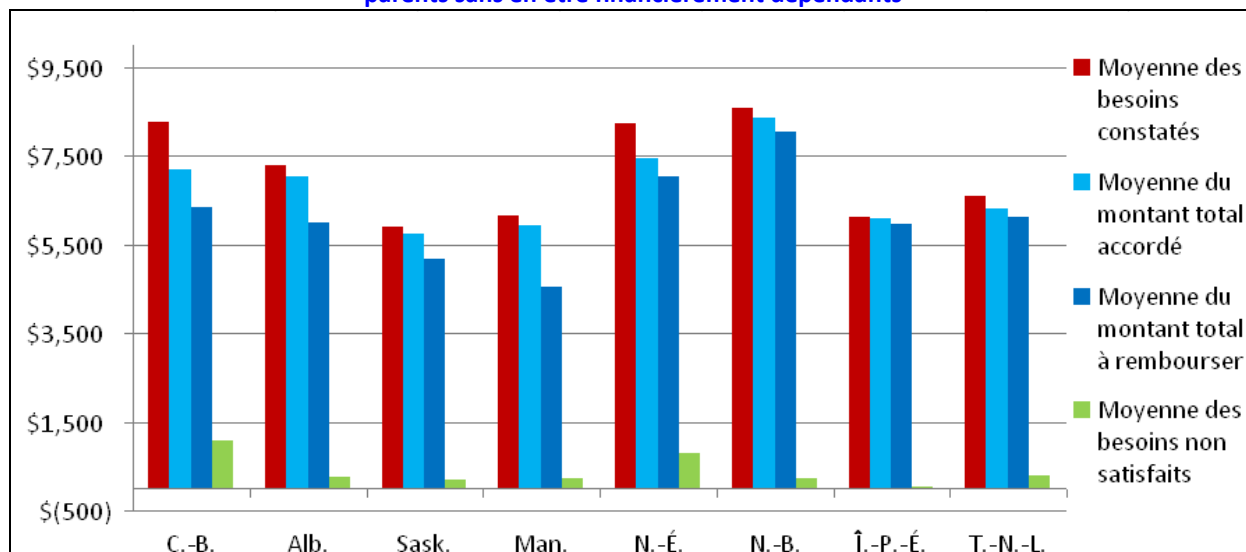


Célibataires vivant chez leurs parents mais financièrement indépendants de ces derniers

Les étudiantes et étudiants célibataires qui vivent chez leurs parents sans en être financièrement dépendants diffèrent de leurs homologues financièrement dépendants de leurs parents en ce que les parents des premiers ne sont pas tenus de

contribuer au paiement des études. Résultat : les besoins constatés de ce groupe sont supérieurs, tout comme l'aide obtenue. Toutefois, leurs besoins non satisfaits sont aussi plus élevés que ceux des étudiantes et étudiants qui dépendent financièrement de leurs parents et vivent chez ces derniers, sauf en Alberta et en Saskatchewan.

Figure III-18 : Aide financière versée en 2006-2007 aux étudiantes et étudiants célibataires vivant chez leurs parents sans en être financièrement dépendants

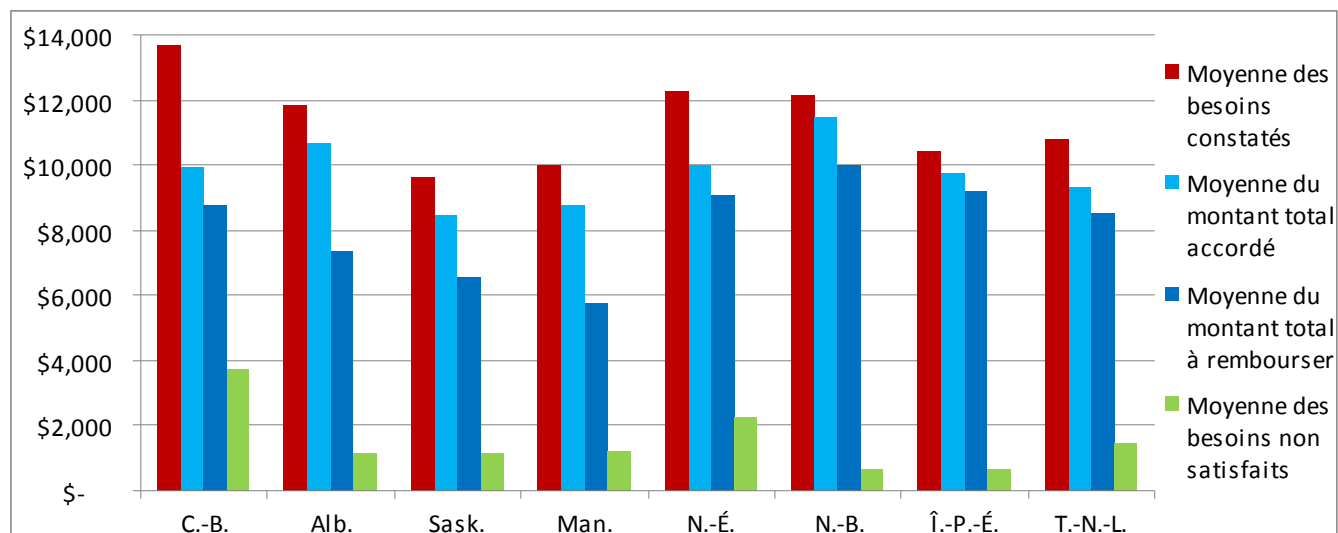


Célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents et n'en sont pas financièrement dépendants

En raison de l'allocation de logement, les besoins constatés des étudiantes et étudiants célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents et n'en sont pas financièrement dépendants sont supérieurs à ceux des étudiantes et étudiants qui vivent chez leurs parents. Les premiers

reçoivent donc plus d'aide financière, mais pas assez toutefois pour les défrayer de leurs frais qui sont aussi plus élevés. Par conséquent, ce groupe a de plus hauts niveaux de besoins non satisfaits, surtout en Colombie-Britannique. Dans toutes les provinces participantes, sauf en Alberta et au Manitoba, ces étudiantes et étudiants doivent généralement rembourser une plus grande part de l'aide financière reçue.

Figure III-19 : Aide financière versée en 2006-2007 aux étudiantes et étudiants célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents et n'en sont pas financièrement dépendants



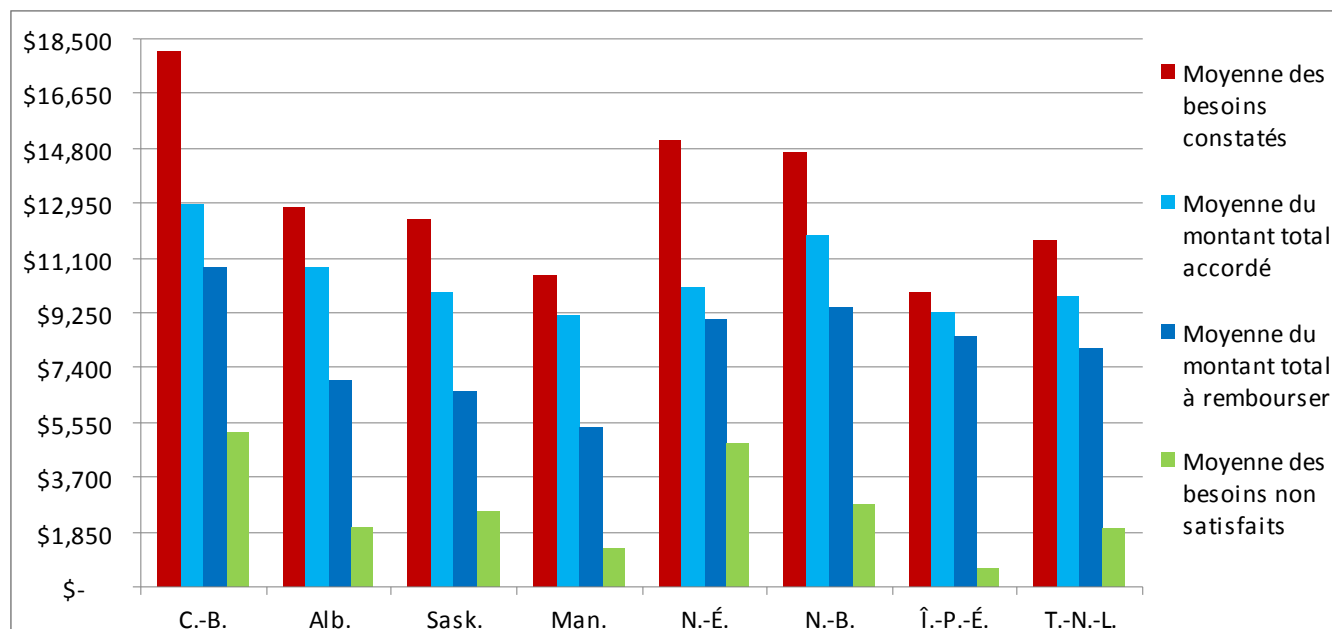
Étudiantes et étudiants mariés ou conjoints de fait

Ce groupe comprend les étudiantes et étudiants avec enfants à charge ou sans enfants à charge. Les étudiantes et étudiants mariés ou conjoints de fait ont des besoins constatés généralement supérieurs à ceux des étudiantes et étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents et n'en sont pas financièrement dépendants, mais ces besoins varient beaucoup d'une province à une autre. Les étudiantes et étudiants mariés ou conjoints de fait vivant en Colombie-Britannique ont des besoins constatés de beaucoup supérieurs à ceux de leurs homologues de n'importe quelle autre province, sans doute à cause des allocations pour garderie qui y sont aussi beaucoup plus élevées et

auxquelles s'ajoutent des allocations de logement également plus élevées.

Malgré des niveaux de besoins constatés plus élevés, le montant de l'aide accordée ne suffit pas toujours à combler la différence, de sorte que, dans certaines provinces, les étudiantes et étudiants de ce groupe ont des niveaux de besoins non satisfaits beaucoup plus élevés que les étudiantes et étudiants des autres groupes. La moyenne élevée des besoins non satisfaits parmi ce groupe approche la limite de l'aide totale possible. C'est particulièrement vrai en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, où la moyenne des besoins non satisfaits est respectivement de 5224 \$ et de 4876 \$. C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que l'on constate les besoins non satisfaits les plus faibles, à 638 \$, mais il y avait seulement 188 étudiantes et étudiants mariés dans cette province en 2006-2007.

Figure III-20 : Aide financière versée en 2006-2007 aux étudiantes et étudiants mariés ou conjoints de fait

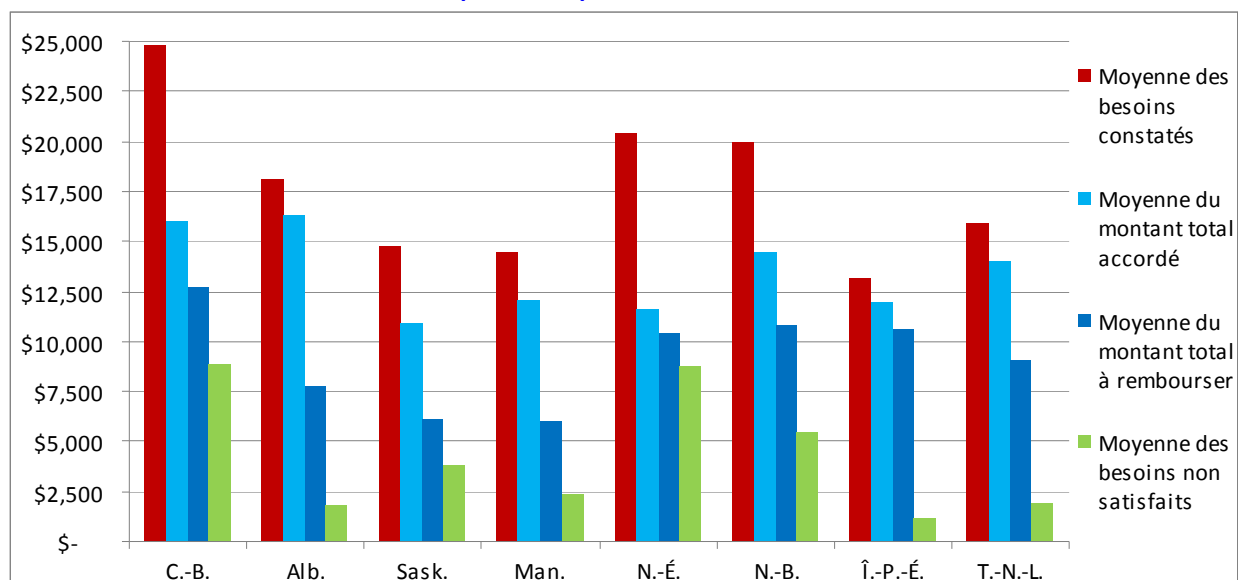


Parents célibataires

Ce sont les étudiantes et étudiants qui sont parents célibataires qui ont les besoins constatés les plus élevés et qui reçoivent le plus d'aide financière. Toutefois, sauf en Alberta, ils ont aussi les besoins non satisfaits les plus grands de tous les groupes. C'est en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique que ces besoins non

satisfaits sont les plus élevés, à 8761 \$ et 8848 \$ respectivement. L'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta connaissent les besoins non satisfaits les plus bas, avec 1196 \$ et 1830 \$ respectivement. En Alberta, les étudiantes et étudiants célibataires qui ont des enfants peuvent toucher une subvention de 3000 \$ par semestre, ce qui explique le niveau inférieur de leurs besoins non satisfaits.

**Figure III-21 : Aide financière versée en 2006-2007 aux étudiantes et étudiants
qui étaient parents célibataires**



Comparaison du total remboursable par catégorie d'étudiantes et étudiants

Il ressort clairement de ce qui précède que le montant de l'aide à rembourser dépend à la fois de la catégorie d'étudiantes et étudiants et de la province. Les variations de l'aide à rembourser en pourcentages sont résumées dans la figure III-22. Presque partout, les parents célibataires sont ceux qui doivent rembourser le moins, tandis que les étudiantes et étudiants qui vivent chez leurs parents sans en être financièrement dépendants remboursent le plus. La Colombie-Britannique est l'exception la plus notable, puisque les étudiantes et étudiants célibataires financièrement dépendants de leurs parents sont ceux qui remboursent le moins.

On constate aussi des différences d'ordre régional dans la détermination du pourcentage d'aide financière remboursable. C'est en général dans les

provinces de l'Atlantique, représentées par les traits continus sur le graphique, que le pourcentage remboursable tend à être le plus élevé, le plus faible étant dans les trois provinces des Prairies. La Colombie-Britannique se situe généralement entre ces deux groupes. Il ne faut toutefois pas oublier que le graphique ne tient pas compte de la remise de dette consentie aux diplômés admissibles en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, la catégorie à laquelle appartient une étudiante ou un étudiant n'a rien à voir avec le montant de remise de dette, de sorte que les différences entre les catégories d'étudiantes et étudiants de ces provinces s'appliquent quand même, en l'occurrence.

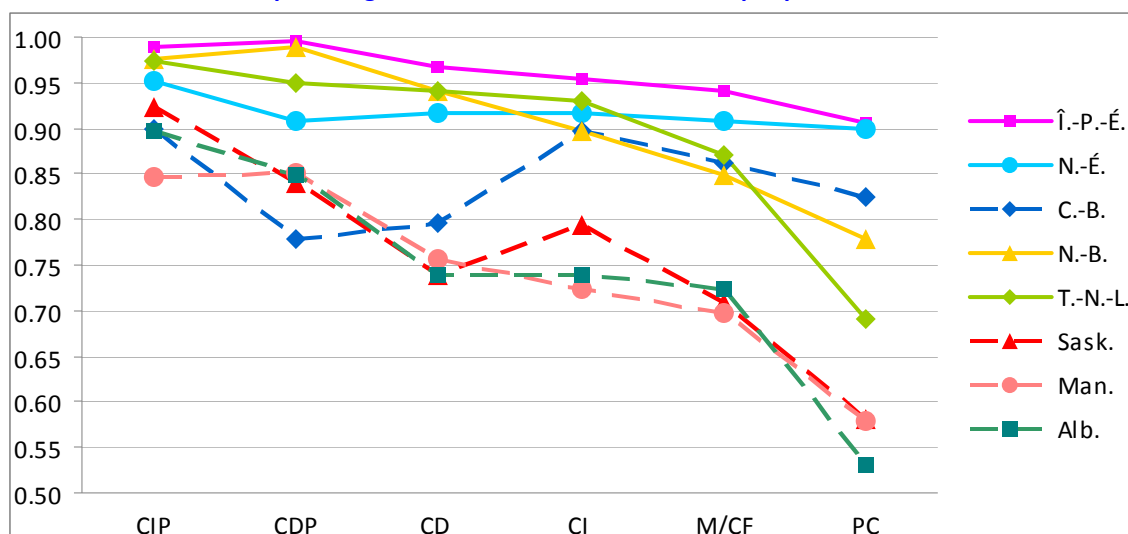
Dans certaines provinces, la part remboursable varie considérablement selon la catégorie à laquelle appartiennent les étudiantes et étudiants. Ainsi, en Alberta, les parents célibataires ne remboursent que 53 p. 100 de l'aide reçue, tandis que les

étudiantes et étudiants célibataires vivant chez leurs parents sans en être financièrement dépendants doivent rembourser 90 p. 100. C'est en Nouvelle-Écosse que la différence est la plus ténue, soit 90 p. 100 pour les parents célibataires et 95 p. 100 pour les étudiantes et étudiants célibataires vivant chez leurs parents sans en être financièrement dépendants. Au total, les étudiantes et étudiants du Manitoba sont ceux qui remboursent le moins, le pourcentage allant de 58 p. 100 chez les parents célibataires à 85 p. 100 chez les étudiantes et étudiants célibataires vivant chez leurs parents (et financièrement dépendants ou indépendants de ces derniers). Ceux qui remboursent le plus sont les étudiantes et

étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard, où les parents célibataires doivent rembourser 91 p. 100 de l'aide reçue et les célibataires vivant chez leurs parents et financièrement dépendants de ces derniers remboursent la totalité de l'aide reçue.

Ces écarts viennent des différences de politiques. Les étudiantes et étudiants ont en effet accès à des montants différents d'aide non remboursable. Celles et ceux dont les besoins constatés sont les plus élevés ont généralement accès à plus de formes d'aide non remboursable, ce qui explique pourquoi les parents célibataires remboursent un plus faible pourcentage que les autres, au total.

Figure III-22 : Pourcentage d'aide remboursable par catégorie d'étudiantes et étudiants et par province



CIP : célibataires indépendants vivant chez leurs parents; CDP : célibataires dépendants vivant chez leurs parents; CD : célibataires dépendants ne vivant pas chez leurs parents; CI : célibataires indépendants ne vivant pas chez leurs parents; M/CF : étudiantes et étudiants mariés ou conjoints de fait; PC : étudiantes et étudiants qui sont parents célibataires

Comparaison des besoins non satisfaits par catégorie d'étudiantes et étudiants

La figure III-23 montre le pourcentage d'étudiantes et étudiants dont les besoins

non satisfaits étaient grands, c'est-à-dire d'au moins 40 \$ par semaine d'études, en 2006-2007. On constate d'évidentes différences selon les catégories et les provinces. Les célibataires vivant chez leurs

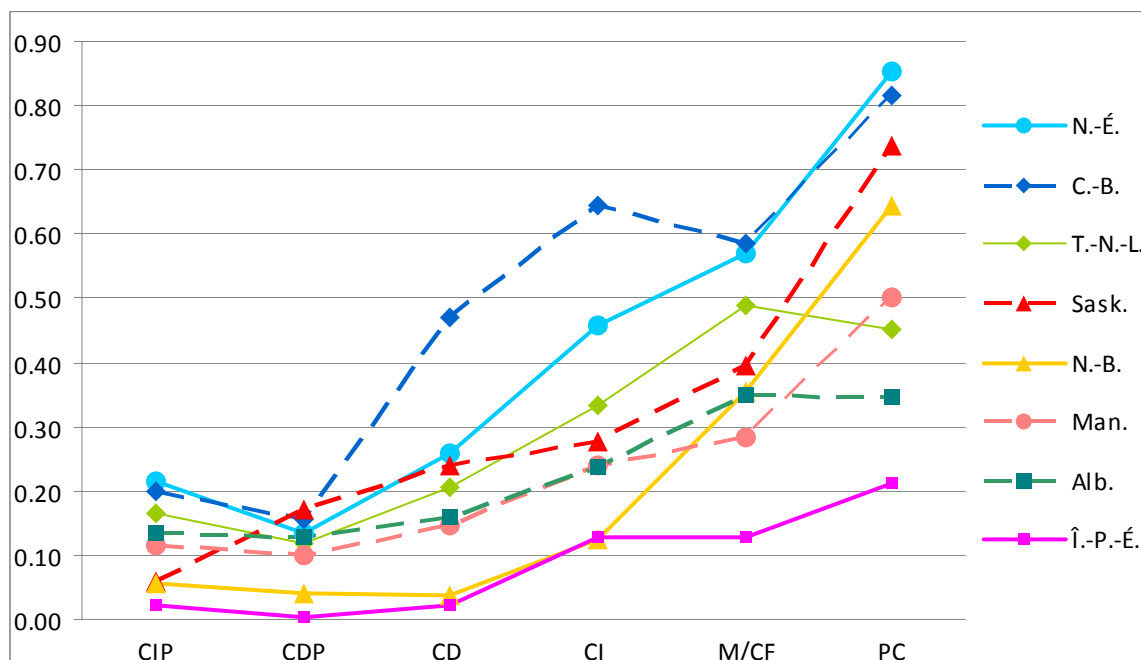
parents (et financièrement dépendants ou indépendants de ces derniers) sont proportionnellement moins nombreux que les autres à avoir de grands besoins non satisfaits. Ils sont suivis de près par les célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents mais sont financièrement dépendants de ces derniers. Les étudiantes et étudiants célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents et sont financièrement indépendants sont proportionnellement plus nombreux que les autres célibataires à avoir de grands besoins non satisfaits, quoique les niveaux réels de besoins non satisfaits varient considérablement d'une province à l'autre. Dans toutes les provinces, sauf en Alberta, les parents célibataires sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à avoir de grands besoins non satisfaits. Ceci est sans doute dû au fait, qu'en Alberta, les parents célibataires peuvent toucher une subvention de 3000 \$ par semestre pour compenser ces besoins non satisfaits.

Toutes catégories confondues, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard qu'il y a le moins d'étudiantes et étudiants dont les besoins financiers ne sont pas tous satisfaits. Les

étudiantes et étudiants de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique sont généralement plus nombreux que ceux des autres provinces à avoir de grands besoins non satisfaits, surtout parmi celles et ceux qui sont mariés et chez les célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents et en sont financièrement indépendants. En Colombie-Britannique, les étudiantes et étudiants célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents mais en sont financièrement dépendants sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que ceux des autres provinces à avoir de grands besoins non satisfaits.

Les parents célibataires sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à avoir de grands besoins non satisfaits, parce que leurs besoins constatés sont plus grands et ils sont donc plus susceptibles d'excéder le plafond de l'aide accordée. En Colombie-Britannique, les allocations de logement et de garderie sont plus élevées, ce qui pousse à la hausse les besoins constatés et fait augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants dont les besoins excèdent le maximum accordé.

Figure III-23 : Pourcentage de bénéficiaires ayant de grands besoins non satisfaits, par catégorie et par province



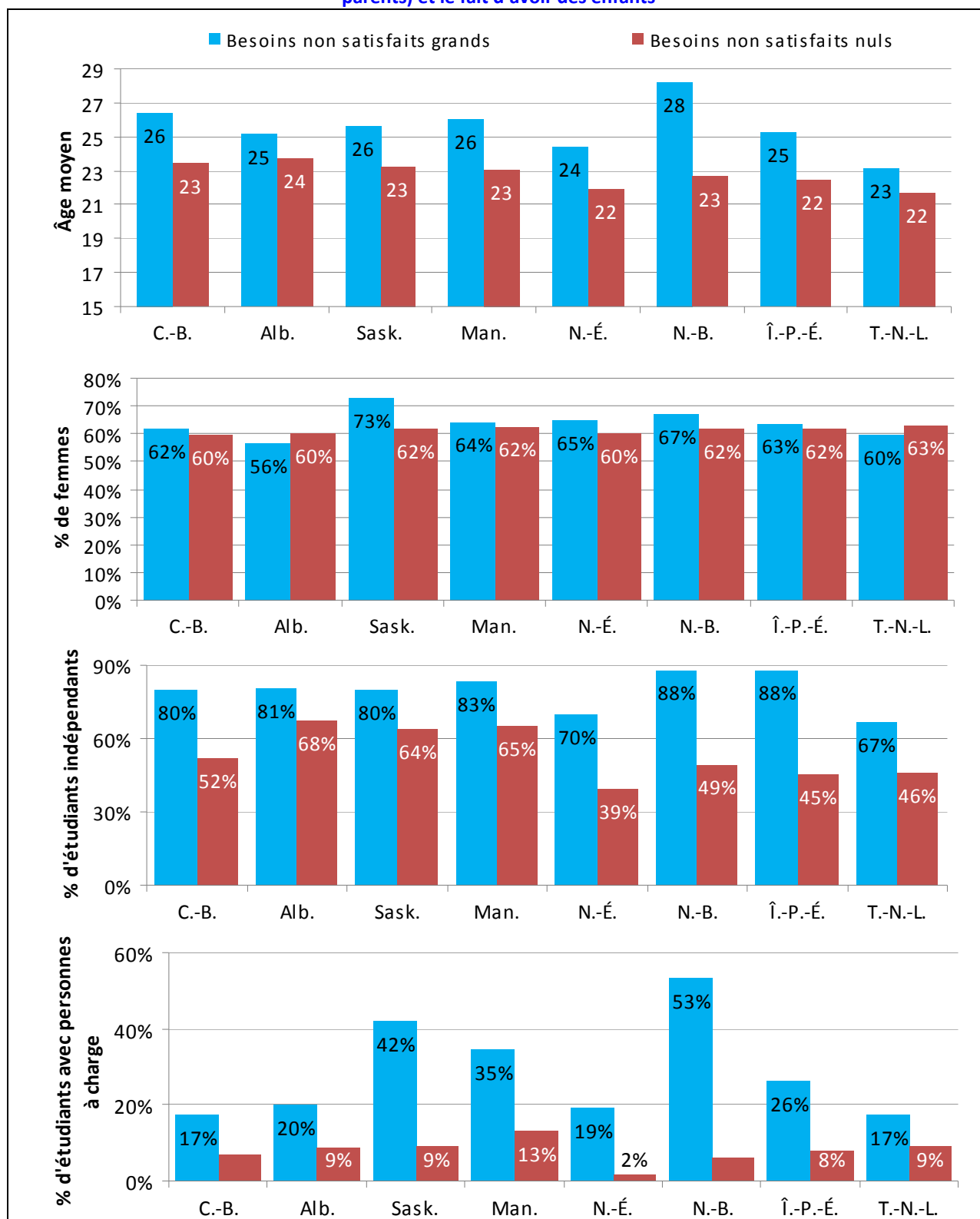
CIP : célibataires indépendants vivant chez leurs parents; CDP : célibataires dépendants vivant chez leurs parents; CD : célibataires dépendants ne vivant pas chez leurs parents; CI : célibataires indépendants ne vivant pas chez leurs parents; M/CF : étudiantes et étudiants mariés ou conjoints de fait; PC : étudiantes et étudiants qui sont parents célibataires

Caractéristiques des étudiantes et étudiants ayant eu de grands besoins non satisfaits en 2006-2007

Tous programmes confondus, cette section décrit les étudiantes et étudiants dont les besoins non satisfaits étaient grands (c'est-à-dire d'au moins 40 \$ par semaine d'études) en 2006-2007, le but étant de voir

en quoi ils diffèrent des étudiantes et étudiants qui n'ont pas de besoins non satisfaits. Les deux groupes sont comparés sur la base de l'âge, du sexe, de la situation financière, du fait d'avoir ou non des personnes à charge, de l'état matrimonial et du programme d'études. Les résultats des quatre premières comparaisons sont illustrés à la figure III-24.

Figure III-24 : Comparaison entre les étudiantes et étudiants ayant de grands besoins non satisfaits et ceux qui n'en ont pas, selon l'âge, le sexe, la situation financière (dépendance ou indépendance financière à l'égard des parents) et le fait d'avoir des enfants



Le but est de déterminer si et comment les étudiantes et étudiants qui ont de grands besoins non satisfaits diffèrent de ceux qui n'en ont pas. La figure III-24 montre une constante : les étudiantes et étudiants qui ont de grands besoins non satisfaits sont en moyenne plus avancés en âge. Il importe de noter que les membres des deux groupes sont généralement plus âgés que l'ensemble des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, dont la moyenne est de 22 ans⁷. La population des bénéficiaires de l'aide financière aux études est plus âgée, vraisemblablement parce que ses besoins constatés sont généralement plus grands et que ces personnes sont proportionnellement plus nombreuses à être admissibles aux programmes d'aide. Au terme des quatre années nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires, l'étudiante ou étudiant est considéré comme indépendante ou indépendant, ce qui signifie que ses besoins constatés augmentent, puisque la contribution possible des parents n'est plus prise en compte dans le calcul. Les étudiantes et étudiants qui ont des enfants ont aussi des besoins constatés supérieurs et tendent aussi à être plus âgés. Ce sont les mêmes raisons qui font que les étudiantes et étudiants qui ont des besoins non satisfaits sont généralement plus âgés que celles et ceux qui n'ont pas de besoins non satisfaits.

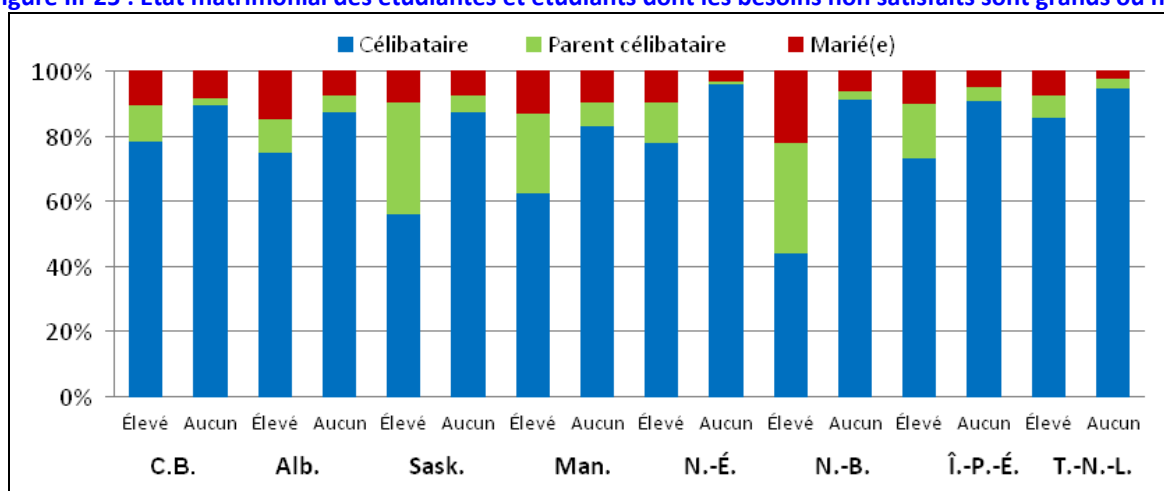
Il n'y a pas de différence constante pour ce qui est du sexe, sauf en Saskatchewan, où ce sont surtout les étudiantes qui ont les besoins non satisfaits les plus substantiels.

Les deux groupes diffèrent aussi par leur situation financière et le fait d'avoir ou non des personnes à charge. Les étudiantes et étudiants qui ont les plus grands besoins non satisfaits sont plus nombreux à être financièrement indépendants de leurs parents que ceux qui n'ont pas de besoins non satisfaits. En outre, ils ont généralement eux-mêmes des personnes à charge. Cette différence est particulièrement marquée au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, légèrement marquée au Manitoba et un peu plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba.

La figure III-25 montre la répartition des étudiantes et étudiants ayant de grands besoins non satisfaits ou n'en ayant pas du tout, selon le statut matrimonial. Partout, ceux du premier groupe sont beaucoup plus nombreux à être parents célibataires et un peu plus nombreux à être mariés que les étudiantes et étudiants qui n'ont pas de besoins non satisfaits.

⁷ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Le prix du savoir 2004*, Montréal, chapitre 2.1.

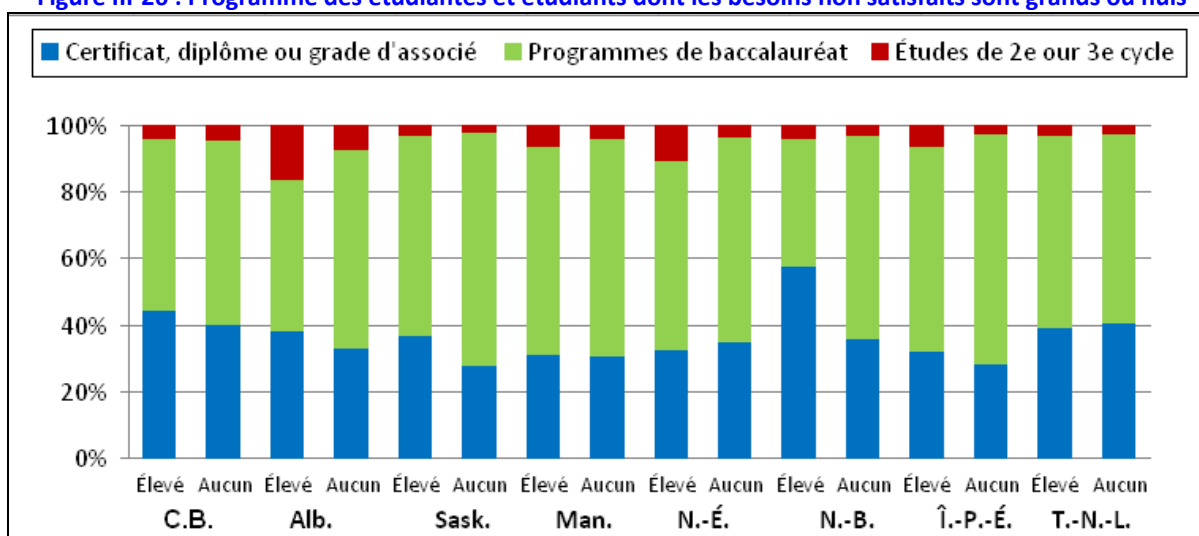
Figure III-25 : État matrimonial des étudiantes et étudiants dont les besoins non satisfaits sont grands ou nuls



La figure III-26 montre la répartition des étudiantes et étudiants dont les besoins non satisfaits sont grands ou nuls, en fonction des programmes d'études. En 2006-2007, en Colombie-Britannique, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador, les étudiantes et étudiants ayant des besoins non satisfaits élevés et les étudiantes et étudiants n'ayant pas de besoins non satisfaits étaient inscrits dans des programmes d'études similaires. Dans

toutes les autres provinces, les étudiantes et étudiants sans besoins non satisfaits étaient proportionnellement plus nombreux que les autres être inscrits à un baccalauréat, tandis que les étudiantes et étudiants dont les besoins non satisfaits étaient les plus grands étaient proportionnellement plus nombreux à suivre un programme autre que le baccalauréat.

Figure III-26 : Programme des étudiantes et étudiants dont les besoins non satisfaits sont grands ou nuls



Conclusions

L'analyse qui précède permet quelques conclusions générales.

- 1) Les principaux bénéficiaires de l'aide financière aux études **ne sont pas** les étudiantes et étudiants d'âge traditionnel, dans les huit provinces participantes. Au niveau postsecondaire, la moyenne d'âge est d'environ 22 ans. La population des bénéficiaires de l'aide financière aux études est sensiblement plus âgée que la population étudiante dans son ensemble, la moyenne étant de 25 ans ou plus.
- 2) Les courbes des besoins, des besoins non satisfaits et de l'aide financière varient beaucoup selon la catégorie d'étudiantes et étudiants. Il n'est pas surprenant de constater que les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge supportent des coûts beaucoup plus élevés que ceux des autres groupes. Les microdonnées fournies par les provinces participantes étayent solidement cette constatation. Il n'est pas surprenant non plus de voir que c'est ce même groupe qui a le plus de besoins non satisfaits. Toutefois, cette recherche expose un nouvel aperçu : la mesure dans laquelle ce groupe bénéficie de diverses formes d'aide non remboursable. Cette situation soulève une question intéressante dans une perspective stratégique : les sommes substantielles consacrées à ce groupe ayant des personnes à charge seraient-elles mieux employées à la réduction des besoins non satisfaits qu'à la réduction de la dette?
- 3) Les courbes des besoins et des besoins non satisfaits varient en fonction de l'âge. Même si les bénéficiaires de l'aide aux études sont généralement plus âgés que les autres étudiantes et étudiants, les politiques profitent généralement aux plus jeunes. Par conséquent, les étudiantes et étudiants qui ont des besoins non satisfaits sont généralement plus âgés que les autres. Cette constatation, alliée à celles qui sont résumées au point 2 ci-dessus, montre la nécessité de mieux adapter les politiques aux besoins des étudiantes et étudiants plus âgés, qui sont mariés ou qui sont parents célibataires, sans négliger les plus jeunes, bien entendu.
- 4) Les courbes des besoins et des besoins non satisfaits varient aussi considérablement entre les provinces. Les frais de scolarité jouent un rôle dans le montant moyen des besoins, mais il est clair que d'autres facteurs sont également en cause. Par exemple, bien que la Nouvelle-Écosse soit une province où les frais de scolarité sont élevés, les besoins moyens en Colombie-Britannique, où les frais de scolarité sont relativement faibles, sont beaucoup élevés que dans toutes les autres provinces participantes. Cela peut s'expliquer par le fait que le coût de la vie est très élevé en Colombie-Britannique.

5) La répartition entre part remboursable et part non remboursable suit une répartition géographique Est-Ouest. L'aide non remboursable accessible aux étudiantes et étudiants avant la fin de leurs études est considérablement plus élevée dans l'Ouest que dans les provinces de l'Atlantique. Cependant, trois de celles-ci (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) offrent un programme de remise de dettes aux diplômés admissibles. Cette différence géographique sur le plan des politiques a une incidence substantielle sur le rythme de croissance de l'endettement pendant les études et sur le montant de l'endettement cumulé au moment de l'obtention du grade. En effet, les étudiantes et étudiants des provinces de l'Ouest voient leur endettement croître plus lentement et ont une dette cumulative moindre au moment de l'obtention du grade. Par contre, les diplômés admissibles en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador voient leur dette réduite après l'obtention du grade, mais celles et ceux qui n'obtiennent pas leur grade ou leur diplôme ne bénéficient pas de ce programme. Et comme nous ne connaissons pas le montant soustrait de la dette à

l'obtention du diplôme ou du grade, nous ne pouvons pas évaluer l'effet intégral des politiques sur le plan de la gestion de l'endettement.

6) La composition de la population des bénéficiaires de l'aide financière aux études est différente d'une province à une autre. Dans les provinces de l'Atlantique du Canada, le pourcentage d'étudiantes et étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents mais en sont financièrement dépendants est supérieur, tandis que dans l'Ouest, ce sont les étudiantes et étudiants financièrement indépendants de leurs parents qui sont les plus nombreux. C'est en Saskatchewan et au Manitoba qu'on compte le plus de parents célibataires.

Cet ensemble de données permet une analyse des facteurs qui influent sur les coûts que supportent les étudiantes et étudiants de chaque province. Bien que la présente analyse porte essentiellement sur les besoins, les prêts et les subventions au niveau de chaque étudiante ou étudiant, il serait intéressant d'analyser en outre la composition des coûts *agrégés* dans chaque province, pour déterminer plus précisément à quoi l'argent est véritablement consacré (université, collège ou établissement d'enseignement professionnel privé; étudiantes et étudiants financièrement dépendants ou non, etc.).

IV. Profil des étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière a été rejetée

Le chapitre IV brosse un portrait sommaire des étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière a été rejetée parce qu'ils ne répondaient pas aux critères, étant donné qu'ils étaient considérés comme ayant des ressources suffisantes pour assumer les dépenses admissibles. Sept provinces ont pu fournir des données sur ce groupe : l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

L'annexe D brosse un portrait détaillé des étudiantes et étudiants dont l'aide financière a été rejetée en 2006-2007. À des fins de comparaison, les mêmes renseignements sont aussi fournis sur les étudiantes et étudiants dont la demande a été acceptée. Il y a des profils distincts pour chacune des sept provinces participantes. Le présent chapitre expose les tendances longitudinales en regard de quelques caractéristiques et compare les étudiantes et étudiants dont la demande a été rejetée avec celles et ceux dont la demande a été acceptée.

Tendances observables chez les étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière a été rejetée

Cette section montre quelques tendances qui se dégagent des six années d'observation, soit de l'année scolaire 2001-2002 à l'année scolaire 2006-2007, chez les étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière a été rejetée. Ayant changé son système, l'Alberta n'a pu fournir de données que pour quatre ans, à partir de l'année 2003-2004.

Tendances chez les étudiantes et étudiants qui demandent une aide financière

La figure IV-1 montre le nombre total d'étudiantes et étudiants qui ont demandé une aide financière dans chaque province, de 2001-2002 à 2006-2007. Le nombre est largement supérieur en Alberta, ce qui était à prévoir puisque le chiffre de la population y est supérieur. La figure IV-2 montre la diminution, en pourcentage, de 2001-2002 à 2006-2007. Le déclin est considérable partout sauf à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que le pourcentage est le plus élevé, peut-être à cause du nombre d'établissements privés qui ont fermé et du déclin rapide de la population pendant cette même période. La diminution a aussi été substantielle dans les trois provinces de l'Ouest. Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, la diminution du nombre d'étudiantes et étudiants indépendants qui ont demandé de l'aide financière a été plus forte que la diminution du nombre d'étudiantes et étudiants dépendants qui ont fait une demande d'aide financière.

Figure IV-1 : Nombre total d'étudiantes et étudiants ayant demandé une aide financière chaque année

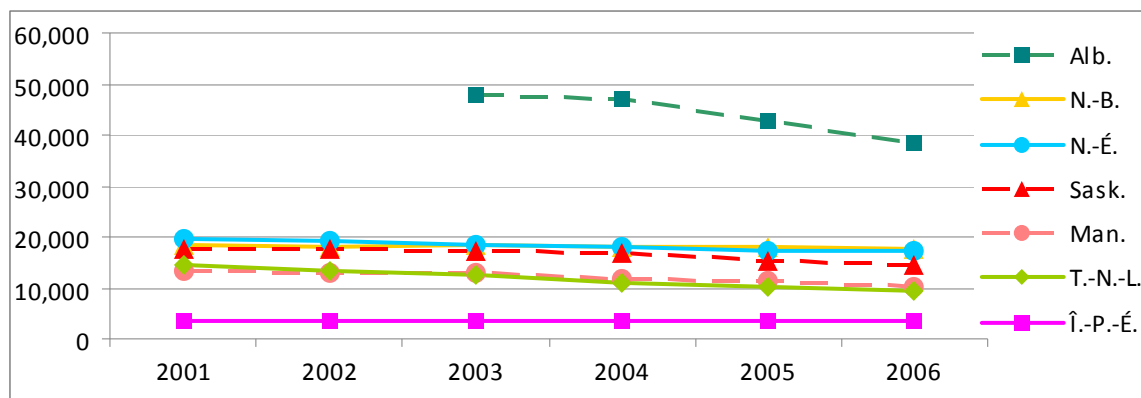
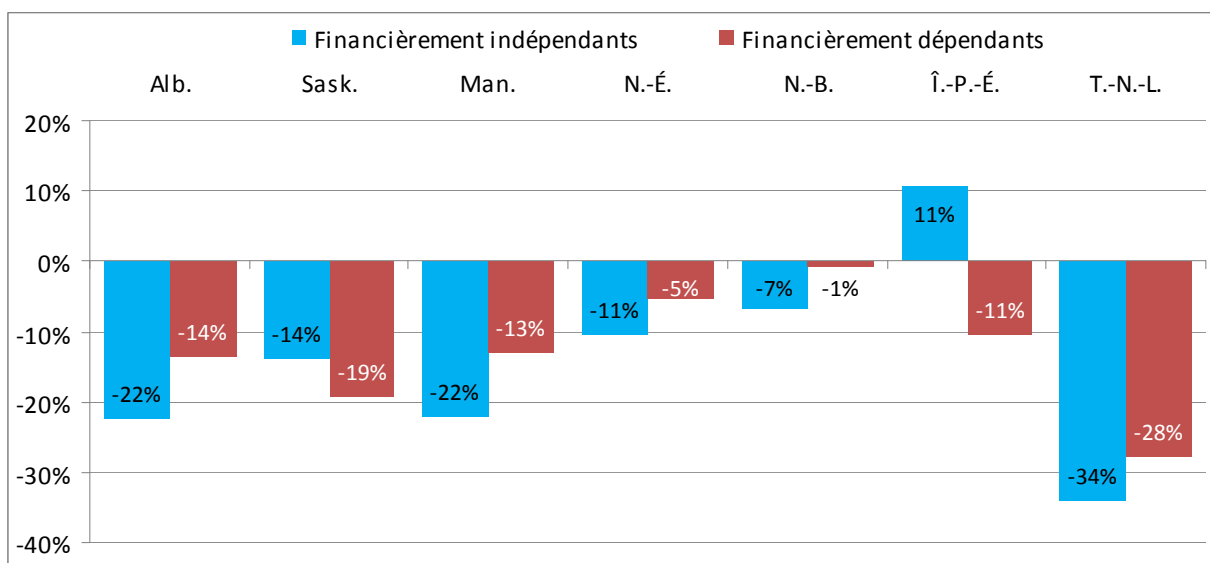


Figure IV-2 : Variation, en pourcentage, du nombre d'étudiantes et étudiants financièrement indépendants ou dépendants de leurs parents ayant présenté une demande d'aide financière de 2001-2002 à 2006-2007

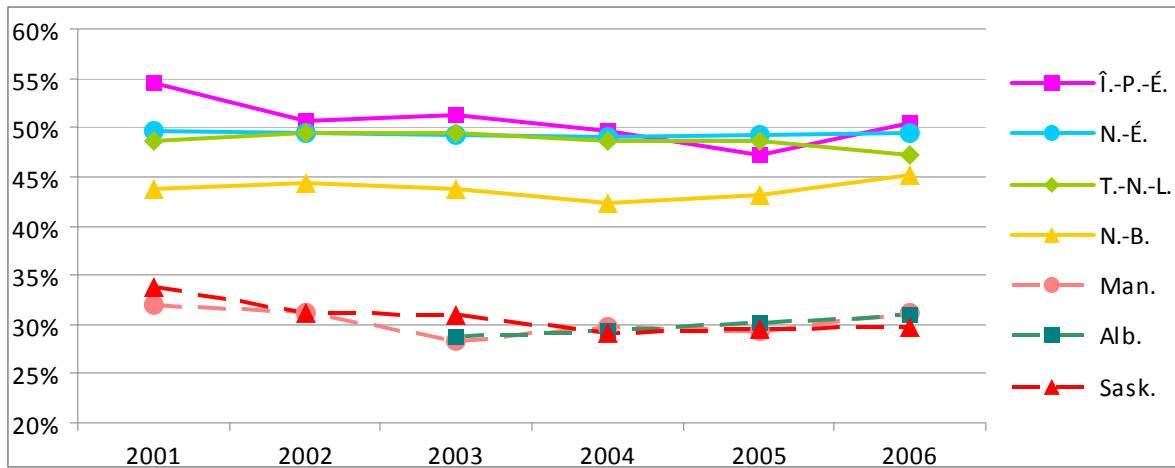


En Alberta, il s'agit de la variation à partir de 2003-2004.

Même si le nombre de demandeurs financièrement indépendants a diminué plus que celui du nombre d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants, on constate peu de changement dans la composition du bassin de demandeurs d'aide financière pendant toute la période à

l'étude. La figure IV-3 montre le pourcentage de demandeurs financièrement dépendants. On observe une légère diminution de 4 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, et peu ou pas de changement ailleurs.

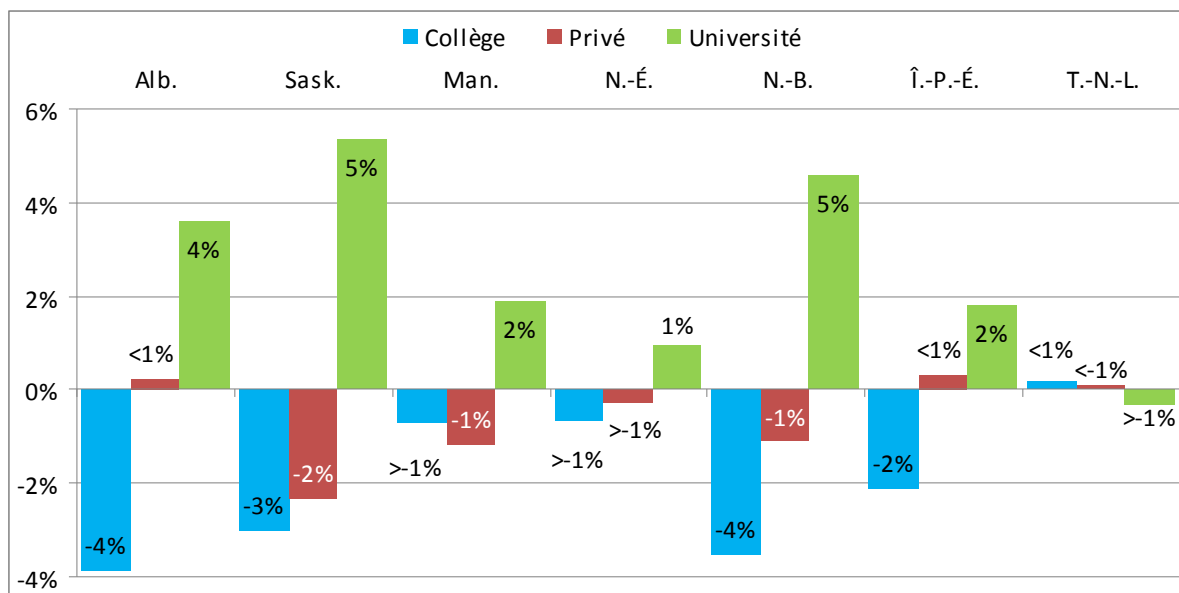
Figure IV-3 : Pourcentage d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants ayant demandé une aide financière chaque année



Pour déterminer s'il y a un lien entre le type d'études et la diminution du nombre de demandeurs, nous avons étudié l'évolution du nombre de demandeurs en fonction du type d'établissement (privé, collège, université). Tous les établissements privés ne sont pas admissibles à une aide financière, et les critères d'admissibilité peuvent changer avec le temps. Les étudiantes et étudiants qui ont demandé une aide financière mais dont le programme ou l'établissement n'était pas admissible ne figurent pas dans l'analyse; seuls y figurent celles et ceux qui s'inscrivaient à un programme admissible dans un établissement admissible mais qui ne répondaient pas au critère des besoins. (Pas tous les établissements sont admissibles pour l'aide financière et

l'admissibilité peut changer dans le temps). La figure IV-4 montre le pourcentage de changement, de 2001-2002 à 2006-2007, dans la répartition des demandeurs, par type d'établissement. Malgré une diminution générale du nombre de demandeurs, il y a eu augmentation du pourcentage d'étudiantes et étudiants demandant une aide financière pour faire des études universitaires, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador. Dans la plupart des provinces, le pourcentage d'étudiantes et étudiants qui ont demandé une aide financière pour un programme collégial a légèrement diminué, et il n'y a eu que peu ou pas de changements chez les demandeurs qui voulaient s'inscrire dans un établissement privé.

Figure IV-4 : Variation en pourcentage d'étudiantes et étudiants ayant demandé une aide financière de 2001-2002 à 2006-2007, par type d'établissement



En Alberta, il s'agit de la variation à partir de 2003-2004.

Tendances chez les étudiantes et étudiants dont la demande a été rejetée

Les demandes sont rejetées pour un certain nombre de raisons. Pour qu'elles soient acceptées, il faut que le programme et l'établissement soient admissibles et que l'étudiante ou étudiant réponde aux critères de résidence. Nous prêterons attention ici à un seul type de demandeurs : ceux dont la demande est rejetée parce qu'ils ne répondent pas au critère relatif aux besoins. Un étudiant ou une étudiante qui répond à toutes les autres exigences ne recevra pas d'aide financière si ses besoins constatés sont trop faibles⁸. Puisque la

même formule sert à évaluer les dépenses admissibles, les principales différences entre les demandes acceptées et les demandes refusées sont le revenu et les ressources, y compris le revenu des parents et de la conjointe ou du conjoint, le cas échéant.

La figure IV-5 montre le pourcentage de demandeurs dont la demande est rejetée, pour chaque année. Au cours de la période de 2001-2002 à 2006-2007, toutes les provinces, sauf le Manitoba, ont connu à peu près le même taux de rejet, soit entre 4 et 8 p. 100. Au Manitoba, il est passé de 25 p. 100 en 2001 à 18 p. 100 en 2006. La figure IV-6 montre le pourcentage d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants ou indépendants de leurs parents qui ont demandé une aide

⁸ En règle générale, l'étudiante ou étudiant doit avoir des besoins constatés d'au moins 167 \$ pour être admissible à un prêt de 100 \$ en vertu du programme canadien, soit 60 p. 100 des besoins constatés. Une personne dont les besoins constatés

sont inférieurs à ce montant ne recevra pas d'aide financière.

financière mais n'ont pas été jugés admissibles parce que leurs besoins constatés n'étaient pas assez grands. Les étudiantes et étudiants financièrement dépendants de leurs parents sont proportionnellement plus nombreux à voir

leur demande rejetée, quoique l'on constate un étalement plus large des taux de rejet chez les étudiantes et étudiants financièrement dépendants que chez les autres, partout au pays.

Figure IV-5 : Pourcentage des étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière a été rejetée par rapport au nombre total de demandeurs chaque année

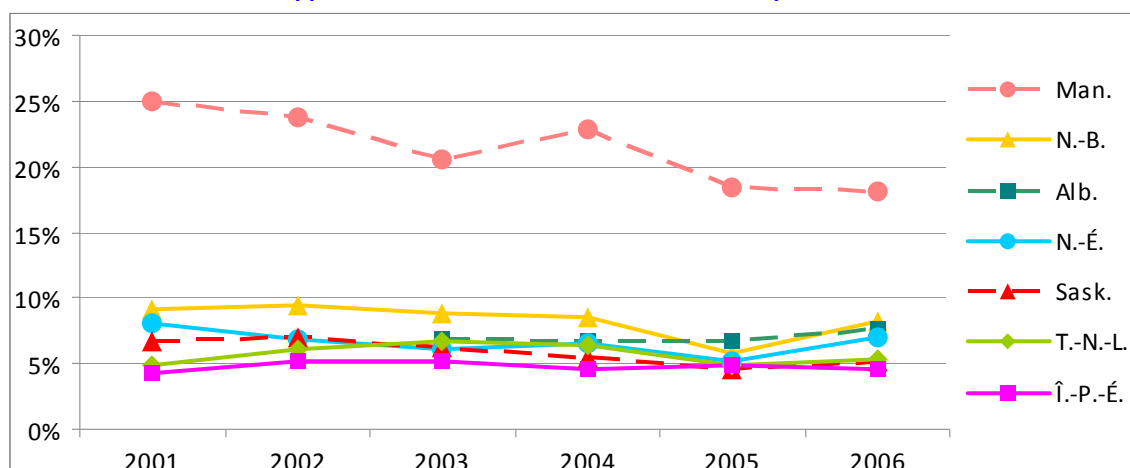
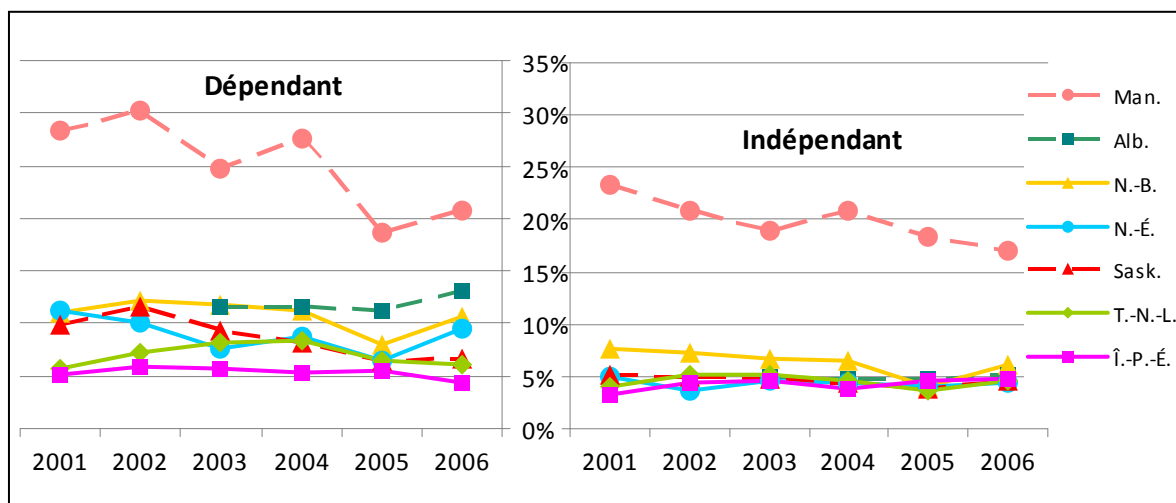


Figure IV-6 : Pourcentage d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants ou indépendants qui ont présenté une demande d'aide financière mais n'étaient pas admissibles



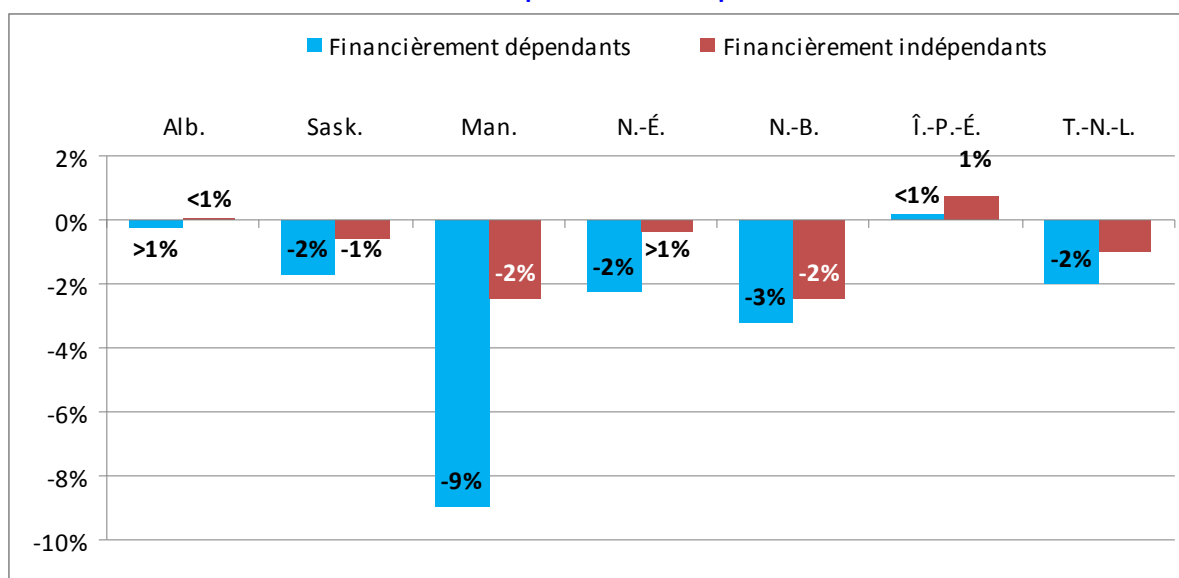
La figure IV-6 montre aussi une diminution marquée du taux de rejet chez les étudiantes et étudiants financièrement dépendants, au Manitoba, entre 2004 et

2005, et une diminution plus atténuée dans certaines autres provinces. La situation est plus perceptible sur la figure IV-7, qui montre la différence entre les taux de rejet,

de 2004 à 2005. Il y a diminution du taux de rejet chez les étudiantes et étudiants financièrement dépendants, mais pratiquement aucun changement chez les étudiantes et étudiants financièrement indépendants. La diminution des taux de rejets chez les étudiantes et étudiants financièrement dépendants, en 2005, résulte d'un grand changement apporté aux critères d'admissibilité du Programme canadien de prêts aux étudiants : le critère de la contribution financière des parents a effectivement été grandement assoupli. L'effet a été de diminuer le montant des ressources constatées, rehaussant du

même coup les besoins constatés de manière générale chez les étudiantes et étudiants financièrement dépendants de leurs parents. L'objectif était de rendre l'aide financière accessible à un plus grand nombre de familles de la classe moyenne. Or, l'effet réel de la politique semble bien faible. L'assouplissement des critères d'admissibilité n'a que peu modifié le taux de rejet dans la plupart des provinces, sauf au Manitoba. Dans les autres provinces, comme le pourcentage de demandes rejetées était faible pour n'importe quelle année, il y a peu de place pour une éventuelle diminution.

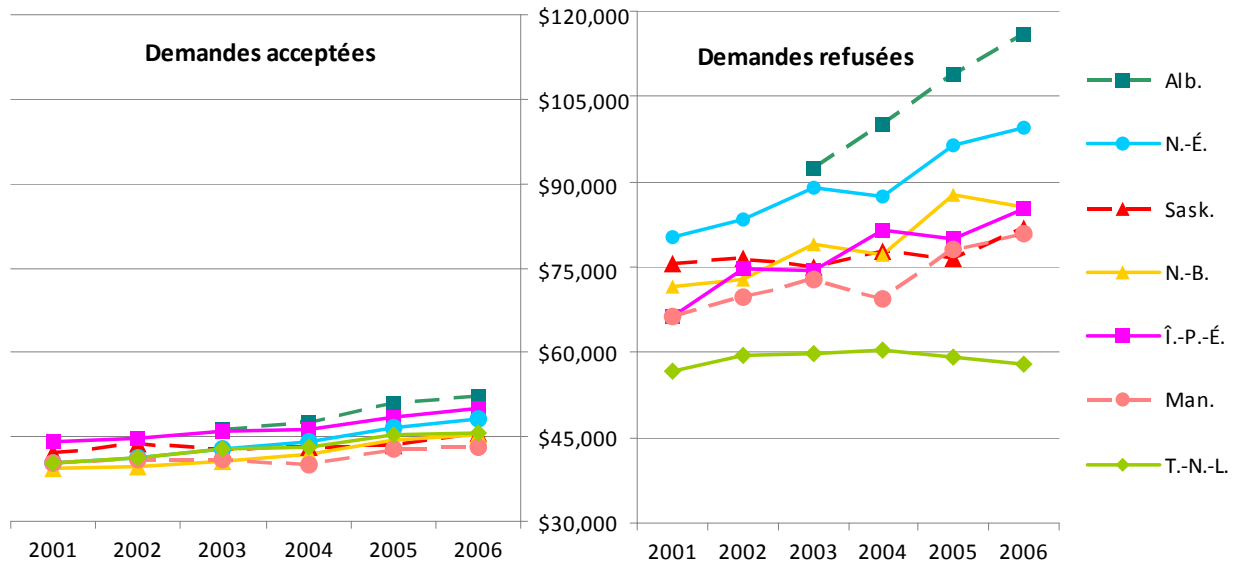
Figure IV-7 : Évolution des taux de rejet des demandes d'aide financière présentées par les étudiantes et étudiants financièrement dépendants ou indépendants de 2004 à 2005



La figure IV-8 compare le revenu des parents des étudiantes et étudiants financièrement dépendants, peu importe que la demande ait été acceptée ou rejetée. Bien entendu, le revenu des parents des étudiantes et étudiants dont la demande a été rejetée est supérieur à celui des parents

des bénéficiaires. Les étudiantes et étudiants financièrement dépendants de parents dont le revenu est élevé ne reçoivent pas d'aide financière parce qu'ils ne sont pas considérés comme ayant des besoins financiers, une fois prise en compte la contribution des parents.

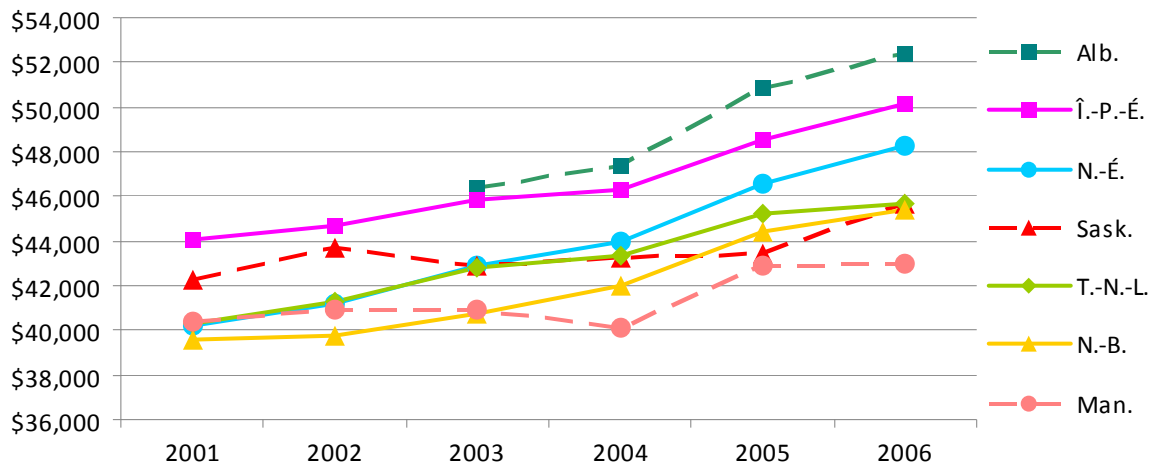
Figure IV-8 : Revenu brut des parents d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants, dont la demande d'aide financière a été acceptée ou rejetée



Il est intéressant de voir l'évolution du revenu parental avec le temps dans une province. L'assouplissement du critère relatif à la contribution parentale à partir de l'année scolaire 2004-2005 devait logiquement se traduire par une certaine augmentation du revenu des parents des bénéficiaires de 2005-2006. De fait, cette augmentation est perceptible dans la figure IV-8, mais l'échelle ne permet pas de bien

voir le changement, les mêmes résultats sont donc présentés à nouveau dans la figure IV-9, à une échelle amplifiée. On constate que le revenu parental augmente chaque année, mais qu'il y a eu un bond soudain de 2004-2005 à 2005-2006, sauf en Saskatchewan, où le changement le plus notable a eu lieu entre 2005-2006 et 2006-2007.

Figure IV-9 : Revenu parental des bénéficiaires de l'aide financière aux études qui sont financièrement dépendantes ou dépendants de leurs parents

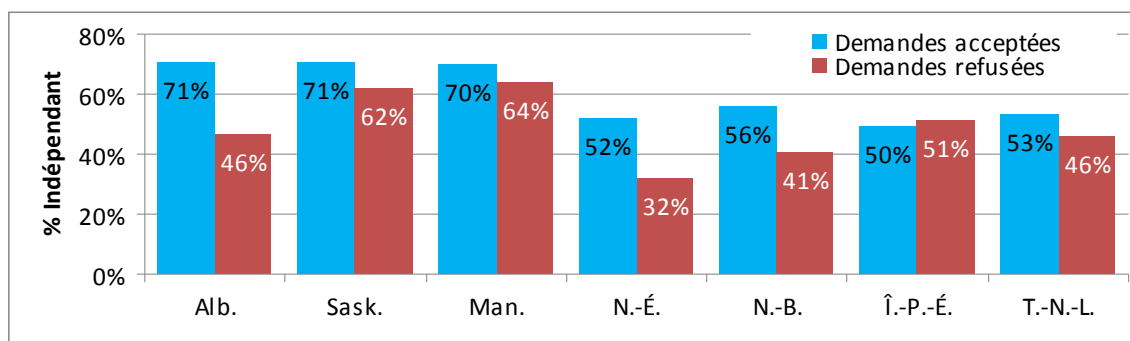


Caractéristiques des étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière a été rejetée en 2006-2007

La figure IV-10 montre le pourcentage d'étudiantes et étudiants considérés comme étant financièrement indépendants de leurs parents pour l'évaluation des besoins et dont la demande a été refusée ou acceptée. Partout, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, les étudiantes et étudiants financièrement dépendants de leurs parents sont proportionnellement plus

nombreux que les autres parmi ceux dont la demande a été rejetée. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, cette situation résulte du calcul de la contribution parentale dans l'évaluation des ressources et des besoins. C'est en Alberta, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick que l'avantage des étudiantes et étudiants financièrement indépendants a été le plus sensible et en Saskatchewan, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador qu'il a été le plus faible.

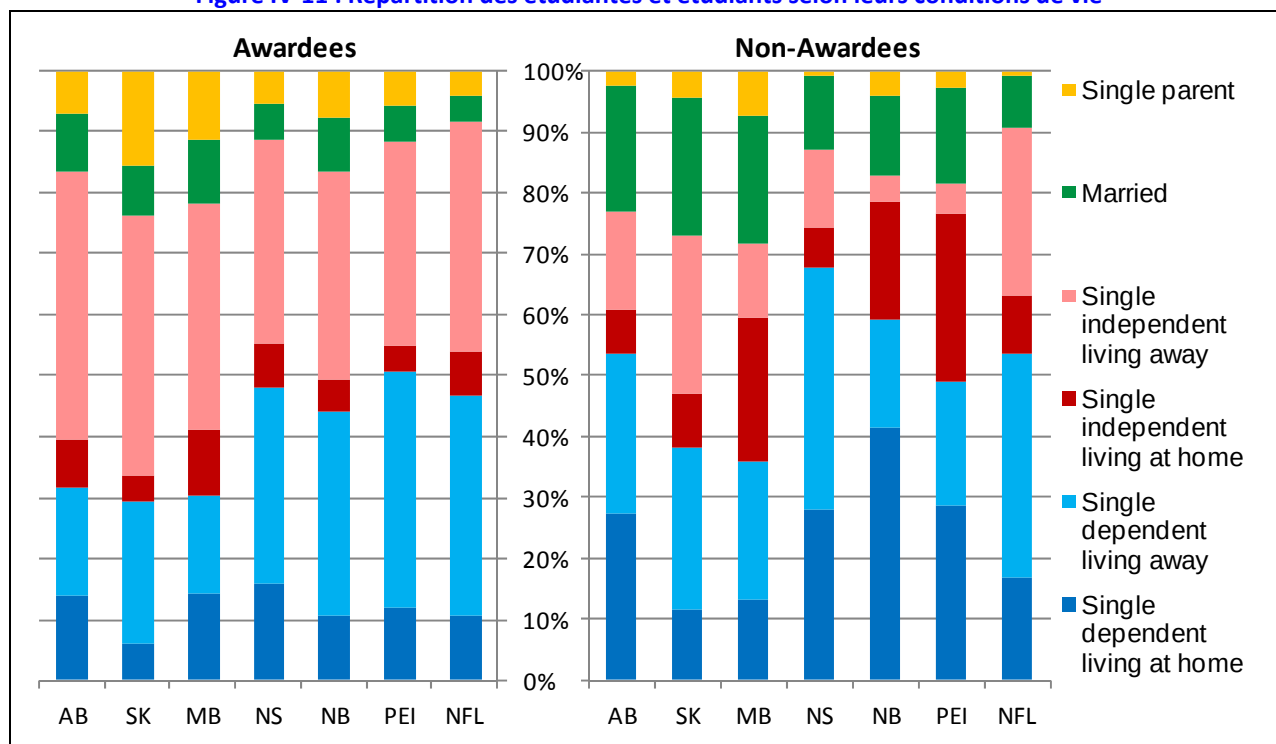
Figure IV-10 : Comparaison des demandeurs d'aide rejetés et acceptés, selon la situation financière



La figure IV-11 permet une analyse plus détaillée de la situation des étudiantes et étudiants. On voit en effet la répartition des étudiantes et étudiants qui ont obtenu ou non de l'aide financière, selon leur situation. Au total, la plus grande différence concerne les étudiantes et étudiants célibataires qui sont financièrement indépendants de leurs parents et ne vivent pas chez ces derniers. Partout, c'est parmi ce groupe que le pourcentage des demandes acceptées est le plus élevé. Les étudiantes et étudiants qui sont parents célibataires sont aussi plus susceptibles de voir leur demande acceptée, tandis que les étudiantes et étudiants mariés sont

proportionnellement moins nombreux à voir leur demande acceptée. Dans la plupart des provinces, il y a eu moins de demandes acceptées que rejetées chez les célibataires vivant chez leurs parents; dans les rares cas qui font exception, il n'y a pas de différence. Il n'y a pas de courbe distinctive pour les célibataires qui ne vivent pas chez leurs parents. Les étudiantes et étudiants de ce groupe ont été proportionnellement plus nombreux à voir leur demande acceptée que refusée au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, mais c'est l'inverse qui est vrai dans les cinq autres provinces.

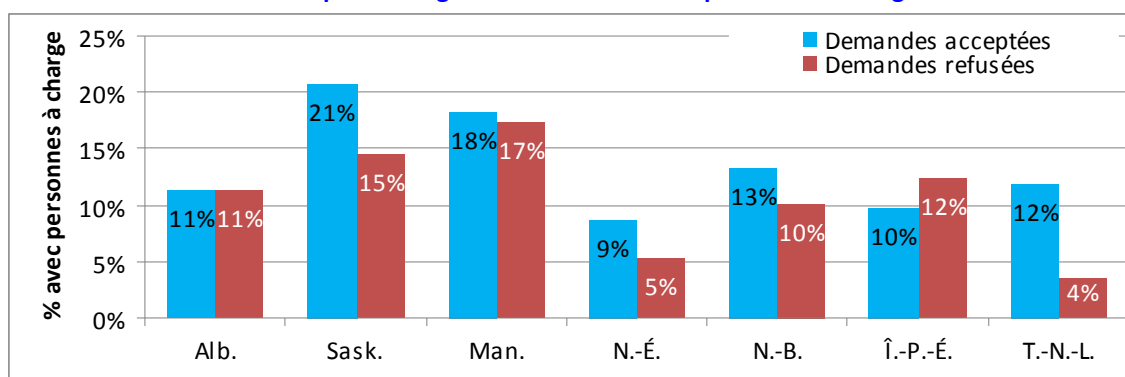
Figure IV-11 : Répartition des étudiantes et étudiants selon leurs conditions de vie



La figure IV-12 montre le pourcentage d'étudiantes et étudiants avec personnes à charge qui ont vu leur demande acceptée ou refusée. En Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, la plupart d'entre eux

ont été plus nombreux que les autres à recevoir une aide financière. À l'Île-du-Prince-Édouard, c'est l'inverse qui est vrai. Dans les deux autres provinces, la différence est minime.

Figure IV-12 : Comparaison du nombre de demandes acceptées et rejetées selon le pourcentage de demandeurs avec personnes à charge



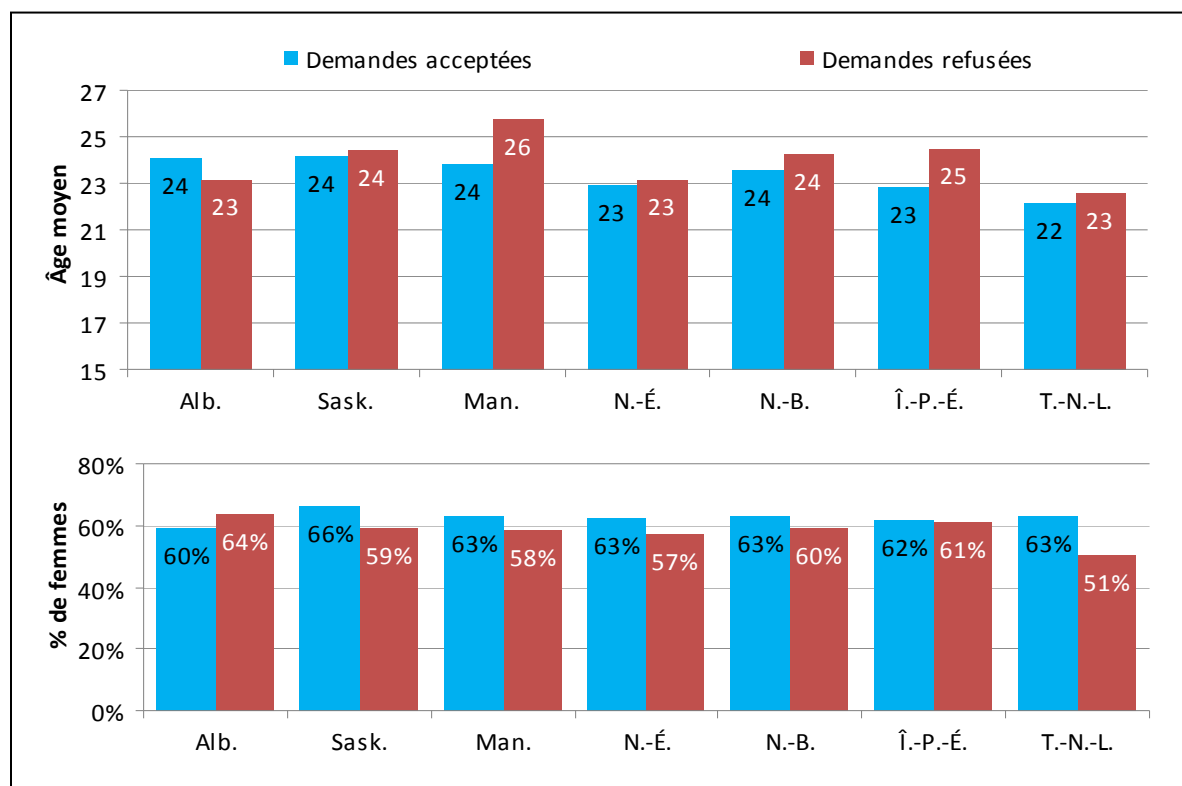
La figure IV-13 montre l'âge moyen des étudiantes et étudiants dont la demande a été rejetée par rapport à ceux qui ont reçu

une aide financière, ainsi que le pourcentage d'étudiantes parmi eux. En règle générale, les étudiantes et étudiants

dont la demande a été rejetée sont d'âge égal ou légèrement supérieur aux autres. L'Alberta seule fait exception : les bénéficiaires d'une aide financière tendent à être plus âgés que les autres, en moyenne. Les étudiantes risquent légèrement moins que les autres de voir leur demande rejetée, sauf en Alberta.

Cette situation reflète peut-être le fait que les femmes ont des revenus inférieurs ou des dépenses supérieures. La plupart du temps, en effet, les parents célibataires sont des femmes, et leurs dépenses et leurs besoins sont plus grands que ceux des étudiantes et étudiants sans personnes à charge.

Figure IV-13 : Comparaison des étudiantes et étudiants dont la demande est rejetée ou acceptée, selon l'âge et le sexe



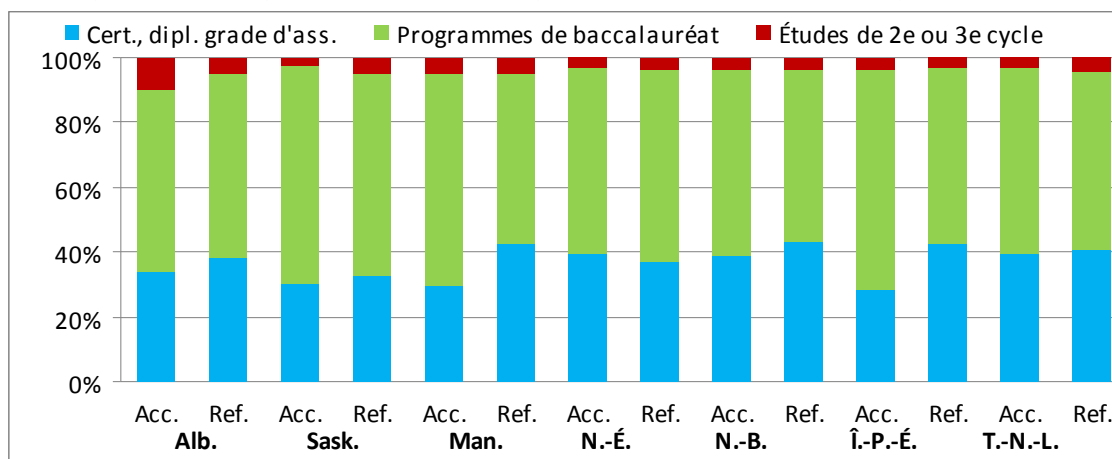
La figure IV-14 compare le programme d'études des étudiantes et étudiants en fonction de la réponse faite à leur demande d'aide financière. Dans la plupart des cas, les étudiantes et étudiants inscrits à un programme débouchant sur un certificat, un diplôme ou un grade d'associé sont proportionnellement moins nombreux que les autres à voir leur demande d'aide acceptée. En Nouvelle-Écosse, c'est l'inverse qui est vrai, par une petite marge.

Tandis qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, le nombre de demandes d'aide financière acceptées et rejetées est à peu près le même. Les étudiantes et étudiants des programmes de baccalauréat sont plus susceptibles que les autres de voir leur demande acceptée, sauf en Alberta et en Nouvelle-Écosse, alors qu'en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, l'on remarque de faibles différences. Ce n'est qu'en Alberta que les étudiantes et

étudiants sont plus susceptibles que les autres de voir leur demande d'aide acceptée. Dans les autres provinces, leur demande a plutôt tendance à être rejetée

ou il y a peu de différence entre la proportion d'étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière est acceptée et celle où elle est rejetée.

Figure IV-14 : Programme d'études selon que la demande d'aide a été acceptée ou rejetée



Conclusions

Pendant la période à l'étude, c'est-à-dire de 2001-2002 à 2006-2007, le nombre d'étudiantes et étudiants qui ont demandé une aide financière a diminué substantiellement, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour assouplir le critère de la contribution parentale. La seule exception est l'Île-du-Prince-Édouard, où le nombre de demandeurs, déjà faible, n'a pas diminué. Au total, la diminution est concentrée parmi les étudiantes et étudiants qui voulaient s'inscrire à un programme de collège, tandis qu'il y a eu augmentation des demandes de la part d'étudiantes et étudiants visant l'université. La diminution a été plus forte chez les étudiantes et étudiants financièrement indépendants. Toutefois, partout sauf au Manitoba, le pourcentage d'étudiantes et étudiants dont la demande a été rejetée parce que les besoins

constatés étaient trop faibles n'a pas changé.

En règle générale, les étudiantes et étudiants dont la demande est rejetée sont le plus souvent ceux qui sont financièrement dépendants de leurs parents aux fins de l'évaluation des besoins et plus rarement des personnes qui ont elles-mêmes des enfants à charge. Ces différences sont directement liées à la façon d'évaluer les besoins constatés. En effet, comme le revenu parental n'est pas considéré dans le cas des étudiantes et étudiants financièrement indépendants, leurs ressources financières sont généralement inférieures et leurs besoins constatés sont supérieurs à ceux des étudiantes et étudiants financièrement dépendants de leurs parents. Les étudiantes et étudiants ayant des personnes à charge supportent des dépenses supérieures, ce qui augmente leurs besoins constatés. Plus les besoins constatés sont grands, plus

grande est la probabilité qu'ils excèdent les ressources, avec pour résultat que la demande est acceptée.

Le changement apporté à la politique du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui a réduit la contribution exigée des parents d'étudiantes et étudiants financièrement dépendants à partir de 2005, a modifié la composition du groupe des bénéficiaires. Les étudiantes et étudiants financièrement dépendants de leurs parents ont été moins nombreux à voir leur demande rejetée en 2005, et le revenu de leurs parents a été supérieur à ce qu'il avait été l'année précédente.

Bien que les dépenses constatées aient augmenté pendant la période à l'étude (de 2001-2002 à 2006-2007), il n'y a pas eu d'augmentation concomitante du

pourcentage d'étudiantes et étudiants dont la demande a été acceptée, sauf au Manitoba. Cette province se distingue à certains égards. Le taux de rejet y est plus élevé que partout ailleurs, même s'il a diminué pendant la période à l'étude. Les dépenses constatées y ont augmenté plus qu'ailleurs, ce qui pourrait expliquer la diminution du pourcentage de rejets. Étant donné des dépenses plus substantielles, les demandeurs ont pu être plus nombreux à avoir des dépenses supérieures à leurs ressources, ce qui les a rendus admissibles à l'aide financière aux études. Enfin, même si le nombre d'étudiantes et étudiants ayant demandé une aide financière a diminué de plus de 20 p. 100 de 2001-2002 à 2006-2007, le pourcentage de ceux dont la demande a été acceptée a été plus élevé en 2006-2007 qu'en 2001-2002.

V. Incidence de l'aide financière aux études sur la persévérance

Le but de ce volet est d'explorer la possibilité d'utiliser les données sur l'aide financière pour étudier l'incidence sur la persévérance dans les études (c'est-à-dire le temps passé aux études postsecondaires) de certains aspects de facteurs d'ordre financier tels l'endettement et les besoins non satisfaits. La méthode de base a consisté à choisir une cohorte d'étudiantes et étudiants qui ont entrepris un programme pluriannuel en 2001-2002 et à suivre leur étude pendant six années, soit jusqu'en 2006-2007.

Les banques de données sur l'aide financière aux études contiennent une masse d'information utile sur la situation financière, bien sûr, mais aussi sur le programme pour lequel l'aide a été fournie, deux aspects utiles pour étudier les variables qui influent sur la persévérance. Toutefois, c'est tout de même une source limitée, puisque seuls les étudiantes et étudiants qui ont demandé une aide financière une année donnée figurent dans la banque. Certains étudiantes et étudiants apparaissent dans la banque une année mais n'y sont plus les années suivantes, et il nous est impossible de savoir s'ils ont abandonné les études ou les ont poursuivies sans aide financière.

Nous avons espéré surmonter cette limite en ajoutant un indicateur d'inscription pour les étudiantes et étudiants qui n'ont pas bénéficié d'une aide financière au cours des années subséquentes. De fait, les étudiantes et étudiants sont tenus de donner ce renseignement pour que leur prêt reste sans intérêt pendant tout le

temps où ils étudient. Cependant, rares sont les provinces qui recueillent cette information d'une façon utile à notre étude. Ce que nous pouvons évaluer, essentiellement, c'est la dernière année au cours de laquelle un étudiant ou une étudiante a demandé une aide financière. Cette information nous renseigne dans une certaine mesure sur l'utilisation de l'aide financière pendant les études postsecondaires des demandeurs, mais ne donne pas un portrait général de la persévérance. Ici encore, la recherche fournit un modèle de ce qui pourrait être fait si nous pouvions inclure l'indicateur d'inscription à l'avenir.

Méthode d'évaluation de la persévérance

Puisque la persévérance dépend en partie de la durée du programme, tous les étudiants et étudiantes d'une cohorte doivent commencer un programme de même type et de même durée au même moment. Par ailleurs, puisque plus de la moitié des étudiantes et étudiants suivaient un programme de baccalauréat au début de la période considérée, l'analyse de la persévérance ne porte que sur ce groupe.

Des huit provinces qui ont participé au projet, toutes, sauf l'Alberta, ont pu fournir des données pour les six années à l'étude. Toutefois, le nombre de bénéficiaires d'une aide financière à l'Île-du-Prince-Édouard était trop petit pour permettre cette analyse, de sorte que cette province a été exclue. Nous avons dû exclure aussi la Saskatchewan parce qu'il était impossible de suivre les étudiantes et étudiants

d'année en année⁹. Les cinq autres provinces (Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) ont fourni des données qui ont servi à suivre la persévérance des étudiantes et étudiants, de 2001-2002 à 2006-2007.

Puisque l'Alberta n'a pas pu fournir de données pour les premières années, la cohorte choisie est celle qui a commencé ses études en 2003-2004 et que nous avons suivie pendant quatre ans, jusqu'en 2006-2007. Une seconde cohorte a aussi été sélectionnée dans les autres provinces, pour la même période. Le résultat est donc deux cohortes assorties de périodes de suivi différentes, comme le montre la figure V-1 :

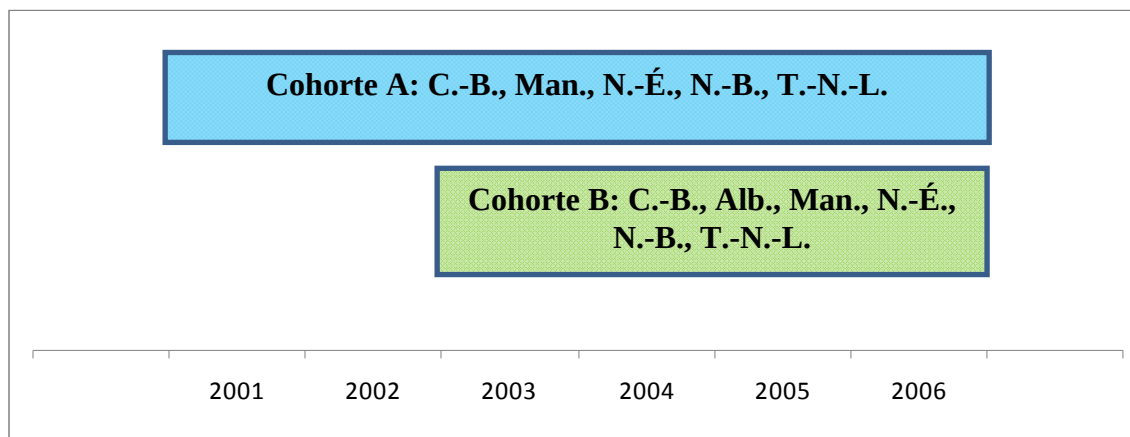
- La cohorte A est formée d'étudiantes et étudiants qui ont commencé un baccalauréat en 2001-2002. Leur progression a été suivie pendant six ans, jusqu'en 2006-2007. Elle comprend la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador.
- La cohorte B est formée d'étudiantes et étudiants qui ont commencé un baccalauréat en 2003-2004 et dont nous avons suivi la progression pendant quatre ans, jusqu'en 2006-2007. Elle comprend

l'Alberta, plus la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador.

- Seuls ont été inclus dans une cohorte les étudiantes et étudiants répondant aux critères suivants :
- avoir commencé la première année d'un programme de baccalauréat de quatre ans en 2001-2002 ou en 2003-2004;
- ne pas avoir fait d'autres études postsecondaires auparavant (bien que cette information ne soit pas toujours connue) ou ne pas avoir à rembourser un prêt pour études contracté antérieurement (ou les deux dans le cas où les deux données étaient connues).

⁹ En Saskatchewan, pour préserver la vie privée des étudiantes et étudiants, les renseignements signalétiques ont été exclus de tous les fichiers de données. Chaque province a été invitée à créer un numéro d'identification propre à chaque étudiante et étudiant et à le conserver chaque année. Cependant, la Saskatchewan a créé un numéro unique pour chaque année, de sorte qu'il est impossible de suivre les étudiantes et étudiants au fil du temps.

Figure V-1 : Périodes de suivi des cohortes A et B



Le tableau V-1 montre le nombre d'étudiantes et étudiants dans chaque cohorte. L'effectif de chacune varie

considérablement d'une province à une autre, pour chaque province les cohortes A et B étaient de tailles similaires.

Table V-1 : Effectif de chaque cohorte

Province	Cohorte A 2001-2002 à 2006-2007	Cohorte B 2003-2004 à 2006-2007
Colombie-Britannique	2 627	2 448
Alberta		4 103
Manitoba	1 039	1 029
Nouvelle-Écosse	3 649	3 510
Nouveau-Brunswick	2 117	2 061
Terre-Neuve-et-Labrador	1 471	1 311

Évaluation de la persévérance

Il s'agit ici d'évaluer la persévérance dans le contexte de l'aide financière aux études.

Les banques de données sur l'aide financière aux études ne contiennent pas d'information sur l'obtention du diplôme ou du grade ni sur le nombre de crédits obtenus. Il faut donc déduire des données disponibles la progression et la fin des études. Les mesures pertinentes dont nous disposons sont entre autres :

- l'échelon du programme atteint par l'étudiante ou étudiant à la fin de la période de suivi;
- le changement éventuel de programme pendant la période de suivi;
- le nombre d'années passées dans l'établissement au total pendant la durée de l'aide financière, peu importe le programme.
- Nous avons conçu trois mesures de persévérance :
- Progression. Il s'agit de l'échelon du programme original atteint à la fin de la période de suivi. Cette mesure reflète la progression dans le programme de baccalauréat où les étudiantes et étudiants ont commencé leurs études postsecondaires. Comme nous ne disposons de cette information que pour les années

pendant lesquelles les étudiantes et étudiants ont demandé une aide financière, cette mesure est essentiellement l'échelon le plus élevé du programme de baccalauréat atteint pendant la durée de l'aide financière. La banque de données nous renseigne sur l'échelon du programme pour chaque année de la durée de l'aide financière. L'échelon indiqué pour la dernière année de l'aide financière devrait donc correspondre à l'échelon atteint cette année-là, même si l'étudiante ou étudiant a étudié entre-temps sans aide financière. Il faut souligner que la mesure ne tient pas compte du cas où l'étudiante ou étudiant change de programme majeure; il mesure uniquement le progrès dans le programme de baccalauréat. Un étudiant ou une étudiante assumant une pleine charge de cours chaque année peut terminer un baccalauréat en quatre ans. Toutefois, beaucoup y mettent plus de temps. Celles et ceux qui changent de majeure ou assument une charge de cours moindre mettent plus de quatre ans à obtenir leur baccalauréat.

- **Achèvement.** Il s'agit de déterminer si l'étudiante ou étudiant a atteint la quatrième année du programme de baccalauréat. En réalité, nous parlons d'achèvement potentiel puisque nous ne savons pas si les étudiantes et étudiants ont terminé leur quatrième année ou ont accumulé tous les crédits requis pour l'obtention du diplôme. Le taux d'achèvement est donc forcément sous-estimé, puisque certaines et certains des étudiants qui ont entrepris le programme avec une aide financière, le terminent sans aide.

- **Persévérance.** Il s'agit du nombre total d'années passées à l'établissement d'enseignement. Le chiffre obtenu englobe les étudiantes et étudiants qui ont changé de programme ou qui ont terminé le baccalauréat et se sont inscrits à un autre programme. Cette donnée mesure pendant combien d'années les étudiantes et étudiants ont persévéré dans les études postsecondaires tout en recevant une aide financière, peu importe la nature du programme.

Nous disposons enfin d'une mesure de comportement liée à la progression et à la persévérance, à savoir le changement éventuel de programme. Toutes les étudiantes et tous les étudiants ont commencé leurs études postsecondaires dans un programme de baccalauréat. Cependant, si, à tout moment au cours de la période de suivi, ils étaient inscrits à un autre programme, soit un programme de certificat, un programme menant à un diplôme ou un programme de deuxième ou troisième cycle, ils sont réputés avoir changé de programme. Certains passent à un autre programme après le baccalauréat et d'autres changent avant d'avoir terminé le baccalauréat. Une étudiante ou un étudiant qui change de programme ne progresse pas pour compléter le premier baccalauréat, mais peut tout de même persévérer dans les études postsecondaires. Dans un tel cas, ni la mesure de progression ni celle de persévérance ne reflètent entièrement la situation de l'étudiante ou étudiant. Voilà pourquoi les deux mesures sont nécessaires.

Mesures d'ordre financier

Plus un étudiant ou une étudiante passe de temps dans un établissement d'enseignement, plus il ou elle doit recevoir de l'aide financière. C'est dire que le total de l'aide reçue est en relation positive avec la persévérance, tout comme l'endettement total. Pour étudier cette relation entre persévérance et aide financière aux études, nous avons normalisé les mesures d'ordre financier de façon à neutraliser cette association entre le montant de l'aide financière reçue et la durée de fréquentation de l'établissement. Pour ce faire, nous avons divisé les mesures financières essentielles, telles le montant de l'aide reçue pendant la période de suivi, par le nombre d'années de fréquentation de l'établissement. Cette mesure, appelée « aide annualisée¹⁰ » est la moyenne de l'aide reçue par un étudiant ou une étudiante pour une année d'études postsecondaires. Quatre mesures annualisées ont ainsi été créées :

- Besoins constatés annualisés : somme des besoins constatés pour chaque année de la période de suivi, divisée par le nombre d'années passées dans l'établissement.
- Aide annualisée : total de l'aide financière reçue par l'étudiante ou étudiant pour chaque année de la période de suivi, divisé par le nombre d'années passées dans l'établissement.

¹⁰ Cette méthode a été élaborée à l'origine par Lori McElroy, dans *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : L'influence de l'endettement*, rapport publié en 2005 par la Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal, Canada.

- Dette annualisée : montant total d'aide remboursable chaque année de la période de suivi, divisé par le nombre d'années passées dans l'établissement.

- Besoins non satisfaits annualisés : différence entre les besoins constatés annualisés et l'aide annualisée.

À partir de ces mesures, nous avons aussi créé deux mesures nominales :

- Seuil des besoins constatés actualisés : fixé à 6000 \$. Nous voulions déterminer un montant sous lequel peu ou pas d'étudiantes et étudiants auraient des besoins non satisfaits. La moyenne des besoins constatés varie considérablement entre les provinces. La difficulté consistait donc à choisir un seuil qui ne réduirait pas trop l'effectif du groupe au-dessus ni du groupe en dessous.
- Seuil des besoins non satisfaits annualisés : selon le critère antérieur estimant à 40 \$ par semaine les grands besoins non satisfaits. Comme nous traitons de programmes d'une durée habituelle de 34 semaines, nous avons établi le seuil des besoins non satisfaits annualisés à $40 \$ \times 34 = 1360 \$$.

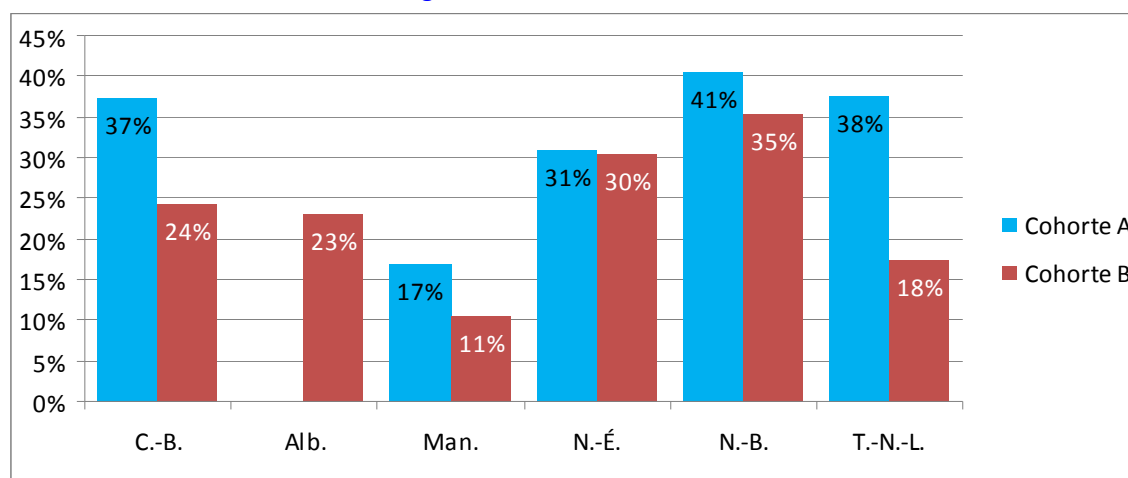
Progression et persévérance

Dans cette section, nous examinerons la progression des étudiantes et étudiants en ce qui concerne l'achèvement des programmes de baccalauréat et leur persévérance dans les études postsecondaires. La figure V-2 montre le pourcentage de chaque cohorte qui a atteint la quatrième année d'un programme de baccalauréat tout en recevant une aide financière. Comme il fallait s'y attendre, à

l'exception de la Nouvelle-Écosse, un plus grand pourcentage d'étudiants dans la cohorte A ont atteint la quatrième année de baccalauréat, vu qu'ils ont été suivi pendant deux années supplémentaires. Les taux d'achèvement varient considérablement d'une province à une autre, le plus élevé étant au Nouveau-Brunswick. Même là, toutefois, on constate qu'une majorité d'étudiantes et étudiants n'ont pas terminé le baccalauréat, même six ans après avoir commencé. Les différences entre les taux d'achèvement sont peut-être dues à des différences de conjoncture économique. En règle générale, la participation aux études postsecondaires est liée à la force de l'économie. Si l'économie est forte et que

les possibilités d'emploi abondent, comme c'était le cas dans l'Ouest du pays pendant cette période, la participation aux études postsecondaires tend à diminuer. Nous ne connaissons pas les taux de participation aux études postsecondaires, mais les pourcentages inférieurs d'étudiantes et étudiants terminant des études à ce niveau sont peut-être attribuables à l'économie. Il est possible qu'un nombre supérieur d'étudiantes et étudiants de l'Ouest du pays n'aient pas terminé leurs études secondaires parce qu'ils ont préféré un emploi très rémunérateur. L'incidence possible de facteurs liés à l'aide financière est l'objet de la prochaine section.

Figure V-2 : Taux d'achèvement



Ces taux d'achèvement sous-estiment probablement la réalité, puisque nous perdons toute information sur l'achèvement chez les étudiantes et étudiants qui font leur dernière année sans aide financière. Ces chiffres ne doivent donc pas servir à estimer la population qui

termine ses études. Ainsi, Finnie et Qiu¹¹ ont estimé à 52 p. 100 le nombre d'étudiantes et étudiants qui ont obtenu leur diplôme au plus tard cinq ans après s'être inscrits au programme. Nos données

11 Ross Finnie et Hanqing (Theresa) Qiu, *The Patterns of Persistence in Post-Secondary Education in Canada*, Rapport de recherche MEAFE, Educational Policy Institute, Toronto, Ontario, 2008.

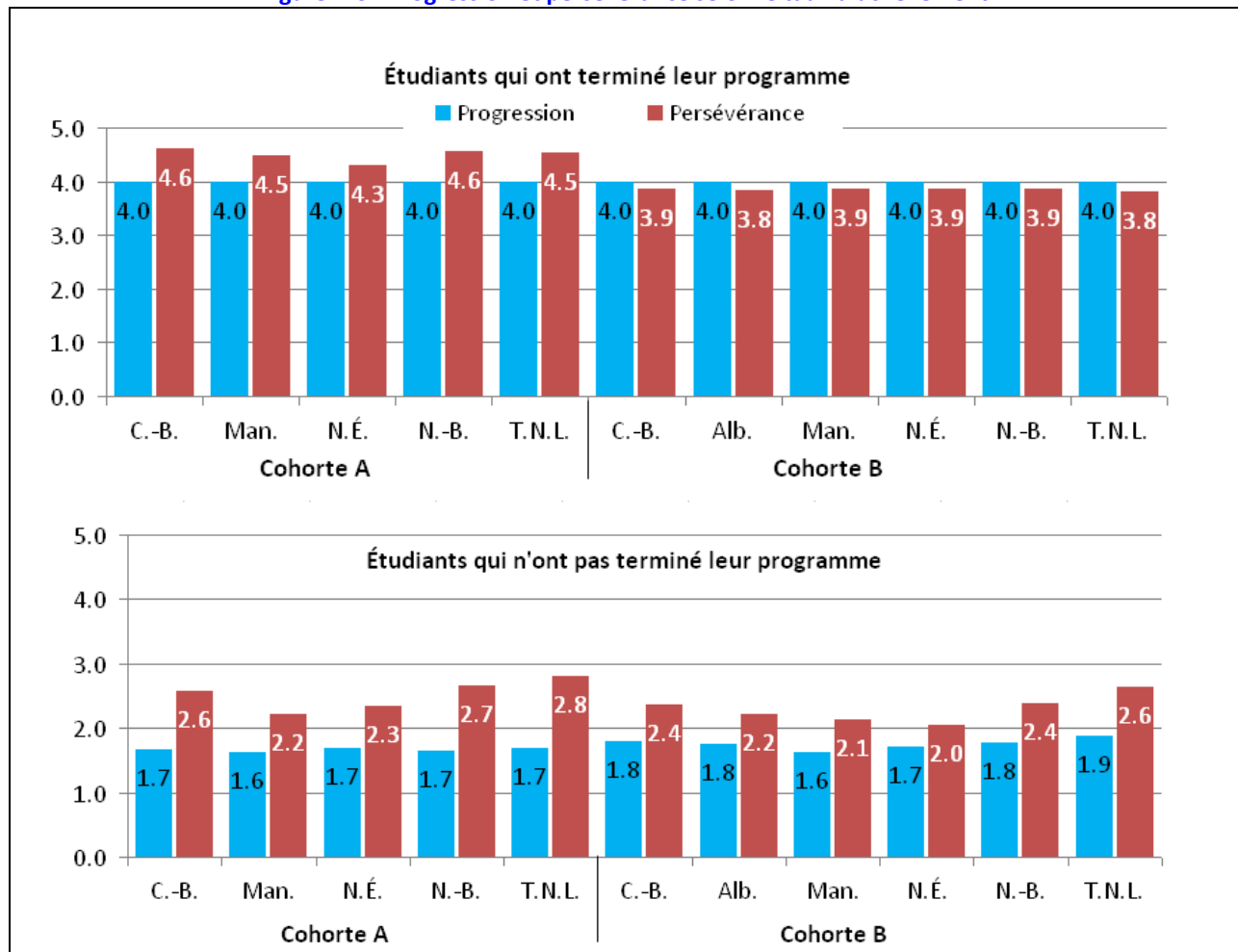
montrent toutefois la différence qu'entraînent deux années dans la période de suivi au taux d'achèvement et montrent aussi les variations entre les provinces.

Que savons-nous de la majorité des étudiantes et étudiants qui n'ont pas terminé leur programme de baccalauréat? La figure V-3 montre leur progression par rapport à leur persévérance au niveau postsecondaire. Chez celles et ceux qui ont terminé le programme, la persévérance est plus grande que la progression dans la cohorte A, mais non dans la cohorte B. Ce résultat explique pourquoi les taux d'achèvement sont plus élevés parmi la cohorte A; les deux années supplémentaires ont permis à un pourcentage plus élevé d'étudiantes et étudiants de la cohorte A d'atteindre la quatrième année du programme.

Les étudiantes et étudiants qui n'ont pas terminé ont passé plus de temps à

l'établissement d'enseignement qu'on s'y attendrait, étant donné leur progression, ce qui indique qu'ils ont persisté dans les études postsecondaires sans toutefois progresser autant dans le programme de baccalauréat. Plusieurs raisons expliquent cette lente progression. Il se peut que les étudiantes et étudiants qui n'ont pas atteint la quatrième année du programme aient suivi moins de cours chaque année ou aient changé de majeure. Nous n'avons pas de données sur aucune de ces possibilités, mais nous savons que ces étudiantes et étudiants sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les autres à changer de programme (voir la figure V-4). De fait, il n'y a pratiquement aucun étudiant ou étudiante qui ait changé de programme parmi celles et ceux qui ont atteint la dernière année du baccalauréat, contre un pourcentage de 2 à 13 p. 100 chez celles et ceux qui n'ont pas atteint la dernière année.

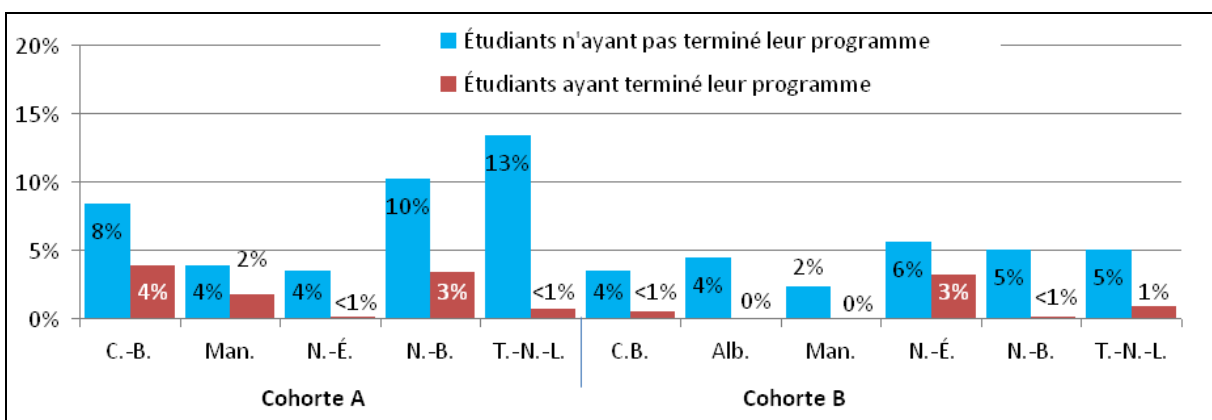
Figure V-3 : Progression et persévérance selon le taux d'achèvement



Progression : échelon du programme atteint à la fin de la période de suivi.

Persévérance : nombre d'années passées aux études pendant la période de suivi, peu importe le programme.

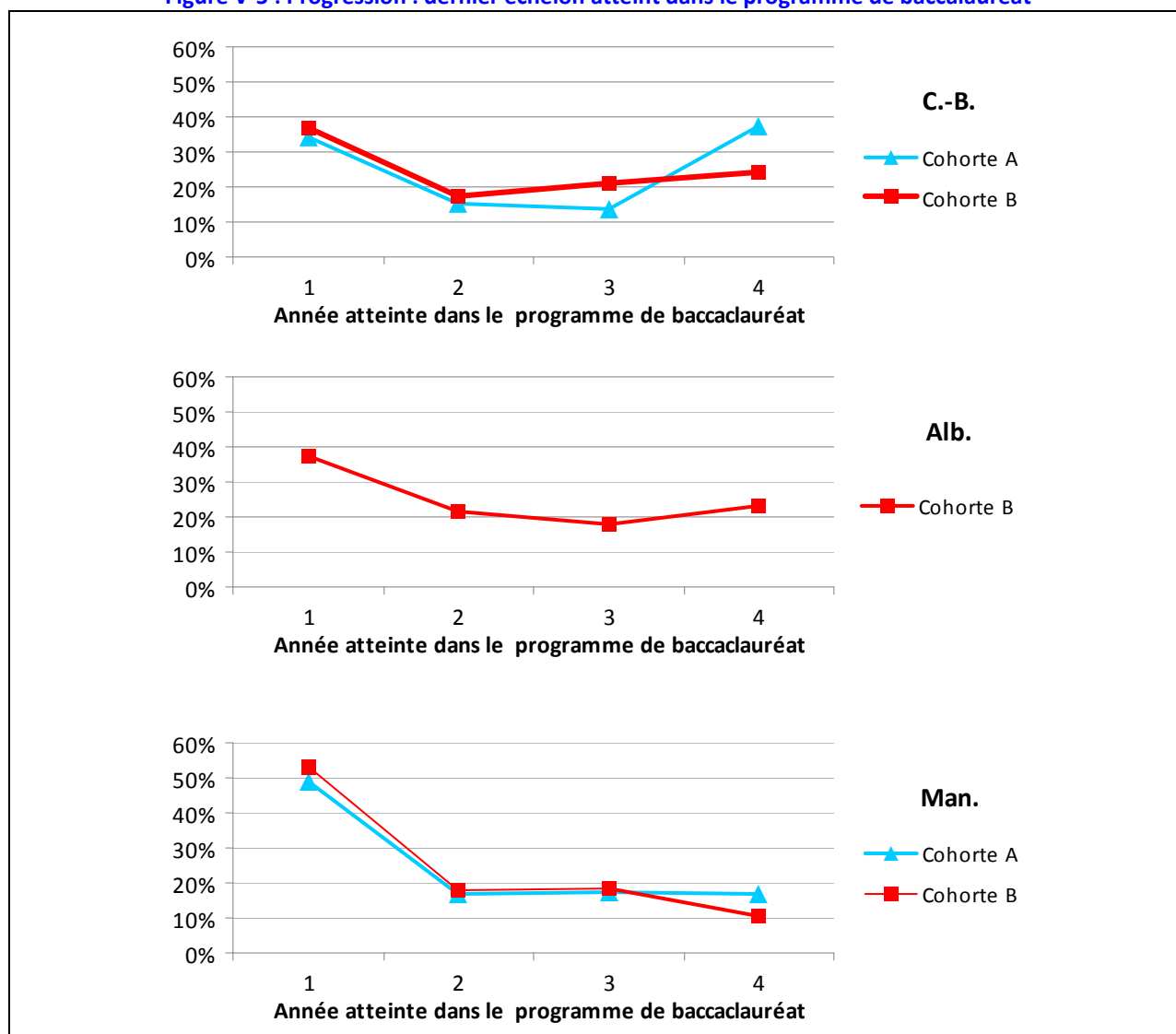
Figure V-4 : Changement de programme

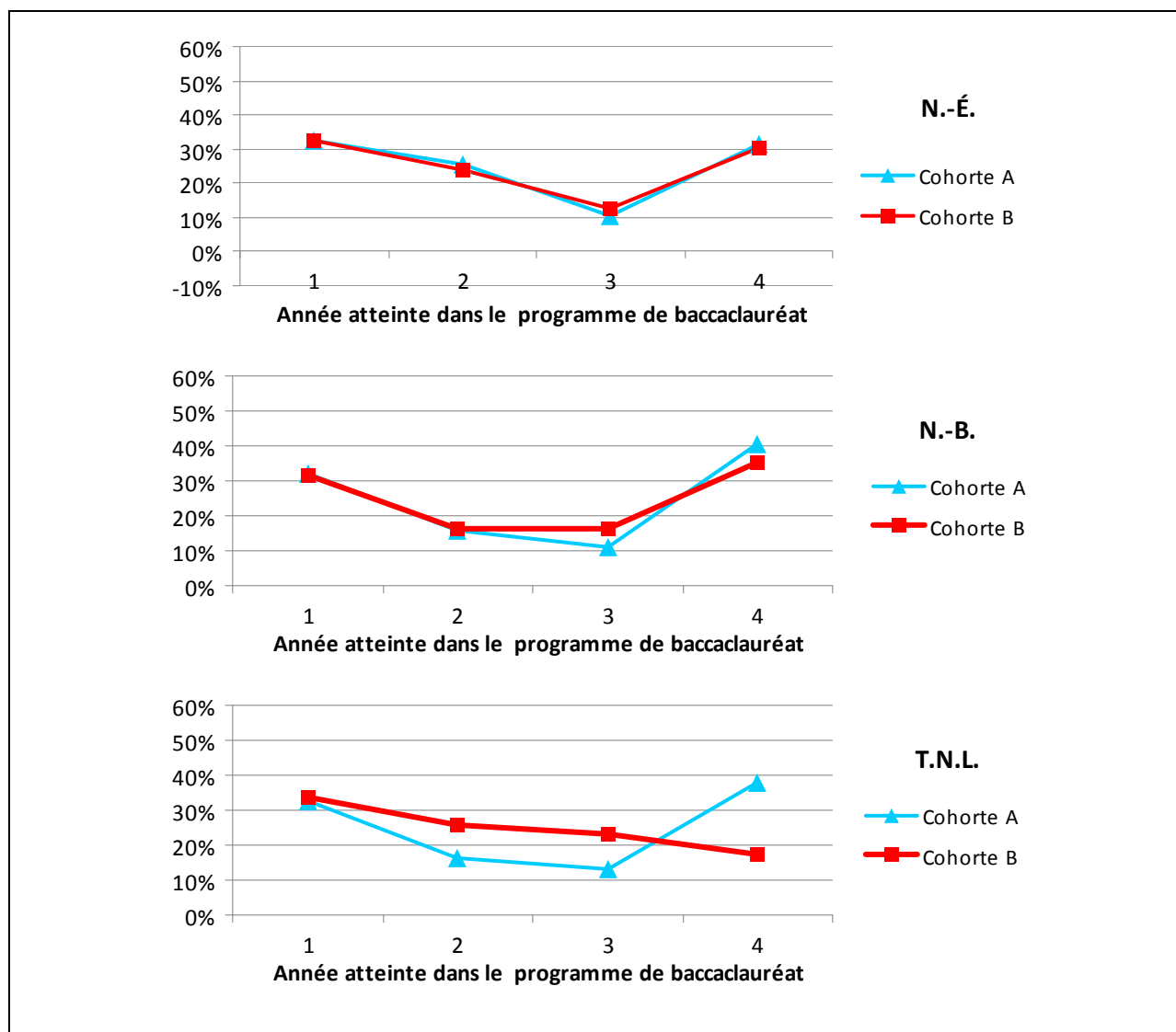


La figure V-5 compare la progression, dans les cohortes A et B, vers l'achèvement du programme de baccalauréat dans toutes les provinces faisant l'objet de l'étude. Dans plusieurs provinces, les étudiantes et étudiants qui n'ont pas dépassé la première année du baccalauréat comportent une plus haute proportion de la cohorte que les étudiantes et étudiants qui ont terminé les

quatre ans, surtout pour la cohorte B. Au moins 30 p. 100 des étudiantes et étudiants d'une cohorte n'ont pas dépassé la première année du programme de baccalauréat, tandis que seulement deux provinces ont au moins 30 p. 100 des étudiantes et étudiants de la cohorte B qui ont atteint la quatrième année.

Figure V-5 : Progression : dernier échelon atteint dans le programme de baccalauréat





La figure V-6 montre la répartition du nombre d'années pendant lesquelles les étudiantes et étudiants ont persévéré dans leurs études postsecondaires. Dans la cohorte A, la courbe tend vers une diminution graduelle, la plus forte concentration s'observant au cours de la première année et la plus faible, au cours de la sixième année. Dans la plupart des provinces, le nombre d'étudiantes et étudiants ayant quitté les études après une seule année est de 20 à 35 p. 100. Moins de 10 p. 100 des étudiantes et étudiants de la

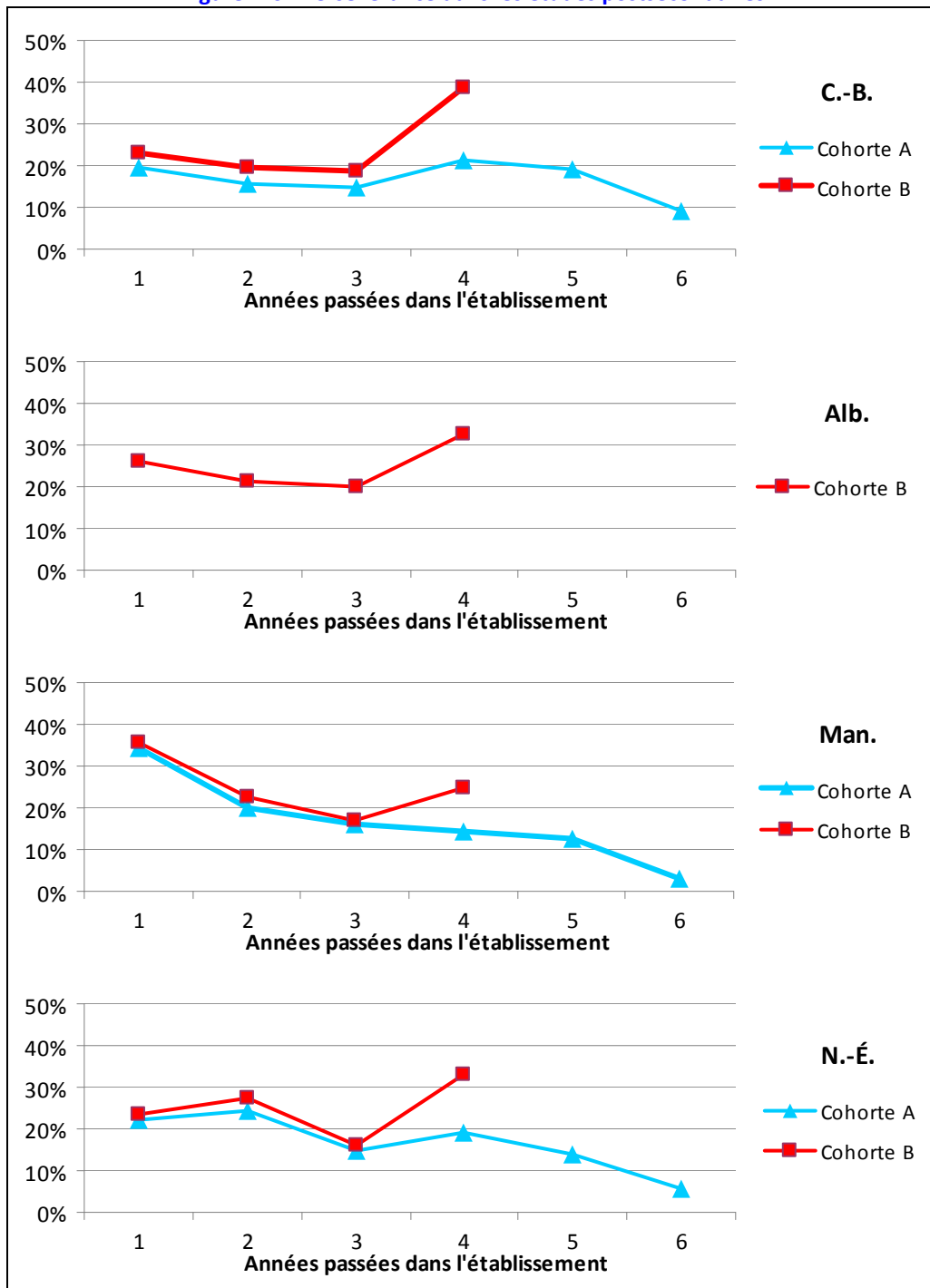
cohorte A sont toujours au même établissement à la sixième année de la période de suivi. Ce résultat donne à penser que le taux d'achèvement ne serait pas beaucoup plus élevé si la période de suivi était plus longue.

La courbe est différente pour la cohorte B. On observe une concentration d'étudiantes et étudiants ayant passé quatre ans aux études postsecondaires, mais la courbe de la cohorte B pour les trois premières années est très semblable à celle de la cohorte A.

Le pourcentage d'étudiantes et étudiants quittant après une seule année d'études postsecondaires est aussi semblable à celui que nous observons dans la cohorte A. Comme le taux d'achèvement est plus faible dans la cohorte B que dans la A, nous pouvons supposer que malgré ces quatre ans, seul un pourcentage de ces étudiantes et étudiants ont atteint la quatrième année du baccalauréat. Considérant les résultats de la cohorte A, on pourrait donc s'attendre à ce que plus d'étudiantes et étudiants de la cohorte B terminent le baccalauréat dans les années à venir. Si la période de suivi de la cohorte B était prolongée de deux ans, la courbe serait sans doute semblable à celle de la cohorte A. La tendance vers un pourcentage supérieur de décrochage après la première année correspond à ce qu'ont observé Finnie et Hanqing. Par contre, ces deux auteurs ont noté qu'environ 8 p. 100 des étudiantes et étudiants quittent leur programme d'études universitaires au terme de la première année. De ce nombre, aucun n'a fait quelque forme que ce soit d'études postsecondaires au cours des cinq années de l'étude.

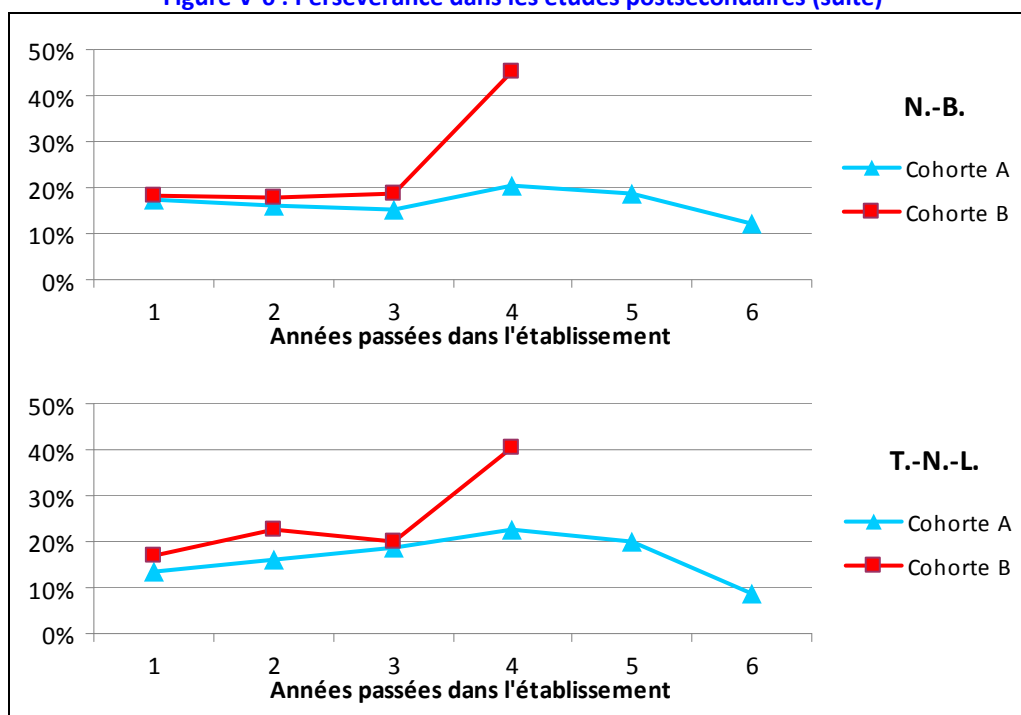
La comparaison de la progression (figure V-5) et de la persévérance (figure V-6) livre quelques éléments d'information sur les étudiantes et étudiants qui n'ont fait qu'une année du baccalauréat. Bien qu'un bon nombre d'entre eux semblent avoir quitté après la première année, d'autres ont poursuivi leurs études dans un autre programme, comme on peut le déduire du fait que le pourcentage d'étudiantes et étudiants qui n'ont fait qu'une année du baccalauréat (progression) est beaucoup plus élevé que celui des étudiantes et étudiants qui n'ont fait qu'une année d'études postsecondaires (persévérance). Un tiers à la moitié des étudiantes et étudiants qui n'ont fait qu'une année du baccalauréat ont persévéré plus d'un an dans leurs études postsecondaires mais dans un autre programme. Bien entendu, les mesures de persévérance et de progression doivent toutes deux être interprétées avec prudence, puisque nous ne savons pas combien de personnes ont poursuivi leurs études sans aide financière.

Figure V-6 : Persévérance dans les études postsecondaires



La figure se poursuit ci-dessous.

Figure V-6 : Persévérance dans les études postsecondaires (suite)



Lien entre persévérance et aide financière

De nombreux facteurs influent sur la persévérance, notamment le rendement aux études et la motivation personnelle¹². Il est prouvé que les finances en font également partie¹³. Nous étudions ici la

¹² Pour une étude de la documentation sur ce sujet, voir Richard E. Mueller, *Access and Persistence of Students from Low-Income Backgrounds in Canadian Post-Secondary Education: A Review of the Literature*, rapport de recherche MEAFE, Toronto, Ontario, Educational Policy Institute, 2008.

¹³ Exemples de travaux fondés sur les données de l'aide financière : Lori McElroy, *Les bourses d'études du millénaire au Nouveau-Brunswick : Impact sur l'endettement et la persévérance*, Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal, 2008; Lori McElroy, *Les bourses générales du millénaire au Manitoba : exploration de l'impact du programme*, Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal, 2005 et Lori McElroy, *Les*

relation éventuelle entre l'aide financière et la persévérance en nous concentrant sur les étudiantes et étudiants qui ont terminé leur baccalauréat, pour vérifier s'ils diffèrent de celles et ceux qui n'ont pas terminé en ce qui a trait aux mesures relatives à l'aide financière.

La figure V-7 montre les mesures annualisées de l'aide financière aux études, pour les étudiantes et étudiants qui ont terminé leur programme et pour les autres. Une mesure annualisée peut être considérée comme la moyenne du montant d'aide financière par année d'études, ce qui élimine l'effet de la différence sur le chapitre du temps passé dans l'établissement d'enseignement. Malgré ce

bourses générales du millénaire en Colombie-Britannique : Exploration de l'impact du programme, Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal, 2004.

lissage, on constate que les besoins constatés annualisés, l'aide financière annualisée et l'endettement annualisé des étudiantes et étudiants qui ont passé plus de temps dans un établissement d'enseignement étaient supérieurs à ceux des étudiantes et étudiants qui n'ont pas terminé le baccalauréat. Il peut s'agir d'un artéfact de la source de données, qui donne à croire que les étudiantes et étudiants dont les besoins constatés sont inférieurs sont proportionnellement moins nombreux à demander une aide financière aux études chaque année. Toutefois, dans la plupart

des cohortes, les besoins non satisfaits annualisés des étudiantes et étudiants qui n'ont pas terminé le programme étaient plus élevés que ceux des autres (voir la figure V-7). De même, les étudiantes et étudiants qui n'ont pas terminé leurs études sont plus nombreux que les autres à avoir de grands besoins non satisfaits dans pratiquement toutes les cohortes (voir la figure V-8). Les résultats sur le chapitre des besoins non satisfaits suggèrent que les facteurs liés à l'aide financière aux études influent aussi sur la persévérance.

Figure V-7 : Aide financière annualisée en fonction de l'achèvement du programme

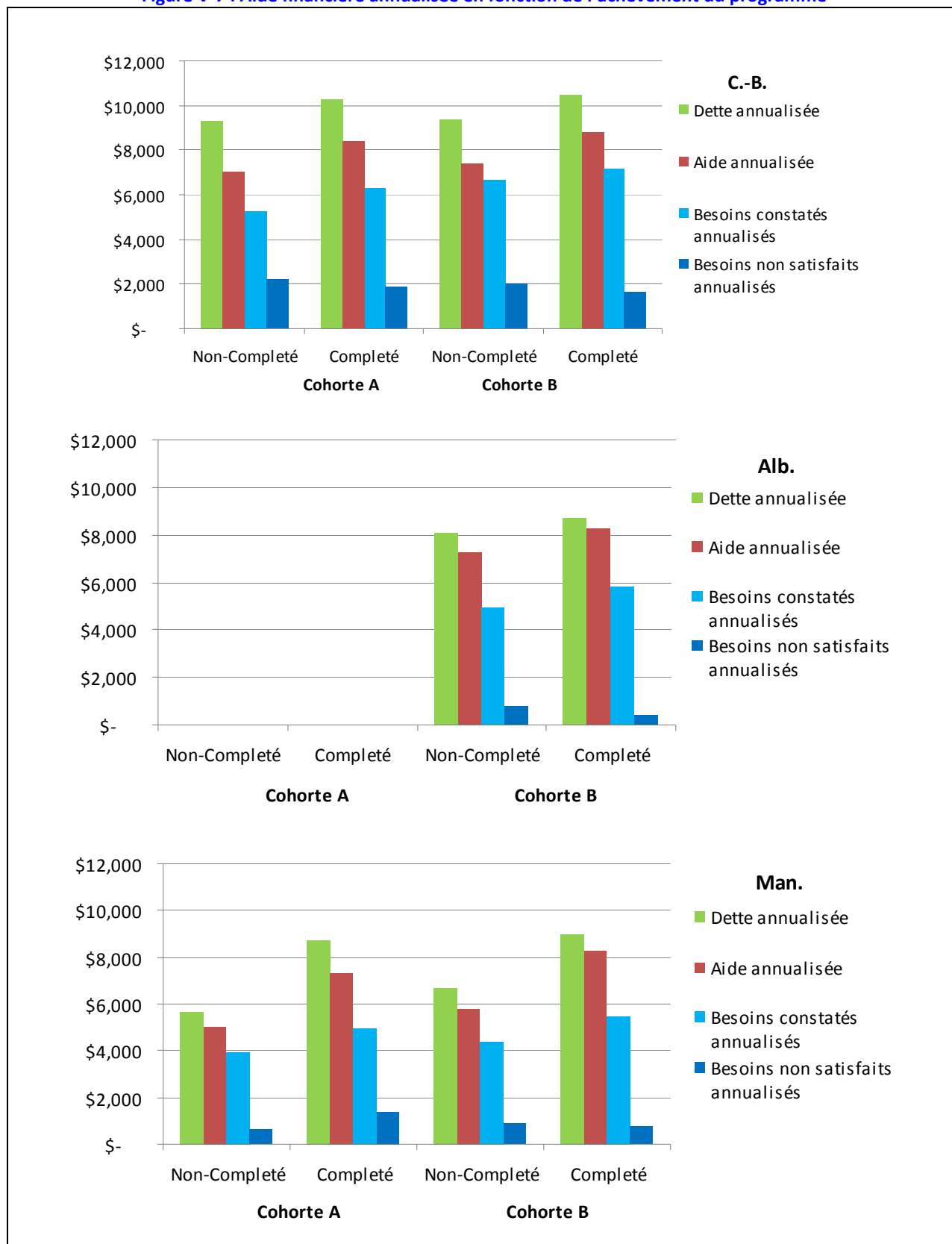
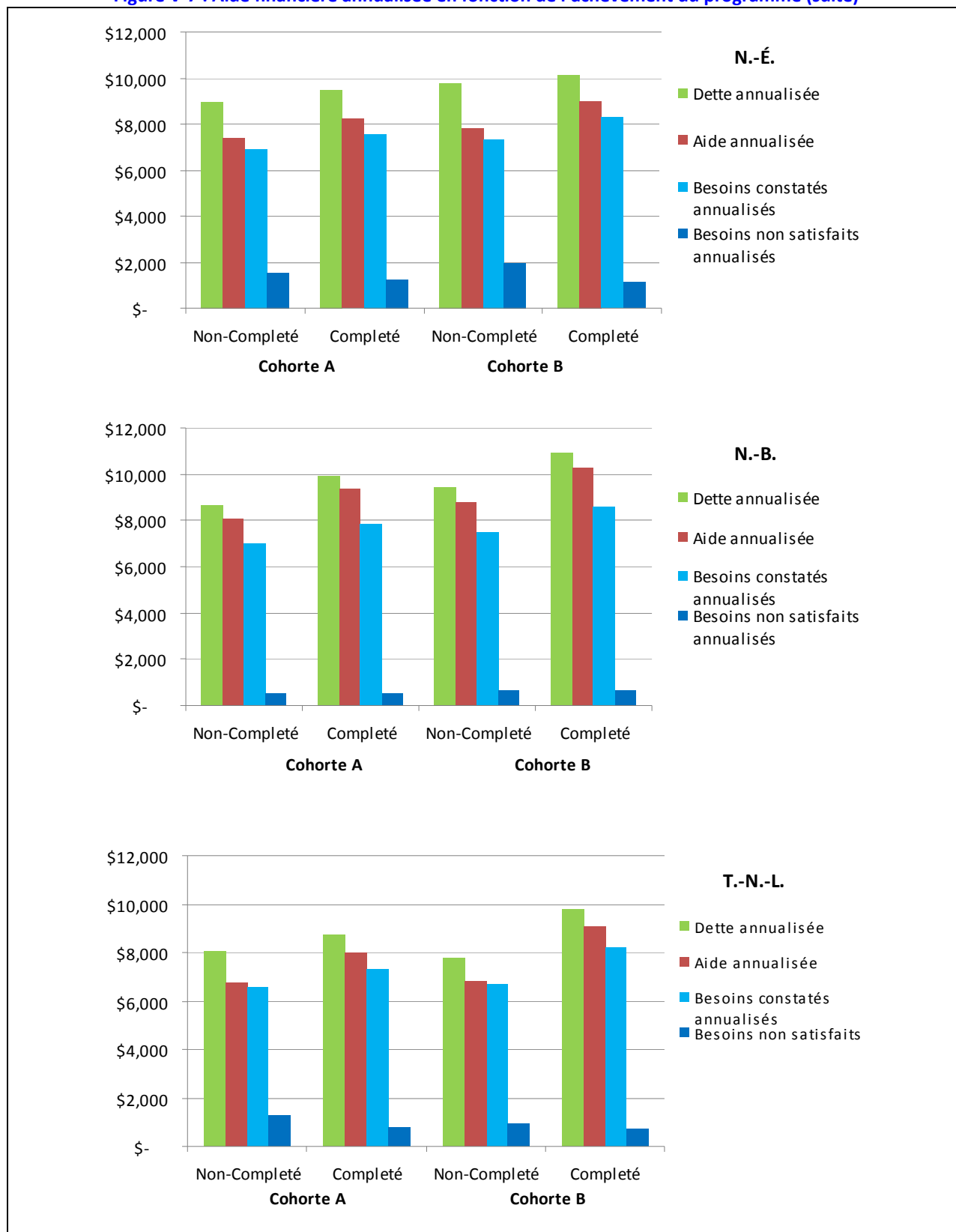


Figure V-7 : Aide financière annualisée en fonction de l'achèvement du programme (suite)



Pour mieux cerner l'incidence de l'endettement, nous avons étudié la portion remboursable de l'aide financière. Cette donnée est liée à l'endettement, plus la part remboursable est grande, plus la dette est élevée. Il s'avère que, comparé aux étudiantes et étudiants qui terminent leur programme, une plus grande part de l'aide financière était remboursable par les étudiantes et étudiants qui n'ont pas complété le baccalauréat (voir la figure V-9). Donc, malgré une dette plus

faible en dollars réels, les étudiantes et étudiants doivent rembourser davantage. En d'autres mots, les étudiantes et étudiants qui terminent leur programme ont reçu une plus grande proportion d'aide non remboursable. La dette en soi n'est peut-être pas le facteur qui les a incité à ne pas terminer leurs études, mais le fait de recevoir une somme non remboursable a un effet qui surpasse tous les avantages d'une diminution de la dette.

Figure V-8 : Pourcentage des étudiantes et étudiants qui ont terminé ou non le baccalauréat et qui ont de grands besoins annualisés non satisfaits

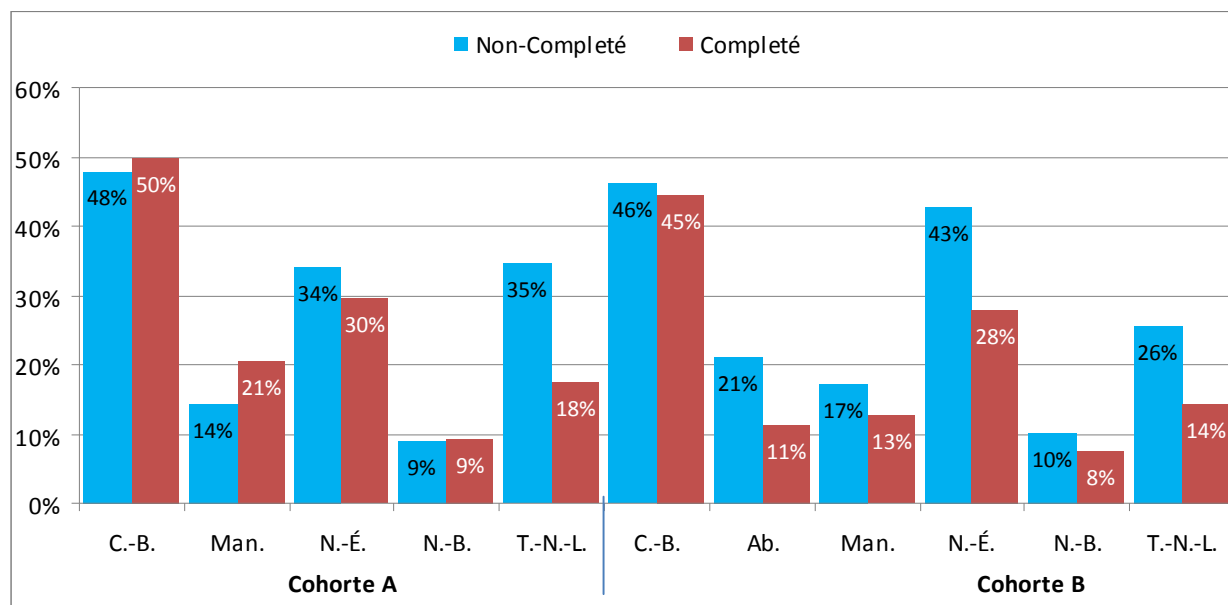
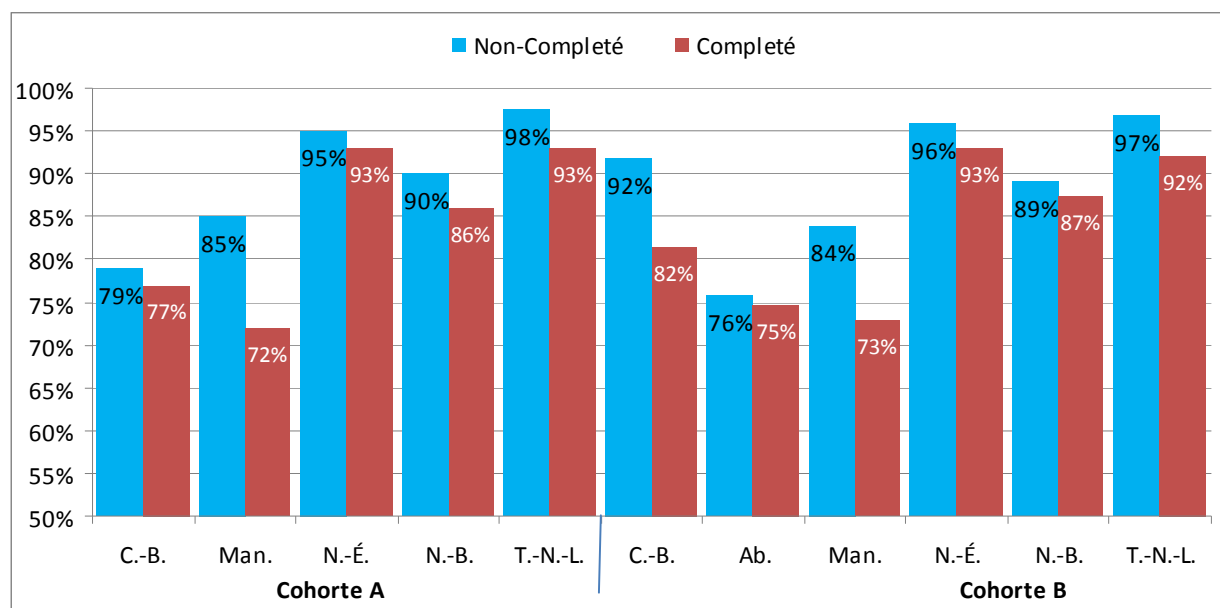


Figure V-9 : Pourcentage de l'aide financière remboursable chez les bénéficiaires ayant terminé ou non le baccalauréat



On peut envisager aussi le rapport entre l'aide financière et la persévérance en comparant les variables relatives à l'aide financière selon la persévérance, soit le nombre d'années passées dans l'établissement d'enseignement. De cette façon, nous pouvons comparer les étudiantes et étudiants qui passent seulement un an au baccalauréat à celles et ceux qui persèverent pendant un certain nombre d'années. La figure V-10 montre la moyenne de la dette annualisée, de l'aide financière annualisée, des besoins constatés annualisés et des besoins non satisfaits annualisés selon la persévérance. Essentiellement, elle montre la moyenne d'aide reçue par le ou la bénéficiaire et la moyenne de la dette engagée pour une année d'études postsecondaires. Elle montre aussi la moyenne de l'ampleur des besoins constatés et des besoins non satisfaits par année d'études. Il y a manifestement une relation positive entre le nombre d'années passées dans un programme d'une part et les besoins

constatés, l'aide financière et la dette annualisés d'autre part. En d'autres mots, les étudiantes et étudiants qui ont passé le plus de temps dans un programme sont ceux qui ont le plus de besoins constatés par année et qui ont reçu le plus d'aide financière par année d'études. Ce sont eux aussi qui ont accumulé la plus grosse dette par année d'études. Les courbes étant les mêmes pour la progression (vers un baccalauréat), nous avons choisi de n'illustrer que la persévérance (à compléter des études postsecondaires de toute catégorie).

Étant donné les méthodes appliquées pour accorder l'aide financière, les besoins constatés devraient être liés au montant total de l'aide et à l'endettement, mais comme nous employons des mesures annualisées, ils ne devraient pas être liés à la durée de la fréquentation du programme d'études. Pourtant, ils le sont, ce qui est probablement attribuable au fait que les étudiantes et étudiants dont les besoins

constatés sont les plus faibles ne demandent pas d'aide chaque année. Il n'y a toutefois pas de corrélation observable entre les besoins non satisfaits et la durée des études.

La figure V-11 montre la part remboursable de l'aide financière reçue, en fonction de la persévérance. Elle montre aussi le pourcentage d'étudiantes et étudiants dont les besoins constatés annualisés et les besoins non satisfaits annualisés sont élevés, pour comparaison. Parmi les premiers, le pourcentage augmente à mesure que diminue la part remboursable. Dans la plupart des provinces, la persévérance est en corrélation négative avec la part remboursable de l'aide financière reçue. Autrement dit, les étudiantes et étudiants peu persévérants supportent une part plus grande d'aide financière remboursable que les étudiantes et étudiants très persévérants. En règle générale, une étudiante ou un étudiant est admissible à une aide financière non

remboursable si ses besoins constatés sont grands. Il est donc logique que les plus persévérants aient à la fois de grands besoins constatés et une faible part à rembourser. Nous ne savons toutefois pas s'il existe une relation de cause à effet entre ces variables et, le cas échéant, quel est l'agent causal sous-jacent.

Il ne se dégage pas de tendance cohérente entre le pourcentage des étudiantes et étudiants dont les besoins non satisfaits sont grands et la persévérance. Pourtant, nous avons montré plus haut que les besoins non satisfaits des étudiantes et étudiants qui ne terminent pas leur programme sont supérieurs à ceux des étudiantes et étudiants qui terminent leur programme. La différence est que, outre celles et ceux qui n'ont étudié que pendant un an, chaque année de persévérance englobe à la fois des étudiantes et étudiants qui ne terminent pas le baccalauréat et d'autres qui le terminent.

Figure V-10 : Aide financière et persévérance

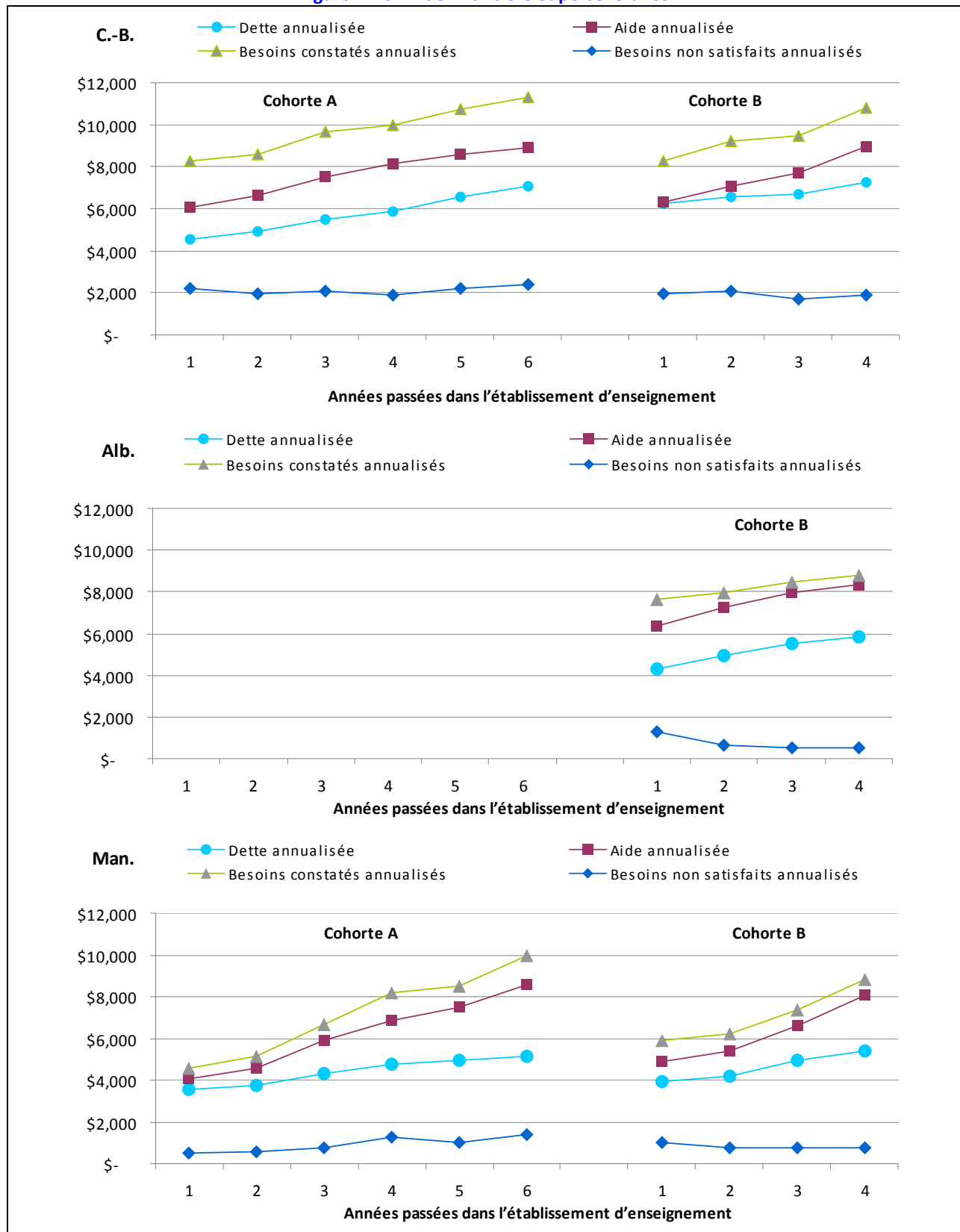
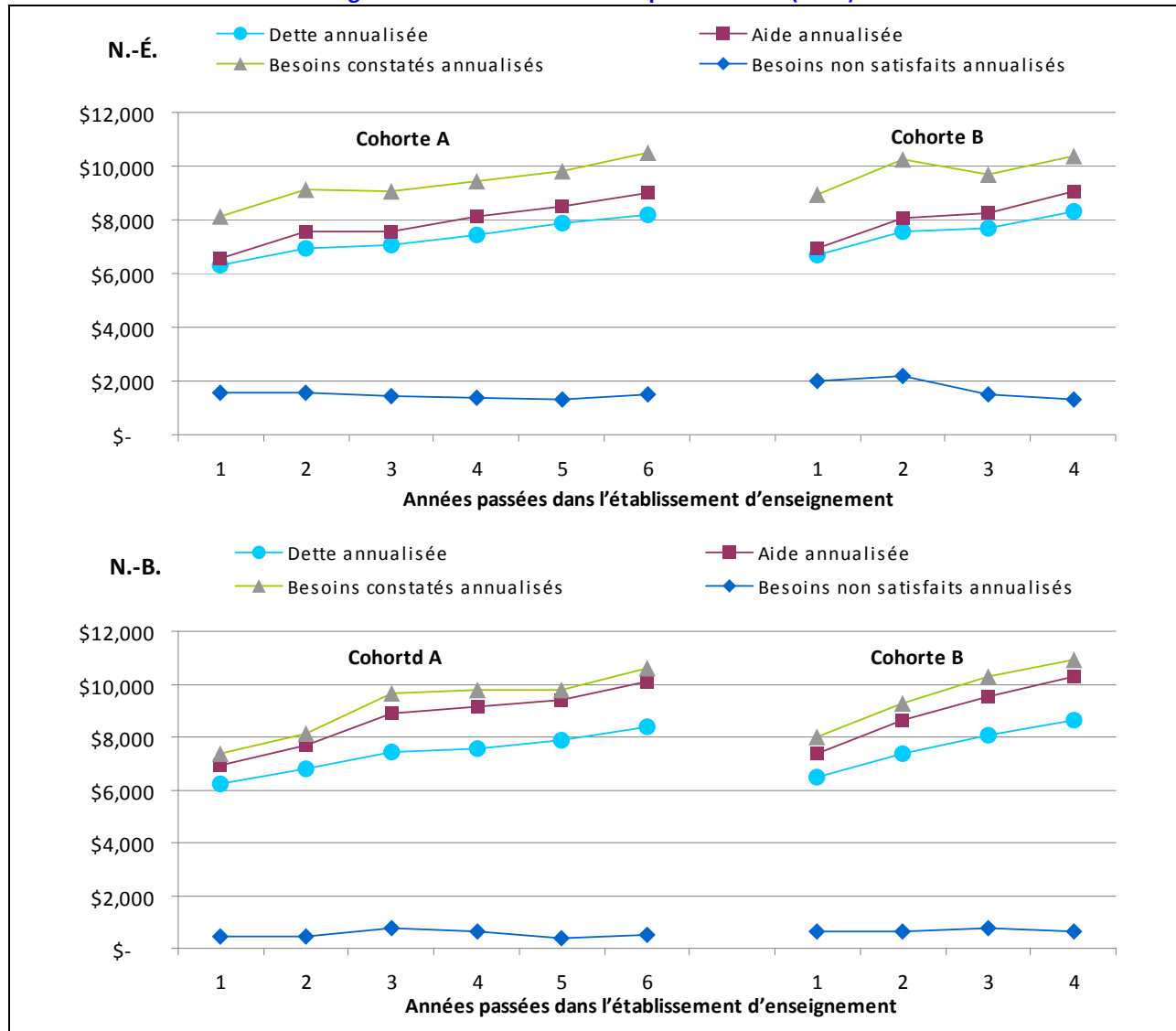


Figure V-10 : Aide financière et persévérance (suite)



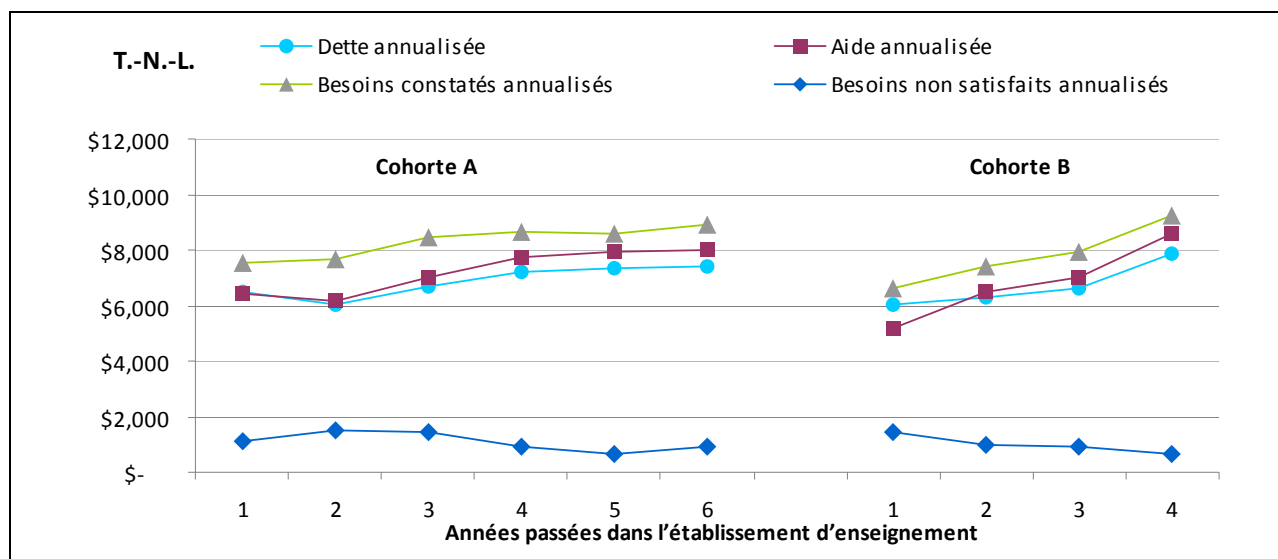
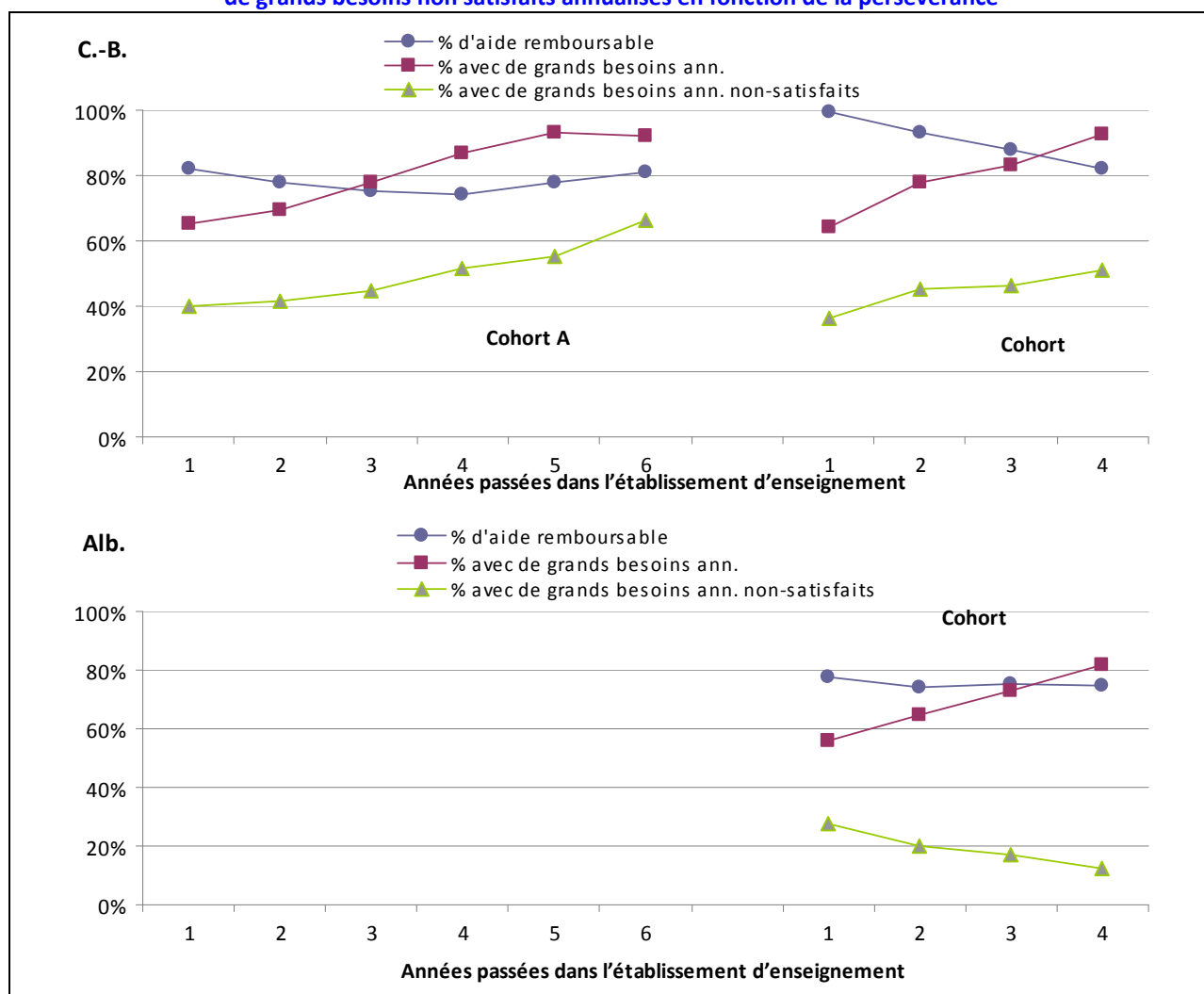
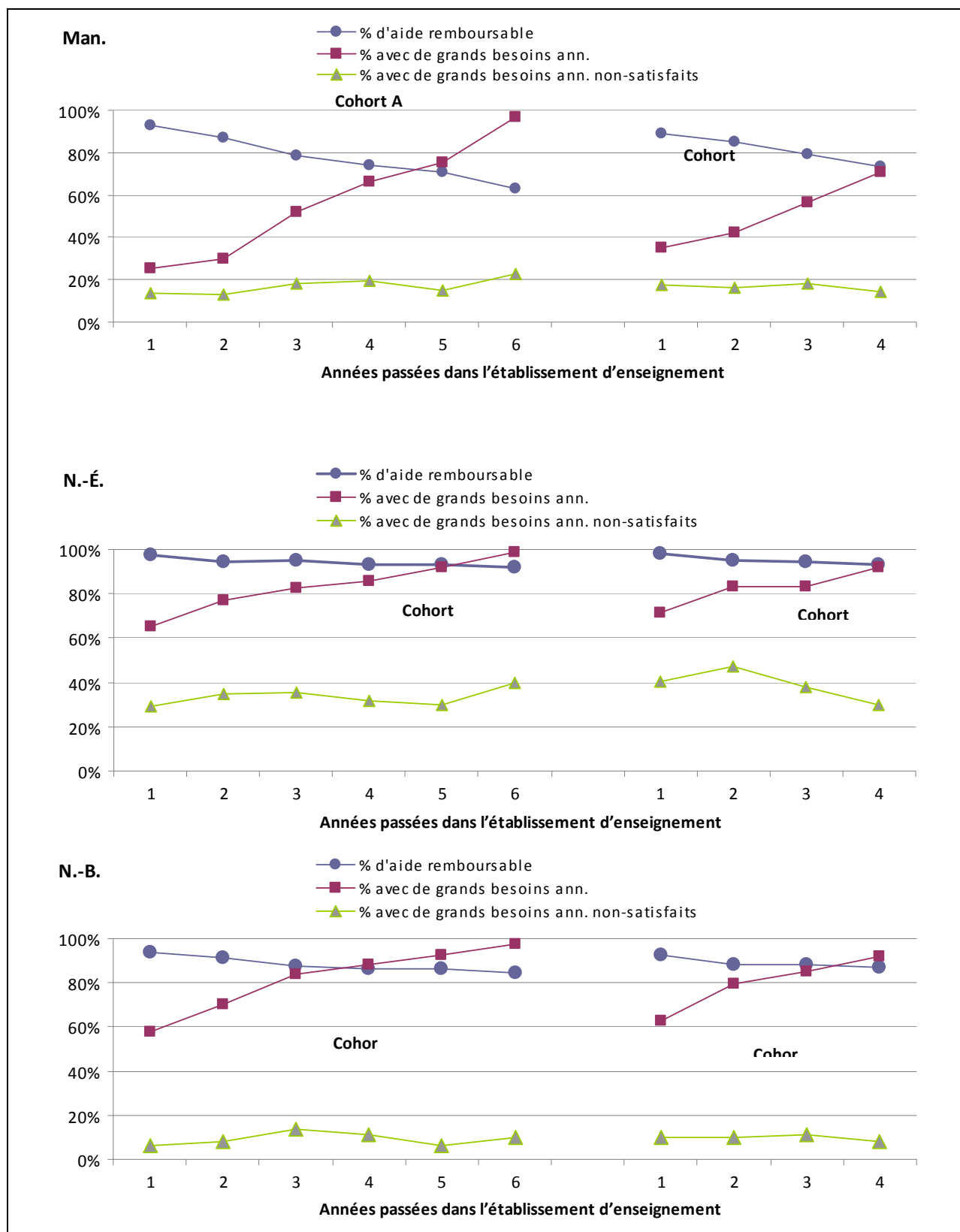
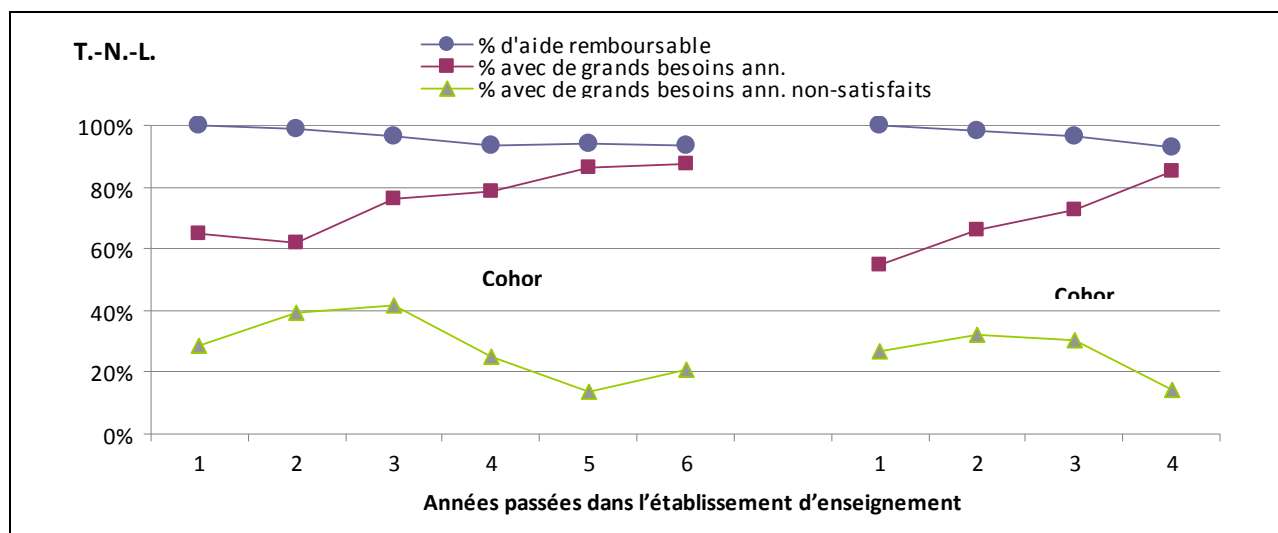


Figure V-11 : Pourcentage d'aide remboursable, de grands besoins constatés annualisés et de grands besoins non satisfaits annualisés en fonction de la persévérance







Conclusions

Trois obstacles s'opposent à l'utilisation des données sur l'aide financière pour étudier la persévérance des étudiantes et étudiants. Le plus substantiel est que les banques de données sur l'aide financière ne renseignent que sur les bénéficiaires. Si une personne reçoit une aide financière la première année mais non plus par la suite, nous ne pouvons pas savoir si elle a étudié sans aide (à temps plein ou partiel) ou si elle a abandonné les études.

Deuxièmement, puisque la recherche ne visait que les étudiantes et étudiants des programmes de quatre ans, nous ne savons pas si les résultats sont semblables dans d'autres programmes. Les effets des besoins non satisfaits et de l'endettement sont peut-être très différents quand les programmes sont plus courts, puisque le montant de la dette accumulée est probablement inférieur et que les étudiantes et étudiants entrent plus rapidement sur le marché du travail.

L'autre obstacle est que cette recherche est de nature corrélative de sorte que nous ne

puissions pas dire si les facteurs d'ordre financier sont à l'origine des résultats obtenus sur le plan de la persévérance. Les résultats suggèrent toutefois comment orienter la recherche pour déterminer la cause. Pour étudier l'effet de la dette sans égard aux besoins constatés, par exemple, il faudrait comparer deux groupes d'étudiantes et étudiants dont les besoins constatés sont de même ordre, mais dont l'un aurait reçu une part d'aide financière non remboursable et l'autre aurait reçu seulement des prêts remboursables.

Ces données seraient encore plus utiles à l'étude de la persévérance si nous ajoutions un indicateur d'inscription pour les étudiantes et étudiants qui restent inscrits au même programme mais qui ne reçoivent pas d'aide financière. Ces renseignements sont recueillis pour les étudiantes et étudiants qui reçoivent de l'aide financière, même pour celles et ceux qui ne reçoivent pas d'aide financière au cours d'une année donnée afin qu'ils puissent maintenir leur statut d'exonération d'intérêt. Cependant, la plupart des instances ne versent pas ces renseignements dans leurs banques de données relatives à l'aide financière. Dans

certain cas, les données vont directement au fournisseur du prêt et la province n'a donc pas de renseignement sur la situation de l'étudiante ou étudiant à cet égard. L'inclusion de cette variable permettrait aux instances de déduire la relation entre l'aide financière et la persévérance.

Bien que les banques de données sur l'aide financière ne disent rien sur l'inscription des étudiantes et étudiants qui ne reçoivent pas d'aide, elles renseignent dans une certaine mesure sur la persévérance des bénéficiaires, peu importe qu'ils changent ou non d'établissement. C'est d'ailleurs là un des avantages des banques de données sur l'aide financière par rapport aux données des établissements. Ces dernières permettent tout au plus d'évaluer la persévérance dans l'établissement. L'ajout d'un indicateur d'inscription aux données sur l'aide financière en ferait un outil très utile pour étudier l'incidence sur la persévérance de l'aide financière aux études et les caractéristiques des étudiantes et étudiants.

Quoi qu'il en soit, l'analyse montre comment utiliser les données sur l'aide financière pour cerner de quelle façon elle est liée à la persévérance. Elle renseigne aussi dans une certaine mesure sur le comportement des étudiantes et étudiants. On a pu constater en effet que :

- Seule une minorité d'étudiantes et étudiants terminent leur baccalauréat dans les six ans suivant

la date de la première inscription tout en touchant une aide financière.

- Un nombre substantiel, quoique minoritaire, d'étudiantes et étudiants ne reçoit une aide financière que pour la première année de leurs études postsecondaires.
- Jusqu'à un tiers des étudiantes et étudiants qui ne terminent pas le baccalauréat passent à un autre programme et beaucoup d'entre eux le font après seulement une année du premier baccalauréat.

Il est difficile de conclure quoi que ce soit sur la nature de la relation entre la persévérance et l'aide financière aux études, faute d'information suffisante sur l'inscription des étudiantes et étudiants qui ne figurent pas dans les données des années subséquentes. Les étudiantes et étudiants dont les besoins constatés sont faibles, par exemple, sont peut-être moins enclins à demander une aide financière, ce qui expliquerait le lien positif entre les besoins constatés et la persévérance. Il se peut aussi qu'un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants dont les besoins constatés sont faibles poursuivent leurs études sans aide financière. Celles et ceux dont les besoins constatés sont élevés, par contre, paraissent plus persévérants simplement parce qu'ils continuent de demander une aide financière, puisqu'ils en ont plus besoin que les autres.

VI. Conclusions globales

L'objet de ce rapport de recherche était d'examiner la façon dont les données sur l'aide financière aux études peuvent servir à comprendre l'incidence de cette dernière sur le comportement des étudiantes et étudiants, surtout sur le plan des besoins non satisfaits. L'analyse est porteuse de certains enseignements, que voici :

- Le contenu des bases de données peut servir à établir un profil des bénéficiaires de l'aide aux études et à connaître les sommes et le type d'aide reçue.
- L'information qui a servi à établir les profils aurait pu servir aussi à trouver les sommes consacrées par chaque province à chaque type d'étudiante ou étudiant.
- Les profils donnent une information utile sur la façon de combiner les diverses politiques sur l'aide financière aux études pour aider diverses catégories d'étudiantes et étudiants. Les données pluriannuelles sont particulièrement utiles car elles révèlent les effets d'un changement de politique en montrant les tendances qui se dessinent avec le temps.
- L'information sur les étudiantes et étudiants qui ne sont pas admissibles parce qu'ils ne répondent pas aux critères permet de comprendre l'incidence globale de certaines politiques.
- Les données renseignent dans une certaine mesure sur la progression et la

persévérance des étudiantes et étudiants au niveau postsecondaire tant qu'elles et ils reçoivent une aide financière. (Dans le cadre de cette étude, « progression » se définit comme étant « le progrès réalisé au cours du programme de baccalauréat dans lequel les étudiantes et étudiants ont commencé leurs études postsecondaires » et « persévérance » signifie le nombre total d'années consacrées aux études postsecondaires.)

- Les données sont très utiles à l'étude de la relation entre l'aide financière aux études et la persévérance si les renseignements fournis par les étudiantes et étudiants à l'inscription pour conserver l'avantage de ne pas payer d'intérêt sur emprunt sont saisis dans la banque de données.

On peut aussi en tirer certaines leçons sur les difficultés inhérentes à une recherche à l'aide des banques de données des instances sur l'aide financière aux études :

- Ce type de recherche est de nature rétrospective. Or, comme les systèmes informatiques changent avec le temps, toutes les provinces n'ont pas pu fournir de données pour toute la période d'études. C'est ce qui explique que certaines n'ont pas participé.
- La comparabilité des données entre les provinces pose aussi son lot de difficultés. En effet, toutes les provinces recueillent des données similaires, mais certaines ne disposent pas de certaines variables souhaitables (notamment, un indicateur d'inscription). Sans compter que cette information n'est pas

enregistrée de la même façon par toutes les instances. Ainsi, chaque province a sa méthode de classification des établissements d'enseignement. Il faut parfois traiter différemment des informations de même nature, selon l'instance d'où elles proviennent. Exemple : les bourses de la Fondation canadienne du millénaire sont traitées comme une réduction de dettes dans certaines provinces et comme une subvention versée directement aux étudiantes et étudiants dans d'autres, alors qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, une partie est versée comme subvention pour compenser une part des besoins non satisfaits, le solde étant appliqué à la réduction de la dette. Si la bourse est versée comme une subvention, elle figure dans le total du montant que reçoit l'étudiante ou étudiant, mais si elle est appliquée à la réduction de la dette, elle n'affecte pas le total versé mais réduit le montant de l'endettement de l'étudiante ou étudiant en fin d'année. Il y a donc eu beaucoup à faire pour harmoniser les données et créer des variables dérivées avant de faire l'analyse nécessaire à la présente étude.

Huit provinces ont participé à l'étude. À bien des égards, les conclusions sont les mêmes d'une à l'autre. Toutefois, chacune a ses politiques propres, de sorte que l'effet combiné sur les étudiantes et étudiants peut être différent. Il est donc difficile de généraliser. Aussi faut-il étudier les effets spécifiques des politiques d'aide financière aux études dans chaque province. De plus, il est impossible d'étendre les résultats aux cinq instances qui n'y ont pas participé.

Bien que notre étude couvre la période de 2001-2002 à 2006-2007, ses implications sont plus étendues. La recherche montre l'effet cumulatif des diverses politiques d'aide financière, dont certaines visent à réduire l'endettement, d'autres à réduire les besoins non satisfaits et d'autres encore visent des sous-groupes particuliers, comme les étudiantes et étudiants avec personnes à charge. La répétition régulière de ce type d'étude permettrait de comprendre les incidences des politiques, voire d'optimiser l'aide financière.

Mais l'utilité éventuelle de cet ensemble de données si on l'associait à d'autres banques de données plus riches est peut-être plus intéressante encore. S'il existait par exemple une banque de données pancanadienne permanente sur l'aide financière aux études (assez semblable à celle qui a été créée pour les besoins de notre étude), régulièrement mise à jour, les possibilités seraient nombreuses et très peu coûteuses. Nous pourrions par exemple en tirer :

- Des données à jour sur les tendances pancanadiennes de l'aide aux études. Actuellement, il n'existe pas de moyen pratique d'étudier les tendances qui caractérisent les besoins des étudiantes et étudiants, ce qui est dommage, puisque l'ampleur des besoins non satisfaits est une indication claire de la nécessité de hausser les maximums.
- Des données à jour sur l'endettement moyen des étudiantes et étudiants. Actuellement, il est impossible d'étudier l'endettement de la population étudiante à l'échelle pancanadienne, sauf à partir de l'Enquête nationale

auprès des diplômés, publiée tous les cinq ans, qui suit les cohortes pendant quatre ans. Avec une banque de données pancanadienne sur l'aide financière aux études assortie d'un indicateur d'obtention du diplôme, les décideurs pourraient obtenir l'information voulue en moins d'un an.

Si cette banque de données pancanadienne contenait aussi des données qui ne sont pas actuellement recueillies, par exemple l'appartenance à une nation autochtone ou à une minorité visible et la langue maternelle, elle permettrait de résoudre un plus grand nombre de problèmes stratégiques.

Il serait utile de mieux comprendre la relation entre l'aide financière et la persévérance afin de déterminer les politiques d'aide financière aux études les plus efficaces. Pour ce faire, il faudrait recueillir une information minimale sur la progression des études au cours d'une année donnée. Pour le moins, un indicateur d'inscription devrait figurer dans la banque de données. (Ce renseignement est, de toute façon, requis pour assurer que l'aide financière soit accordée sans intérêt, mais il n'est pas habituellement enregistré dans les banques de données sur l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants). L'ajout du nombre de crédits accumulés et du titre ou grade obtenu au cours d'une année donnée serait très utile pour établir le lien entre l'aide financière et la persévérance.

Bien qu'une banque de données pancanadienne soit plus rentable, à long terme, que des banques de données individuelles pour chaque instance, la

recherche sur les conséquences des politiques d'aide financière aux études pourrait être améliorée à l'aide de changements minimes aux banques de données des différentes instances qui font état de l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants. Le seul fait d'ajouter un indicateur d'inscription aux banques de données provinciales et territoriales, par exemple, améliorerait grandement la recherche sur les liens entre l'aide financière et la persévérance. L'ajout de données sur les crédits et les titres de compétence obtenus augmenterait l'utilité de la recherche sur la persévérance. L'ajout de certains renseignements d'ordre démographique, tels l'appartenance à une nation autochtone, accroîtrait aussi le potentiel des banques de données des instances. Des liens avec d'autres banques de données, province par province, pourraient également être établis même si une banque de données pancanadienne n'existait pas.

Les possibilités ouvertes par d'éventuels liens entre les banques de données sur l'aide financière aux études et d'autres banques de données, à l'échelle provinciale ou pancanadienne, sont encore plus impressionnantes. Ainsi, une banque de données avec codes d'identification permettant un lien avec le Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP), voire un dépôt de données provinciales contenant des renseignements semblables (comme il en existe en Alberta ou en Colombie-Britannique) répondrait à pratiquement toutes les questions actuelles sur l'aide financière aux études, sur l'endettement des étudiantes et étudiants et sur leur persévérance. Nous pourrions par exemple

en tirer des données supplémentaires pour étudier le lien entre les besoins, l'aide financière et l'interruption ou l'abandon des études postsecondaires. Une telle banque de données permettrait de neutraliser des variables comme le domaine d'études; surtout, elle constituerait une excellente base de comparaison des tendances au changement ou à l'abandon des étudiantes et étudiants *bénéficiaires ou non* d'une aide financière. Cette comparaison est impossible dans l'environnement de données actuel.

Une banque de données sur l'aide financière liée aux Données administratives longitudinales (DAL), qui contient des données importantes sur le revenu personnel, renseignerait substantiellement les gouvernements sur le fardeau du remboursement. Elle permettrait l'étude détaillée des liens entre l'endettement courant et le revenu courant et, partant, l'amélioration des politiques sur les programmes de gestion de l'endettement. Ajoutons à cette banque de données des données fiables sur le champ d'études (qui n'est pas connu dans toutes les provinces mais pourrait l'être grâce à une

correspondance avec le SIEP), et il serait possible d'en tirer des données sur les ratios dette/revenu pour chaque champ d'études, données intéressantes et utiles à l'ajustement des programmes de remise et de gestion de la dette. De fait, une banque de données pancanadienne sur l'aide financière aux études liée aux DAL et au SIEP éliminerait plus ou moins la nécessité d'une étude pancanadienne auprès des diplômés en fournissant une information toujours à jour sur les tendances de l'emploi, du revenu et de l'endettement chez les diplômés.

La présente étude a montré une part de l'utilité des données sur l'aide financière aux études pour mieux comprendre les effets des politiques d'aide. Dans ce contexte et puisque les politiques évoluent avec le temps, tout comme les facteurs qui influent sur le coût des études postsecondaires, il serait utile d'utiliser les données sur l'aide financière, du moins périodiquement, pour surveiller et comprendre les effets de ces changements. En fait, l'élaboration de ces politiques pourrait être guidée par les résultats de ce type de recherche.

Annexe A : Méthode

Variables calculées

Les variables suivantes ont été calculées pour les besoins de notre analyse :

- Besoins non satisfaits : Il s'agit de la différence entre le montant total de l'aide financière accordée dans l'année et le total des besoins constatés. Si l'aide accordée est inférieure au montant des besoins constatés, il en résulte des besoins non satisfaits. Cette situation découle des limites supérieures imposées au montant de l'aide accordée.
- Besoins non satisfaits par semaine d'études : Comme la durée des études est variable, les besoins non satisfaits doivent être normalisés en fonction de la période d'études. Pour ce faire, nous divisons le total des besoins non satisfaits pour une année par le nombre total de semaines d'études dans l'année.
- Ampleur des besoins non satisfaits par semaine d'études : Nous savons, grâce à d'autres travaux de recherche, que les besoins non satisfaits par semaine d'études varient considérablement. Pour les besoins de notre analyse, nous avons voulu repérer les groupes d'étudiantes et étudiants dont les besoins non satisfaits sont les plus grands pour voir en quoi ils diffèrent des autres étudiantes et étudiants. Dans le cadre de cette recherche, il y a donc trois groupes d'étudiantes et étudiants : ceux qui n'ont pas de besoins non satisfaits; ceux dont les besoins non satisfaits sont faibles et ceux dont les besoins non satisfaits sont grands. Les besoins élevés non satisfaits sont définis comme étant les besoins insatisfaits par semaine d'études d'au moins 40 \$ par semaine. Pour une session de 34 semaines d'études, les besoins non satisfaits seraient donc d'au moins 1360 \$ par session.

Annexe B : Information sur l'aide financière

Définitions

Dépendance et indépendance financières

Est *dépendante* ou *dépendant* ou à charge l'étudiante ou étudiant qui dépend financièrement de ses parents, d'une tutrice ou d'un tuteur, d'une répondante ou d'un répondant ou d'un autre parent subvenant à ses besoins et qui ne répond pas à la définition de *indépendante* ou *indépendant*.

Est considéré comme *indépendante* ou *indépendant* l'étudiante ou étudiant financièrement indépendant de ses parents, d'une tutrice ou d'un tuteur et d'une répondante ou d'un répondant parce que :

- elle ou il n'a ni père ni mère, ni tutrice ou tuteur, ni répondante ou répondant ni aucun autre parent (décédés ou disparus) qui subvienne à ses besoins;
- elle ou il ne fréquente plus l'école secondaire depuis au moins quatre ans;
- elle ou il fait partie de la population active à temps plein depuis deux ans (il n'est pas nécessaire que ces deux années soient consécutives, mais chaque année doit être une période de douze mois consécutifs);
- elle ou il a la garde légale et la responsabilité financière d'un ou de plusieurs enfants;

- elle ou il est a été marié ou est conjoint de fait.

Catégories d'étudiantes et étudiants

Il y a six catégories d'étudiantes et étudiants aux fins de l'évaluation des besoins financiers. Le tableau B-1 montre tous les éléments qui entrent en ligne de compte dans le calcul des besoins financiers pour chacune des six :

- célibataire dépendante ou dépendant vivant chez ses parents (CDP);
- célibataire dépendante ou dépendant ne vivant pas chez ses parents (CD);
- célibataire indépendante ou indépendant vivant chez ses parents (CIP);
- célibataire indépendante ou indépendant ne vivant pas chez ses parents (CI);
- mariée ou marié ou encore conjointe ou conjoint de fait (M/CF);
- parent célibataire (PC).

Catégories d'allocation de subsistance

Le tableau B-2 indique les allocations mensuelles considérées pour les catégories de coûts suivantes :

- Logement : généralement fondé sur le coût d'un appartement de deux chambres, y compris les services publics, divisé par deux.
- Allocation alimentaire : uniquement le coût des aliments achetés en magasin, à l'exclusion des repas consommés au restaurant.
- Coûts divers : comprend soins personnels et soins de santé,

vêtements, entretien du foyer et communications.

- Transports : allocation mensuelle pour transport local, fondée sur le coût moyen d'un laissez-passer d'autobus mensuel pour étudiante

ou étudiant dans les principaux centres de chaque région.

Le tableau B-3 indique l'allocation maximale par enfant dans chaque province.

Tableau B-1 : Résumé de l'évaluation des besoins

A. COÛTS	Catégorie d'étudiantes et étudiants						Critères
	CDP	CD	CIP	CI	M/CF	PC	
1. Droits de scolarité et frais obligatoires	X	X	X	X	X	X	Montant réel.
2. Livres et fournitures	X	X	X	X	X	X	Montant réel ou allocations; maximum de 3000 \$.
3. Allocation de subsistance de l'étudiante ou étudiant	X	X	X	X	X	X	Allocation standard, selon la région (voir tableau B-2).
4. Transport aller-retour		X					Allocation standard, selon la région.
5. Garde d'enfants					X	X	Montant réel ou allocations, sous réserve du tableau B3 et de plafonds.
6. Autres dépenses admissibles	X	X	X	X	X	X	Montant réel (pièces justificatives, le cas échéant).
7. Frais discrétionnaires	X	X	X	X	X	X	Discrétionnaires (pièces justificatives, au besoin)
<i>Total des coûts de la période d'études</i>	X	X	X	X	X	X	<i>Somme des éléments 1 à 7.</i>
B. RESSOURCES							
8. Contribution de la période précédant les études	X	X	X	X	X	X	Le plus élevé des deux montants suivants : 80 % du revenu discrétionnaire de la période précédant les études ou contribution minimale de l'étudiante ou étudiant selon sa catégorie. - 100 % du revenu net excédant 50 \$ par semaine d'études - 100 % des bourses d'études au mérite moins exemption maximale de 1800 \$.
9. Contribution pendant la période d'études	X	X	X	X	X	X	
10. Actif de l'étudiante ou étudiant et de la conjointe ou du conjoint de droit ou de fait							
a) REER	X	X	X	X	X	X	Montant réel moins 2000 \$ par année où l'étudiante ou étudiant n'a pas fréquenté l'école secondaire.
b) Autres éléments d'actif financier	X	X	X	X	X	X	Montant réel
c) Véhicules	X	X	X	X	X	X	Valeur marchande totale, moins déduction de 5000 \$.
11. Contribution parentale							
a) Revenu	X	X					Contribution hebdomadaire, selon le revenu et la taille de la famille.
b) Actif	X	X					À la discrétion des autorités compétentes.
12. Autres ressources	X	X	X	X	X	X	Montant réel (comprend aide sociale et autres ressources ciblées).
<i>Total des ressources</i>	X	X	X	X	X	X	<i>Somme des éléments 8 à 12.</i>
C. BESOINS CONSTATÉS	X	X	X	X	X	X	Total des coûts moins total des ressources.

Tableau B-2 : Allocations de subsistance du gouvernement fédéral pour 2006-2007

SITUATION	T.N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.
CÉLIBATAIRE VIVANT CHEZ SES PARENTS												
· Logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
· Nourriture	146	181	186	187	171	158	147	149	152	162	226	182
· Divers	152	146	137	129	172	167	181	183	187	177	156	194
· Transport public local	50	53	51	55	26	66	66	43	53	63	27	55
Allocation mensuelle totale	348	380	374	371	369	391	394	375	392	402	409	431
CÉLIBATAIRE NE VIVANT PAS CHEZ SES PARENTS												
· Logement	330	332	379	350	323	451	339	312	335	499	445	606
· Nourriture	203	181	186	187	208	202	190	192	196	204	226	227
· Divers	177	191	188	182	243	218	228	230	236	205	235	239
· Transport public local	50	53	51	55	26	66	66	43	53	63	27	55
Allocation mensuelle totale	761	757	804	774	800	937	823	777	820	971	933	1 127
PARENTS CÉLIBATAIRES (sans personnes à charge)												
· Logement	588	555	639	612	541	726	523	501	532	766	808	955
· Nourriture	203	181	186	187	208	202	190	192	196	204	226	227
· Divers	177	191	188	182	243	218	228	230	236	205	235	239
· Transport public local	50	53	51	55	26	66	66	43	53	63	27	55
Allocation mensuelle totale	1 018	980	1 064	1 036	1 018	1 212	1 007	966	1 017	1 238	1 296	1 476
EN COUPLE (sans personne à charge)												
· Logement	701	654	758	694	647	901	678	624	671	999	888	1 213
· Nourriture	364	362	371	374	369	370	345	348	357	361	453	363
· Divers	355	383	374	364	387	396	435	439	450	434	468	390
· Transport public local	100	117	102	122	52	132	132	86	106	126	67	110
Allocation mensuelle totale	1 520	1 516	1 605	1 554	1 455	1 799	1 590	1 497	1 584	1 920	1 876	2 076
CHAQUE PERSONNE À CHARGE												
· Logement	76	135	158	129	117	193	144	102	119	198	135	261
· Nourriture	146	147	150	152	171	158	147	149	152	162	185	182
· Divers	77	57	56	54	91	82	104	105	107	95	70	83
· Transport public local	50	53	51	55	26	66	66	43	53	63	27	55
Allocation mensuelle totale	349	392	415	390	405	499	461	399	431	518	417	581

L'Alberta a deux méthodes de calcul : la première détermine les besoins constatés selon les critères du fédéral et la seconde selon ses propres critères.
Les chiffres indiqués dans le tableau servent à l'évaluation des besoins constatés selon les critères du fédéral.

Tableau B-3 : Plafond mensuel des frais de garderie

Province	Plafond par enfant (\$)
Terre-Neuve-et-Labrador	430
Île-du-Prince-Édouard	429
Nouvelle-Écosse	433
Nouveau-Brunswick	494
Manitoba	460
Saskatchewan	440
Alberta	430
Colombie-Britannique	778

Instantané de l'aide financière en 2006-2007

Cette section dresse la liste des prêts fondés sur les besoins et des formes d'aide non remboursable accessibles dans les huit provinces participantes. Les subventions du gouvernement fédéral qui sont décrites plus haut dans le rapport ne le sont pas ici. Seules les formes d'aide non remboursable offertes par les provinces ou conjointement par la province et la Fondation canadienne des bourses du millénaire figurent ici. Nous avons omis ici les programmes qui ciblent des sous-groupes (étudiantes et étudiants présentant un handicap, Autochtones, étudiantes et étudiants des communautés nordiques) ou des groupes professionnels, à l'exception des programmes offerts conjointement avec la Fondation canadienne des bourses du millénaire. Sont aussi exclus les programmes de remise de dette qui prennent effet quand l'étudiante ou étudiant a du mal à rembourser ses dettes, longtemps après qu'elle ou il a terminé ses études. Les montants indiqués sont les maximums offerts aux étudiantes et étudiants admissibles pour une année d'études de 34 semaines.

Le total offert est le montant maximal des prêts et subventions qu'une étudiante ou un étudiant de la catégorie donnée pourrait

toucher si elle ou il répondait aux critères d'admissibilité de tous les programmes existants pour cette catégorie, à l'exclusion des subventions fédérales. Outre ce total, les étudiantes et étudiants peuvent être admissibles à un programme de remise de dette, ce qui ne change rien au total mais réduit le montant qu'elles ou ils doivent rembourser.

Colombie-Britannique

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$
- British Columbia Student Loans (programme provincial de prêts aux études) pour étudiantes et étudiants sans personnes à charge : 3740 \$
- British Columbia Student Loans pour étudiantes et étudiants avec personnes à charge : 8840 \$ pour une ou deux personnes à charge; 8160 \$ à partir de trois personnes à charge.

Aide financière non remboursable¹⁴

¹⁴ Le programme de remise de dette de la Colombie-Britannique, qui existe toujours, ne s'applique plus qu'aux étudiantes et étudiants qui ont contracté un type particulier de prêt consenti pour la dernière fois

- Programme de réduction des prêts Fondation–C.-B. (remplacé par les Bourses du millénaire en 2004) pour étudiantes et étudiants inscrits à un programme d’au moins deux ans, sauf programmes professionnels (droit, médecine et dentisterie) et études de deuxième et troisième cycles. Les prêts dépassant un certain seuil (7740 \$ pour étudiantes et étudiants sans personnes à charge en 2006-2007) sont réduits de la façon suivante : 3140 \$ en l’absence de personnes à charge; 8240 \$ pour une ou deux personnes à charge; 7560 \$ à partir de trois personnes à charge (remise de dette).
- Bourses d’accès du millénaire pour un premier programme ou une première année d’études d’un programme d’au moins deux ans, pour étudiantes et étudiants financièrement dépendants. Jusqu’à 3000 \$ si la contribution parentale est inférieure à 1000 \$ (subvention).

Total de l’aide offerte (par catégorie)¹⁵

- Première année, sans personnes à charge : 10 880 \$ (13 880 \$ si premier programme d’études d’au moins deux ans).
- Première année, avec personnes à charge : 15 980 \$ pour une ou deux

personnes à charge; 15 300 \$ à partir de trois personnes à charge.

- Années suivantes, sans personnes à charge : 10 880 \$.
- Années suivantes, avec personnes à charge : 15 980 \$ pour une ou deux personnes à charge; 15 300 \$ à partir de trois personnes à charge.

Alberta

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$.
- Alberta Student Loans (programme provincial de prêts aux études) : 5300 \$.¹⁶

Aide financière non remboursable

- Bourses du millénaire après une première année d’études : 3000 \$ (subvention pour couvrir les besoins non satisfaits d’abord, puis remise de dette pour réduire le montant à rembourser à la province).
- Bourses d’accès du millénaire pour étudiantes et étudiants de milieu rural pendant les deux premières années d’un programme approuvé d’au moins deux ans : 1000 \$ (subvention).
- Subventions d’entretien, surtout mais non exclusivement pour parents célibataires, conjointes ou conjoints de droit ou de fait dont la

en 2000 par la province. Il n’est donc pas inclus dans les programmes d’aide financière non remboursable de la Colombie-Britannique.

¹⁵ Ces chiffres ne comprennent pas la Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge.

¹⁶ L’Alberta peut rembourser plus de 40 % des besoins constatés pour couvrir les besoins des étudiantes et étudiants; ce remboursement peut être ou ne pas être sous forme de prêt.

conjointe ou le conjoint ne peut pas travailler pour des raisons médicales, et célibataires tenus de verser une allocation d'entretien : 6000 \$ (subvention).

- Alberta Student Loan Relief Benefit (prestation d'allègement des prêts), qui remplace le programme albertain des prêts aux études pour étudiantes et étudiants en première année d'un programme : 5300 \$ (remise de dette).
- Alberta Opportunities Bursary (prêts d'accessibilité) pour étudiantes et étudiants en première ou deuxième année d'un programme : 1500 \$¹⁷ (subvention pour couvrir les besoins non satisfaits d'abord, puis remise de dette pour réduire le montant à rembourser à la province).

Total de l'aide offerte (par catégorie)¹⁸

- Première année, sans personnes à charge : 13 940 \$ (14 940 \$ pour étudiantes et étudiants de milieu rural).
- Première année avec personnes à charge¹⁹ : 13 940 \$ (14 940 \$ pour

étudiantes et étudiants de milieu rural).

- Années suivantes, sans personnes à charge : 15 440 \$ (17 940 \$ pour étudiantes et étudiants de milieu rural en deuxième année; 16 940 \$ pour autres étudiantes et étudiants en deuxième année).
- Années suivantes, avec personnes à charge : 15 440 \$ (17 940 \$ pour étudiantes et étudiants de milieu rural en deuxième année; 16 940 \$ pour autres étudiantes et étudiants en deuxième année).

Saskatchewan

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$.
- Saskatchewan Student Loans (programme provincial de prêts aux études) pour étudiantes et étudiants sans personnes à charge : 3740 \$.
- Saskatchewan Student Loans pour étudiantes et étudiants avec personnes à charge : 6970 \$.

Aide financière non remboursable

- Bourses du millénaire, après la première année du programme : 4000 \$ (remise de dette).
- Bourses d'accès du millénaire pour les étudiants autochtones en

¹⁷ À la deuxième année du programme, les étudiantes et étudiants peuvent recevoir une bourse du millénaire ou de l'Alberta Opportunities Bursary, mais pas les deux.

¹⁸ Ces chiffres ne comprennent pas les subventions d'entretien, qui peuvent atteindre jusqu'à 6000 \$ et qui sont surtout destinées aux groupes énumérés ci-dessus, mais sont aussi accessibles à d'autres.

¹⁹ Le montant total de l'aide aux étudiantes et étudiants avec personnes à charge ne comprend pas la Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge, qui est de

1360 \$ pour une ou deux personnes à charge et de 2040 \$ à partir de trois personnes.

première année d'un programme : 2000 \$ (subvention)²⁰.

- Saskatchewan Student Bursary (bourse d'études de la Saskatchewan) : forme de remise d'une dette envers le fédéral et la province totalisant plus de 210 \$ par semaine, appliquée à la fin de la période d'études : 3740 \$ pour étudiantes et étudiants sans personnes à charge; 6970 \$ pour étudiantes et étudiants avec personnes à charge (remise de dette)
- Canada-Saskatchewan Study Grant for Full-time Students with Dependents (subvention fédérale et provinciale pour étudiantes et étudiants à temps plein avec personnes à charge) conjuguée à la Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge : 1870 \$ pour étudiantes et étudiants avec une ou deux personnes à charge; 1190 \$ pour étudiantes et étudiants partir de trois personnes à charge²¹ (remise de dette).

Total de l'aide offerte (par catégorie)

²⁰ Ces chiffres ne sont pas inclus dans le total de l'aide accessible puisque ce programme est destiné exclusivement aux étudiantes et étudiants autochtones.

²¹ La Canada-Saskatchewan Study Grant for Full-time Students with Dependents se conjugue à la Subvention canadienne pour études pour étudiants ayant des personnes à charge pour une aide totale combinée de 95 \$ par semaine, peu importe le nombre de personnes à charge.

- Première année, sans personnes à charge : 10 880 \$ (12 880 \$ pour étudiantes et étudiants autochtones).
- Première année, avec personnes à charge : 14 110 \$ (16 110 \$ pour étudiantes et étudiants autochtones).
- Années suivantes, sans personnes à charge : 10 880 \$ (12 880 \$ pour étudiantes et étudiants autochtones en deuxième année).
- Années suivantes, avec personnes à charge : 14 110 \$ (16 110 \$ pour étudiantes et étudiants autochtones en deuxième année).

Manitoba

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$.
- Aide aux étudiants du Manitoba : 4760 \$.

Aide financière non remboursable

- Bourses du millénaire pour réduire la dette des étudiantes et étudiants de première année d'un maximum de 6000 \$: 5900 \$²² (remise de dette).
- Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba pour

²² Officiellement, les bourses du millénaire du Manitoba sont de 500 \$ à 11 800 \$, mais le maximum n'est atteint que si l'étudiante ou étudiant est inscrit pour trois trimestres au lieu de deux. Le cas échéant, sa dette annuelle serait de 17 850 \$ et il faudrait la réduire davantage pour atteindre le seuil de 6000 \$ établi par la province.

étudiantes et étudiants
financièrement dépendants, de
famille à faible revenu : 3000 \$
(remise de dette).

- Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba pour étudiants autochtones : étudiantes et étudiants autochtones financièrement indépendants : 4000 \$ (remise de dette).
- Bourse du Manitoba pour réduire la dette à annuelle à un maximum de 6000 \$, surtout pour les étudiantes et étudiants qui ne sont pas admissibles aux bourses du millénaire (ex. : étudiantes et étudiants de première année, de deuxième ou troisième cycles, etc.) : 5900 \$ (remise de dette).

Total de l'aide offerte (par catégorie)

- Première année, sans personnes à charge : 11 900 \$.
- Première année, avec personnes à charge : 11 900 \$.
- Années suivantes, sans personnes à charge : 11 900 \$.
- Années suivantes, avec personnes à charge : 11 900 \$.

Nouvelle-Écosse

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$.
- Nova Scotia Student Loans (programme provincial de prêts aux études) : 5100 \$.

Aide financière non remboursable

- Bourses du millénaire pour étudiantes et étudiants après la première année : 3000 \$ (remise de dette).
- Millennium Access Grant (subvention d'accès du millénaire) pour étudiantes et étudiants de première année financièrement dépendants : 1000 \$ en remise de dette (remise de dette) et 2500 \$ au titre de la réduction des besoins non satisfaits (subvention).
- Nova Scotia Debt Reduction Program (programme provincial de réduction de la dette) : offert après l'obtention du diplôme : 765 \$ à 2295 \$²³ (remise de dette).

Total de l'aide offerte (par catégorie)

- Première année, sans personnes à charge : 14 740 \$.
- Première année, avec personnes à charge : 12 240 \$.
- Années suivantes, sans personnes à charge : 12 240 \$.
- Années suivantes, avec personnes à charge : 12 240 \$.

²³ Aux fins du programme de réduction de la dette de la Nouvelle-Écosse, la réduction est calculée après l'obtention du diplôme, le pourcentage variant selon l'échelon du programme. Pour la dette contractée pendant la première année, le pourcentage maximal de réduction est de 15 p. 100. Il est de 25 p. 100 pour la deuxième année, de 35 p. 100 pour la troisième année, de 45 p. 100 pour la quatrième année et de 15 p. 100 pour la cinquième année.

Nouveau-Brunswick

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$.
- Prêts aux études du Nouveau-Brunswick : 4760 \$.

Aide financière non remboursable

- Bourses du millénaire comme remise de dette, après la première année d'études : 4000 \$ (remise de dette).
- Subvention d'accès du millénaire pour les étudiantes et étudiants financièrement dépendants qui ont commencé leurs études en 2005-2006 ou 2006-2007 : 1000 \$ pour la première année et 2200 \$ pour la deuxième année²⁴ (remise de dette).
- Bourse du Nouveau-Brunswick pour étudiantes et étudiants sans personnes à charge dont les besoins constatés sont supérieurs au montant maximal du prêt : 3060 \$ (subvention).
- Bourse du Nouveau-Brunswick pour étudiantes et étudiants avec personnes à charge dont les besoins constatés sont supérieurs au

montant maximal du prêt : 2720 \$ (subvention).

Total de l'aide offerte (par catégorie)

- Première année, sans personnes à charge : 14 960 \$ (avec subvention).
- Première année, avec personnes à charge : 14 620 \$ (avec subvention).
- Années suivantes, sans personnes à charge : 14 960 \$ (avec subvention).
- Années suivantes, avec personnes à charge : 14 620 \$ (avec subvention).

Île-du-Prince-Édouard

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$.
- Prince Edward Island Student Loans (programme provincial de prêts) : 5610 \$.

Aide financière non remboursable

- Bourses du millénaire pour remise de dettes après la première année : 4000 \$ (remise de dette).
- Subvention d'accès du millénaire pour étudiantes et étudiants célibataires, financièrement dépendants, à faible revenu, pendant la deuxième année de leurs études postsecondaires : 1000 \$ (subvention).
- Prince Edward Island Debt Reduction Grant (subvention provinciale de remise de dette), versée après l'obtention du diplôme concluant le programme auquel l'étudiante ou étudiant était inscrit au moment de contracter la dette (couvre le

²⁴ Les étudiantes et étudiants de ces cohortes sont théoriquement admissibles à une somme de 1800 \$ pour leur troisième année d'études, mais concrètement, aucun de celles et ceux qui étaient en troisième année en 2006-2007 n'aurait pu commencer ses études postsecondaires au cours des années admissibles.

nombre d'années requis par le programme et possiblement une année supplémentaire) : 2000 \$ (remise de dette).

Total de l'aide offerte (par catégorie)

- Première année, sans personnes à charge : 12 750 \$.
- Première année, avec personnes à charge : 12 750 \$.
- Années suivantes, sans personnes à charge : deuxième année, 13 750 \$; autre, 12 750 \$.
- Années suivantes, avec personnes à charge : 12 750 \$.

Terre-Neuve-et-Labrador

Aide financière remboursable

- Programme canadien de prêts aux études : 7140 \$.
- Newfoundland and Labrador Student Financial Assistance Program (programme provincial d'assistance financière aux études) : 4760 \$.

Aide financière non remboursable

- Bourses du millénaire après la première année d'études : 3500 \$ (subvention et remise de dette jusqu'à la moitié de la subvention pour besoins non satisfaits et l'autre montant pour remise de dette).
- Subvention d'accès du millénaire pour étudiantes et étudiants de première année financièrement dépendants : 3500 \$ (1000 \$ pour remise de dette et subvention

pouvant atteindre 2500 \$ pour couvrir le reste des besoins non satisfaits).

- Newfoundland and Labrador Debt Reduction Grant Program

(subvention provinciale pour remise de dette) pour étudiantes et étudiants qui réussissent un programme menant à un grade à Terre-Neuve-et-Labrador : 4760 \$²⁵ (remise de dette).

Total de l'aide offerte (par catégorie)

- Première année, sans personnes à charge : 14 400 \$.
- Première année, avec personnes à charge : 11 900 \$.
- Années suivantes, sans personnes à charge : 13 650 \$.
- Années suivantes, avec personnes à charge : 13 650 \$.

²⁵ Les étudiantes et étudiants peuvent obtenir une subvention pour compenser la totalité de la dette contractée auprès de la province s'ils réussissent avec une pleine charge de cours, et la moitié de leur dette s'ils réussissent avec 80 p. 100 d'une pleine charge de cours. Cette subvention n'est applicable qu'aux programmes d'au moins 80 semaines.

Annexe C : Profil détaillé des bénéficiaires de l'aide financière, par province

Les tableaux suivants brossent un portrait de toutes et tous les bénéficiaires d'une aide financière aux études dans huit provinces, pour l'année 2006-2007 :

- Colombie-Britannique – Tableau C-1
- Alberta – Tableau C-2
- Saskatchewan – Tableau C-3
- Manitoba – Tableau C-4
- Nouvelle-Écosse – Tableau C-5
- Nouveau-Brunswick – Tableau C-6
- Île-du-Prince-Édouard – Tableau C-7
- Terre-Neuve-et-Labrador – Tableau C-8

Ces profils indiquent les caractéristiques des étudiantes et étudiants, leur programme d'études, les données d'ordre

financier qui servent à évaluer leur demande, le montant et le type d'aide consenti. Chacun compare également les bénéficiaires dont les besoins non satisfaits sont nuls, faibles ou grands.

Le tableau C-9, qui suit les profils, compare les courbes des besoins non satisfaits (nuls, faibles, grands) par catégorie d'étudiantes et étudiants, dans chaque province. Cette information diffère des profils, qui montrent la répartition des catégories d'étudiantes et d'étudiants entre les niveaux de besoins non satisfaits. Un profil montre par exemple le pourcentage d'étudiantes et étudiants ayant des besoins non satisfaits chez les parents célibataires, alors que le tableau C-9 montre le pourcentage de parents célibataires qui ont des besoins non satisfaits.

**Tableau C-1 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études
en Colombie-Britannique, en 2006-2007**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	19 332	6 189	27 476	52 997
% de la population étudiante totale	36,5 %	11,7 %	51,8 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	29,7 %	6,5 %	4,2 %	13,8 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	18,5 %	22,8 %	16,1 %	17,7 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	15,7 %	4,7 %	3,0 %	7,8 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	25,4 %	54,7 %	54,9 %	44,1 %
En couple	8,4 %	8,0 %	10,9 %	9,7 %
Parent célibataire	2,4 %	3,2 %	10,9 %	6,9 %
Âge moyen	23,43	24,77	26,45	25,15
Sexe féminin	59,5 %	61,6 %	61,9 %	61,0 %
Financièrement indépendante ou indépendant	51,9 %	70,6 %	79,7 %	68,5 %
Vit avec ses parents	45,8 %	11,9 %	8,2 %	22,3 %
Personnes à charge	7,1 %	6,8 %	17,5 %	12,4 %
État matrimonial				
Célibataire	89,2 %	88,7 %	78,2 %	83,4 %
Parent célibataire	2,4 %	3,2 %	10,9 %	6,9 %
En couple	8,4 %	8,0 %	10,9 %	9,7 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	39,6 %	44,6 %	28,7 %	34,5 %
Privé	7,6 %	9,0 %	21,2 %	14,8 %
Université	52,6 %	46,2 %	49,3 %	50,1 %
Autre	0,2 %	0,2 %	0,8 %	0,5 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	39,6 %	45,2 %	43,9 %	42,5 %
Baccalauréat	55,7 %	50,0 %	51,8 %	53,0 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	4,6 %	4,8 %	4,2 %	4,5 %

**Tableau C-1 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études en Colombie-Britannique,
en 2006-2007 (suite)**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	25,8 %	17,1 %	20,6 %	22,1 %
34 semaines	54,1 %	52,8 %	42,6 %	48,0 %
Plus de 34 semaines	20,1 %	30,2 %	36,8 %	29,9 %
Nombre moyen de semaines	32,57	35,59	36,26	34,83
Échelon du programme				
Première année	48,0 %	43,9 %	49,4 %	48,2 %
Deuxième année	22,5 %	24,7 %	19,5 %	21,2 %
Troisième année	15,5 %	16,6 %	14,6 %	15,2 %
Quatrième année	13,3 %	13,7 %	15,6 %	14,5 %
Cinquième année ou plus	0,7 %	1,0 %	0,9 %	0,8 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	96,88	112,09	126,62	114,08
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	4 311 \$	4 176 \$	6 662 \$	5 514 \$
Total des dépenses constatées	13 038 \$	15 577 \$	20 473 \$	17 189 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	25 536 \$	13 714 \$	8 814 \$	15 486 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	46 861 \$	39 609 \$	33 181 \$	41 510 \$
Total des besoins constatés	7 341 \$	11 955 \$	17 596 \$	13 196 \$
Aide totale (y compris subventions)	7 488 \$	11 172 \$	11 251 \$	9 869 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	-147 \$	783 \$	6 345 \$	3 327 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	-6 \$	22 \$	172 \$	89 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	82 %	84 %	88 %	85 %
Total des prêts aux études pour l'année	7 146 \$	10 965 \$	10 970 \$	9 575 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	342 \$	207 \$	280 \$	294 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	1 225 \$	1 787 \$	1 244 \$	1 301 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement	15 558 \$	23 874 \$	26 366 \$	22 132 \$
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)	13 617 \$	20 993 \$	24 181 \$	19 955 \$

Tableau C-2 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études en Alberta, en 2006-2007

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	22 930	4 917	7 705	35 552
% de la population étudiante totale	64,5 %	13,8 %	21,7 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	16,7 %	16,2 %	8,7 %	14,9 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	15,8 %	12,6 %	10,3 %	14,2 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	10,9 %	10,6 %	6,0 %	9,8 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	43,8 %	46,7 %	49,8 %	45,5 %
En couple	7,8 %	8,3 %	15,1 %	9,4 %
Parent célibataire	5,1 %	5,7 %	10,0 %	6,3 %
Âge moyen	23,76	23,78	25,13	24,06
Sexe féminin	60,2 %	60,8 %	56,4 %	59,5 %
Financièrement indépendante ou indépendant	67,5 %	71,2 %	81,0 %	71,0 %
Vit avec ses parents	27,6 %	26,7 %	14,7 %	24,7 %
Personnes à charge	8,7 %	9,8 %	20,3 %	11,4 %
État matrimonial				
Célibataire	87,1 %	86,0 %	74,8 %	84,3 %
Parent célibataire	5,1 %	5,7 %	10,0 %	6,3 %
En couple	7,8 %	8,3 %	15,1 %	9,4 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	46,8 %	42,4 %	48,1 %	46,5 %
Privé	1,7 %	2,0 %	2,6 %	1,9 %
Université	51,5 %	55,6 %	49,3 %	51,6 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	32,9 %	30,1 %	38,1 %	33,7 %
Baccalauréat	59,5 %	62,1 %	45,2 %	56,7 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	7,6 %	7,8 %	16,7 %	9,6 %

Tableau C-2 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études en Alberta, en 2006-2007 (suite)

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	13,9 %	13,4 %	12,6 %	13,5 %
34 semaines	69,1 %	61,8 %	52,2 %	64,4 %
Plus de 34 semaines	17,0 %	24,8 %	35,2 %	22,0 %
Nombre moyen de semaines	33,81	35,27	37,19	34,74
Échelon du programme				
Première année	40,3 %	38,2 %	48,2 %	41,7 %
Deuxième année	26,5 %	23,9 %	21,9 %	25,1 %
Troisième année	16,5 %	17,6 %	14,7 %	16,3 %
Quatrième année	16,8 %	20,3 %	15,2 %	16,9 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	33,81	35,27	37,19	34,74
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	5 032 \$	5 051 \$	8 317 \$	5 747 \$
Total des dépenses constatées	12 602 \$	14 035 \$	20 175 \$	14 442 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	19 862 \$	15 928 \$	11 115 \$	17 422 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	54 485 \$	47 745 \$	46 125 \$	52 376 \$
Total des besoins constatés	8 753 \$	10 638 \$	16 488 \$	10 690 \$
Aide totale (y compris subventions)	9 289 \$	10 001 \$	10 981 \$	9 754 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	(537 \$)	636 \$	5 504 \$	935 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	(15 \$)	18 \$	143 \$	24 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	76 %	75 %	76 %	76 %
Total des prêts aux études pour l'année	7 259 \$	7 958 \$	8 815 \$	7 693 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	2 031 \$	2 042 \$	2 166 \$	2 062 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	789 \$	1 128 \$	1 448 \$	979 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement	S.O.			
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)*	16 089 \$	17 643 \$	20 700 \$	17 303 \$

* Le montant des prêts avant remise de dette n'est pas connu.

**Tableau C-3 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études en Saskatchewan,
en 2006-2007**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	7 456	1 616	4 551	13 623
% de la population étudiante totale	54,7 %	11,9 %	33,4 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	8,8 %	0,8 %	3,1 %	6,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	27,3 %	23,9 %	16,8 %	23,4 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	7,1 %	0,7 %	0,7 %	4,2 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	43,8 %	57,8 %	35,2 %	42,6 %
En couple	7,7 %	7,1 %	9,8 %	8,3 %
Parent célibataire	5,3 %	9,7 %	34,3 %	15,5 %
Âge moyen	23,25	24,12	25,61	24,14
Sexe féminin	61,9 %	66,5 %	72,8 %	66,1 %
Financièrement indépendante ou indépendant	63,9 %	75,2 %	80,1 %	70,7 %
Vit avec ses parents	26,3 %	14,2 %	34,6 %	27,6 %
Personnes à charge	9,2 %	13,6 %	41,9 %	20,7 %
État matrimonial				
Célibataire	87,0 %	83,2 %	55,9 %	76,2 %
Parent célibataire	5,3 %	9,7 %	34,3 %	15,5 %
En couple	7,7 %	7,1 %	9,8 %	8,3 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	22,0 %	18,3 %	21,4 %	21,4 %
Privé	6,5 %	11,3 %	17,8 %	10,8 %
Université	71,4 %	70,4 %	60,6 %	67,7 %
Autre	0,1 %		0,2 %	0,1 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	27,5 %	27,5 %	36,3 %	30,5 %
Baccalauréat	70,1 %	70,8 %	60,6 %	67,0 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	2,4 %	1,7 %	3,1 %	2,6 %

**Tableau C-3 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études en Saskatchewan,
en 2006-2007 (suite)**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	27,0 %	32,0 %	35,7 %	30,5 %
34 semaines	50,1 %	45,6 %	36,1 %	44,9 %
Plus de 34 semaines	22,9 %	22,4 %	28,2 %	24,6 %
Nombre moyen de semaines	31,25	30,50	30,55	30,93
Échelon du programme				
Première année	38,5 %	34,7 %	51,2 %	42,3 %
Deuxième année	24,8 %	24,9 %	19,2 %	22,9 %
Troisième année	19,4 %	19,7 %	14,4 %	17,8 %
Quatrième année	16,7 %	19,4 %	14,7 %	16,3 %
Cinquième année ou plus	0,7 %	1,2 %	0,5 %	0,7 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	102,47	109,19	98,69	102,00
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	3 991 \$	4 257 \$	5 429 \$	4 503 \$
Total des dépenses constatées	12 029 \$	12 649 \$	16 525 \$	13 605 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	20 932 \$	10 895 \$	7 918 \$	15 394 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	51 387 \$	38 820 \$	31 387 \$	45 646 \$
Total des besoins constatés	7 264 \$	10 739 \$	14 552 \$	10 111 \$
Aide totale (y compris subventions)	7 264 \$	10 110 \$	10 173 \$	8 574 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	0 \$	629 \$	4 379 \$	1 537 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	0 \$	20 \$	145 \$	51 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	87 %	68 %	58 %	75 %
Total des prêts aux études pour l'année	7 264 \$	10 110 \$	10 173 \$	8 574 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	1 261 \$	3 267 \$	4 116 \$	2 453 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement*	31 977 \$	43 389 \$	45 728 \$	37 924 \$
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)*	26 245 \$	31 502 \$	30 613 \$	28 328 \$

* Comprend prêt et remise de dette jusqu'à la date d'extraction des données; peut donc comprendre les montants de 2007-2008.

Tableau C-4 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études au Manitoba, en 2006-2007

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	5 327	1 237	1 902	8 466
% de la population étudiante totale	62,9 %	14,6 %	22,5 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	16,8 %	15,2 %	6,4 %	14,2 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	18,0 %	15,8 %	10,4 %	16,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	12,9 %	11,2 %	5,7 %	11,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	35,2 %	41,7 %	39,5 %	37,1 %
En couple	10,0 %	8,9 %	13,4 %	10,6 %
Parent célibataire	7,0 %	7,3 %	24,6 %	11,0 %
Âge moyen	23,07	24,05	25,99	23,87
Sexe féminin	62,4 %	62,8 %	64,1 %	62,9 %
Financièrement indépendante ou indépendant	65,2 %	69,0 %	83,2 %	69,8 %
Vit avec ses parents	30,4 %	27,1 %	15,8 %	26,6 %
Personnes à charge	13,2 %	14,2 %	34,8 %	18,2 %
État matrimonial				
Célibataire	83,0 %	83,8 %	62,0 %	78,4 %
Parent célibataire	7,0 %	7,3 %	24,6 %	11,0 %
En couple	10,0 %	8,9 %	13,4 %	10,6 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	21,6 %	15,0 %	14,8 %	19,1 %
Privé	9,9 %	12,1 %	21,9 %	12,9 %
Université	68,6 %	72,9 %	63,3 %	68,0 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	30,6 %	23,3 %	31,0 %	29,6 %
Baccalauréat	65,1 %	72,1 %	62,1 %	65,5 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	4,3 %	4,6 %	6,8 %	4,9 %

Tableau C-4 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études au Manitoba, en 2006-2007 (suite)

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	27,8 %	25,9 %	34,6 %	29,0 %
34 semaines	38,6 %	38,6 %	25,6 %	35,7 %
Plus de 34 semaines	33,6 %	35,5 %	39,9 %	35,3 %
Nombre moyen de semaines	34,29	35,00	32,87	34,08
Échelon du programme				
Première année	49,6 %	39,3 %	49,7 %	48,1 %
Deuxième année	25,4 %	26,7 %	23,9 %	25,2 %
Troisième année	15,4 %	20,0 %	15,5 %	16,1 %
Quatrième année	8,4 %	12,6 %	9,9 %	9,4 %
Cinquième année ou plus	1,1 %	1,4 %	1,0 %	1,1 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	S.O.			
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	3 535 \$	3 874 \$	6 296 \$	4 205 \$
Total des dépenses constatées	12 835 \$	13 711 \$	18 378 \$	14 208 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	20 349 \$	16 770 \$	10 536 \$	17 622 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	43 673 \$	41 804 \$	39 474 \$	42 872 \$
Total des besoins constatés	7 195 \$	9 218 \$	14 461 \$	9 123 \$
Aide totale (y compris subventions)	7 514 \$	8 657 \$	9 523 \$	8 133 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	-319 \$	561 \$	4 938 \$	991 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	-11 \$	16 \$	158 \$	31 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	76 %	71 %	70 %	74 %
Total des prêts aux études pour l'année	6 716 \$	8 170 \$	8 874 \$	7 413 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	798 \$	487 \$	649 \$	719 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	1 661 \$	2 834 \$	3 005 \$	2 134 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement	20 500 \$	27 051 \$	29 074 \$	23 378 \$
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)	17 061 \$	21 238 \$	22 719 \$	18 939 \$

**Tableau C-5 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études en Nouvelle-Écosse,
en 2006-2007**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	7 867	2 553	5 670	16 090
% de la population étudiante totale	48,9 %	15,9 %	35,2 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	23,0 %	14,8 %	5,9 %	15,6 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	38,0 %	34,7 %	23,8 %	32,5 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	8,8 %	7,8 %	4,3 %	7,1 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	26,0 %	34,3 %	43,5 %	33,5 %
En couple	3,6 %	5,7 %	9,9 %	6,2 %
Parent célibataire	0,7 %	2,7 %	12,5 %	5,2 %
Âge moyen	21,93	22,75	24,39	22,93
Sexe féminin	60,0 %	63,9 %	64,8 %	62,3 %
Financièrement indépendante ou indépendant	39,0 %	50,5 %	70,2 %	51,8 %
Vit avec ses parents	35,7 %	30,4 %	31,2 %	33,3 %
Personnes à charge	1,8 %	6,2 %	19,3 %	8,7 %
État matrimonial				
Célibataire	95,8 %	91,6 %	77,5 %	88,7 %
Parent célibataire	0,7 %	2,7 %	12,5 %	5,2 %
En couple	3,6 %	5,7 %	9,9 %	6,2 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	25,0 %	13,2 %	14,3 %	19,4 %
Privé	8,3 %	11,5 %	16,7 %	11,8 %
Université	66,7 %	75,3 %	69,0 %	68,9 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	34,4 %	25,6 %	32,3 %	32,3 %
Baccalauréat	61,7 %	70,0 %	56,9 %	61,4 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	3,9 %	4,4 %	10,7 %	6,4 %

**Tableau C-5 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études en Nouvelle-Écosse,
en 2006-2007 (suite)**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	8,0 %	7,6 %	15,4 %	10,6 %
34 semaines	62,5 %	65,8 %	50,8 %	58,9 %
Plus de 34 semaines	29,4 %	26,6 %	33,8 %	30,5 %
Nombre moyen de semaines	35,20	35,94	35,18	35,31
Échelon du programme				
Première année	47,8 %	41,0 %	47,6 %	46,7 %
Deuxième année	24,6 %	25,8 %	23,2 %	24,3 %
Troisième année	13,7 %	15,2 %	12,6 %	13,5 %
Quatrième année	11,3 %	13,9 %	12,5 %	12,1 %
Cinquième année ou plus	2,5 %	4,2 %	4,2 %	3,4 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	S.O.			
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	5 316 \$	5 877 \$	7 342 \$	6 119 \$
Total des dépenses constatées	13 049 \$	14 804 \$	18 557 \$	15 269 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	34 336 \$	22 551 \$	12 852 \$	24 895 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	53 464 \$	42 295 \$	38 030 \$	48 281 \$
Total des besoins constatés	7 744 \$	11 138 \$	15 612 \$	11 055 \$
Aide totale (y compris subventions)	8 114 \$	10 395 \$	10 225 \$	9 220 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	-370 \$	743 \$	5 387 \$	1 835 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	-11 \$	21 \$	162 \$	55 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	93 %	90 %	91 %	92 %
Total des prêts aux études pour l'année	7 825 \$	10 126 \$	10 011 \$	8 960 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	289 \$	270 \$	214 \$	260 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	330 \$	819 \$	866 \$	596 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement	17 338 \$	22 365 \$	24 534 \$	20 671 \$
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)*	S.O.			

* Les montants antérieurs à la remise de dette ne sont pas connus.

**Tableau C-6 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études au Nouveau-Brunswick,
en 2006-2007**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	13 150	707	2 304	16 161
% de la population étudiante totale	81,4 %	4,4 %	14,3 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	12,2 %	2,3 %	2,9 %	10,4 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	38,3 %	25,2 %	9,0 %	33,6 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	5,9 %	3,4 %	2,0 %	5,2 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	34,4 %	47,1 %	29,9 %	34,3 %
En couple	6,3 %	15,3 %	22,3 %	9,0 %
Parent célibataire	2,9 %	6,8 %	33,8 %	7,5 %
Âge moyen	22,68	25,02	28,24	23,58
Sexe féminin	61,7 %	67,9 %	66,9 %	62,7 %
Financièrement indépendante ou indépendant	49,5 %	72,6 %	88,1 %	56,0 %
Vit avec ses parents	24,3 %	21,1 %	28,7 %	24,8 %
Personnes à charge	5,9 %	17,3 %	53,5 %	13,2 %
État matrimonial				
Célibataire	90,8 %	77,9 %	43,9 %	83,6 %
Parent célibataire	2,9 %	6,8 %	33,8 %	7,5 %
En couple	6,3 %	15,3 %	22,3 %	9,0 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	21,2 %	13,6 %	18,8 %	20,5 %
Privé	15,8 %	28,3 %	41,8 %	20,0 %
Université	63,0 %	58,1 %	39,5 %	59,4 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	35,5 %	37,8 %	57,2 %	38,7 %
Baccalauréat	61,4 %	56,2 %	38,7 %	57,9 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	3,1 %	6,1 %	4,1 %	3,4 %

**Tableau C-6 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études au Nouveau-Brunswick,
en 2006-2007 (suite)**

EN 2000-2001 (p.12)

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	12,8 %	28,3 %	35,3 %	16,7 %
34 semaines	52,1 %	27,3 %	18,1 %	46,2 %
Plus de 34 semaines	35,1 %	44,4 %	46,5 %	37,2 %
Nombre moyen de semaines	35,10	36,07	33,86	34,97
Échelon du programme				
Première année	48,5 %	51,2 %	65,8 %	51,1 %
Deuxième année	21,7 %	19,7 %	15,2 %	20,7 %
Troisième année	13,7 %	12,0 %	8,2 %	12,8 %
Quatrième année	13,8 %	15,4 %	9,5 %	13,3 %
Cinquième année ou plus	2,3 %	1,7 %	1,3 %	2,1 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	S.O.			
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	5 096 \$	6 448 \$	7 426 \$	5 488 \$
Total des dépenses constatées	13 910 \$	18 740 \$	23 441 \$	15 480 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	35 418 \$	26 331 \$	16 748 \$	32 359 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	45 744 \$	40 396 \$	39 637 \$	45 363 \$
Total des besoins constatés	10 033 \$	15 433 \$	20 090 \$	11 703 \$
Aide totale (y compris subventions)	10 034 \$	14 787 \$	13 471 \$	10 732 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	-1 \$	646 \$	6 619 \$	972 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	0 \$	18 \$	201 \$	29 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	95 %	77 %	77 %	91 %
Total des prêts aux études pour l'année	9 609 \$	11 993 \$	10 548 \$	9 847 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	425 \$	2 794 \$	2 923 \$	885 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	341 \$	1 008 \$	750 \$	428 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement	27 280 \$	44 605 \$	33 349 \$	28 903 \$
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)	24 326 \$	35 538 \$	25 649 \$	25 005 \$

**Tableau C-7 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études à l'Île-du-Prince-Édouard,
en 2006-2007**

CH 2000 2001

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	2 803	190	232	3 225
% de la population étudiante totale	86,9 %	5,9 %	7,2 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	13,3 %	2,1 %	0,4 %	11,7 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	41,6 %	30,5 %	11,6 %	38,8 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	4,6 %	2,1 %	1,3 %	4,2 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	30,9 %	44,2 %	59,5 %	33,7 %
En couple	5,1 %	10,5 %	10,3 %	5,8 %
Parent célibataire	4,4 %	10,5 %	16,8 %	5,7 %
Âge moyen	22,49	24,49	25,28	22,81
Sexe féminin	61,7 %	63,7 %	63,4 %	61,9 %
Financièrement indépendante ou indépendant	45,1 %	67,4 %	87,9 %	49,5 %
Vit avec ses parents	23,2 %	15,8 %	12,9 %	22,0 %
Personnes à charge	7,7 %	18,9 %	26,3 %	9,7 %
État matrimonial				
Célibataire	90,4 %	78,9 %	72,8 %	88,5 %
Parent célibataire	4,4 %	10,5 %	16,8 %	5,7 %
En couple	5,1 %	10,5 %	10,3 %	5,8 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	17,2 %	8,9 %	6,5 %	16,0 %
Privé	10,7 %	15,8 %	27,2 %	12,2 %
Université	72,1 %	75,3 %	66,4 %	71,8 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	28,0 %	24,2 %	31,9 %	28,1 %
Baccalauréat	69,0 %	70,0 %	61,6 %	68,5 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	3,0 %	5,8 %	6,5 %	3,4 %

**Tableau C-7 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études à l'Île-du-Prince-Édouard,
en 2006-2007 (suite)**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	11,8 %	15,8 %	24,1 %	13,0 %
34 semaines	64,6 %	51,6 %	32,8 %	61,5 %
Plus de 34 semaines	23,6 %	32,6 %	43,1 %	25,5 %
Nombre moyen de semaines	34,27	35,44	34,90	34,39
Échelon du programme				
Première année	41,5 %	39,5 %	47,0 %	41,8 %
Deuxième année	26,8 %	25,8 %	21,1 %	26,3 %
Troisième année	14,8 %	17,4 %	13,8 %	14,9 %
Quatrième année	15,7 %	16,8 %	17,7 %	15,9 %
Cinquième année ou plus	1,2 %	0,5 %	0,4 %	1,1 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	S.O.			
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	4 997 \$	6 153 \$	9 907 \$	5 418 \$
Total des dépenses constatées	13 571 \$	17 101 \$	21 381 \$	14 341 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	39 544 \$	27 449 \$	18 646 \$	37 328 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	50 842 \$	39 784 \$	36 265 \$	50 171 \$
Total des besoins constatés	8 127 \$	13 414 \$	18 067 \$	9 153 \$
Aide totale (y compris subventions)	8 126 \$	12 845 \$	13 316 \$	8 778 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	0 \$	568 \$	4 752 \$	375 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	0 \$	16 \$	135 \$	11 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	97 %	92 %	91 %	96 %
Total des prêts aux études pour l'année	8 103 \$	12 529 \$	12 892 \$	8 708 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	24 \$	316 \$	424 \$	70 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	338 \$	825 \$	838 \$	403 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement	22 210 \$	39 066 \$	43 981 \$	24 769 \$
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)	20 275 \$	33 767 \$	38 161 \$	22 356 \$

**Tableau C-8 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études à Terre-Neuve-et-Labrador,
en 2006-2007**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Caractéristiques des bénéficiaires				
Étudiantes et étudiants				
Nombre	4 871	1 701	2 354	8 926
% de la population étudiante totale	54,6 %	19,1 %	26,4 %	100,0 %
Catégorie d'étudiantes et étudiants				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	13,4 %	9,4 %	4,6 %	10,3 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	40,5 %	35,9 %	28,5 %	36,5 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	8,4 %	7,3 %	4,5 %	7,2 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	32,3 %	40,1 %	47,7 %	37,8 %
En couple	2,6 %	3,6 %	7,6 %	4,1 %
Parent célibataire	2,8 %	3,7 %	7,0 %	4,1 %
Âge moyen	21,69	22,10	23,11	22,14
Sexe féminin	62,9 %	67,1 %	59,6 %	62,9 %
Financièrement indépendante ou indépendant	46,1 %	54,7 %	66,9 %	53,2 %
Vit avec ses parents	26,9 %	23,5 %	22,8 %	25,2 %
Personnes à charge	9,0 %	9,5 %	17,3 %	11,9 %
État matrimonial				
Célibataire	94,6 %	92,7 %	85,4 %	91,8 %
Parent célibataire	2,8 %	3,7 %	7,0 %	4,1 %
En couple	2,6 %	3,6 %	7,6 %	4,1 %
Scolarité				
Type d'établissement				
Collège	27,3 %	16,8 %	14,2 %	21,9 %
Privé	11,0 %	16,9 %	30,0 %	17,1 %
Université	61,7 %	66,3 %	55,8 %	61,0 %
Programme menant au titre de compétence				
Certificat, diplôme ou grade d'associé	40,1 %	37,8 %	38,9 %	39,4 %
Baccalauréat	57,2 %	59,4 %	57,9 %	57,8 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	2,7 %	2,8 %	3,1 %	2,8 %

Tableau C-8 : Profil des bénéficiaires de l'aide financière aux études à Terre-Neuve-et-Labrador, en 2006-2007 (suite)

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			Total
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	
Durée du programme d'études				
Moins de 34 semaines	72,7 %	56,8 %	60,2 %	66,4 %
34 semaines	3,9 %	10,4 %	11,3 %	7,1 %
Plus de 34 semaines	23,4 %	32,8 %	28,5 %	26,5 %
Nombre moyen de semaines	30,78	34,41	32,56	31,94
Échelon du programme				
Première année	44,3 %	37,2 %	49,4 %	44,1 %
Deuxième année	26,5 %	27,3 %	22,3 %	25,5 %
Troisième année	14,2 %	17,3 %	11,9 %	14,2 %
Quatrième année	10,1 %	12,8 %	12,1 %	11,1 %
Cinquième année ou plus	4,8 %	5,5 %	4,4 %	4,8 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	S.O.			
Renseignements d'ordre financier				
Droits de scolarité et autres frais	1 541 \$	1 801 \$	3 036 \$	1 985 \$
Total des dépenses constatées	10 056 \$	12 220 \$	15 407 \$	11 879 \$
Revenu total : étudiant, parent et conjoint	43 765 \$	36 881 \$	23 613 \$	37 139 \$
Si fin. dépendant : revenu parental	47 394 \$	45 236 \$	40 360 \$	45 682 \$
Total des besoins constatés	7 696 \$	10 360 \$	13 851 \$	9 827 \$
Aide totale (y compris subventions)	8 225 \$	9 831 \$	9 474 \$	8 860 \$
Total des besoins non satisfaits pour l'année	-528 \$	529 \$	4 377 \$	967 \$
Besoins non satisfaits par semaine d'études	-34 \$	15 \$	139 \$	21 \$
Pourcentage remboursable de l'aide reçue	94 %	91 %	91 %	93 %
Total des prêts aux études pour l'année	7 943 \$	9 335 \$	8 788 \$	8 431 \$
Total des subventions fondées sur les besoins pour l'année	282 \$	495 \$	686 \$	429 \$
Total des bourses de remise de dette fondées sur les besoins pour l'année	389 \$	596 \$	377 \$	425 \$
Total des prêts aux études accordés antérieurement	22 350 \$	27 425 \$	25 121 \$	24 048 \$
Dette totale à ce jour (prêts moins remise de dette par la province)	22 317 \$	27 344 \$	25 000 \$	23 982 \$

**Tableau C-9 : Besoins non satisfaits par catégorie d'étudiantes et étudiants
dans chaque province**

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Colombie-Britannique				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	78,8 %	5,5 %	15,7 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	37,9 %	15,0 %	47,0 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	72,9 %	7,0 %	20,1 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	21,0 %	14,5 %	64,5 %	100,0 %
En couple	31,6 %	9,7 %	58,7 %	100,0 %
Parent célibataire	12,8 %	5,5 %	81,7 %	100,0 %
Alberta				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	72,3 %	15,1 %	12,6 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	71,9 %	12,3 %	15,8 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	71,8 %	14,9 %	13,3 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	62,1 %	14,2 %	23,7 %	100,0 %
En couple	53,1 %	12,1 %	34,8 %	100,0 %
Parent célibataire	52,8 %	12,6 %	34,6 %	100,0 %
Saskatchewan				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	81,3 %	1,6 %	17,1 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	63,8 %	12,1 %	24,0 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	92,2 %	1,9 %	5,9 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	56,2 %	16,1 %	27,7 %	100,0 %
En couple	50,4 %	10,1 %	39,5 %	100,0 %
Parent célibataire	18,8 %	7,4 %	73,9 %	100,0 %
Manitoba				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	74,4 %	15,6 %	10,0 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	71,0 %	14,4 %	14,6 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	73,6 %	14,8 %	11,7 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	59,7 %	16,4 %	23,9 %	100,0 %
En couple	59,4 %	12,2 %	28,4 %	100,0 %
Parent célibataire	40,2 %	9,7 %	50,2 %	100,0 %

Tableau C-9 : Besoins non satisfaits par catégorie d'étudiantes et étudiants dans chaque province (suite)

	Besoins non satisfaits (BNS) par semaine d'études			
	BNS nuls	Faibles BNS	Grands BNS	Total
Nouvelle-Écosse				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	71,7 %	15,0 %	13,3 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	57,2 %	16,9 %	25,9 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	61,1 %	17,6 %	21,3 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	37,9 %	16,3 %	45,8 %	100,0 %
En couple	28,4 %	14,6 %	57,0 %	100,0 %
Parent célibataire	6,4 %	8,4 %	85,2 %	100,0 %
Nouveau-Brunswick				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	95,1 %	1,0 %	3,9 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	92,9 %	3,3 %	3,8 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	91,6 %	2,8 %	5,5 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	81,6 %	6,0 %	12,4 %	100,0 %
En couple	57,1 %	7,5 %	35,5 %	100,0 %
Parent célibataire	31,5 %	4,0 %	64,5 %	100,0 %
Île-du-Prince-Édouard				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	98,7 %	1,1 %	0,3 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, ne vit pas chez parents	93,2 %	4,6 %	2,2 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	94,9 %	2,9 %	2,2 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, ne vit pas chez parents	79,6 %	7,7 %	12,7 %	100,0 %
En couple	76,6 %	10,6 %	12,8 %	100,0 %
Parent célibataire	67,8 %	10,9 %	21,3 %	100,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador				
Célibataire, fin. dépendant, vit chez parents	70,8 %	17,4 %	11,8 %	100,0 %
Célibataire, fin. dépendant, vit seul	60,6 %	18,7 %	20,6 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit chez parents	63,9 %	19,4 %	16,6 %	100,0 %
Célibataire, fin. indépendant, vit seul	46,5 %	20,2 %	33,3 %	100,0 %
En couple	34,2 %	16,7 %	49,0 %	100,0 %
Parent célibataire	37,7 %	17,2 %	45,1 %	100,0 %

Annexe D : Profils provinciaux des étudiantes et étudiants dont la demande d'aide financière a été rejetée

Les tableaux suivants établissent le profil des étudiantes et étudiants qui ont demandé une aide financière en 2006-2007 mais dont la demande a été refusée parce qu'elles et ils ne répondaient pas aux critères. Les profils concernent sept provinces :

- Alberta – Tableau D-1
- Saskatchewan – Tableau D-2

- Manitoba – Tableau D-3
- Nouvelle-Écosse – Tableau D-4
- Nouveau-Brunswick – Tableau D-5
- Île-du-Prince-Édouard – Tableau D-6
- Terre-Neuve-et-Labrador – Tableau D-7

Les profils donnent les caractéristiques des étudiantes et étudiants, de leur scolarité ainsi que de l'information financière utilisée pour l'évaluation de leur demande. Chaque profil compare en outre les étudiantes et étudiants qui n'ont pas reçu d'aide à celles et ceux qui en ont reçu.

**Tableau D-1 : Profil des candidates et candidats de l'Alberta
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Caractéristiques des étudiantes et étudiants		
Étudiantes et étudiants		
Nombre	35 552	2 918
Pourcentage du total des demandes	92 %	8 %
Catégorie		
Célibataire, dépendant, vit chez ses parents	14,9 %	27,3 %
Célibataire, dépendant, ne vit pas chez ses parents	14,2 %	26,3 %
Célibataire, indépendant, vit chez ses parents	9,8 %	7,2 %
Célibataire, indépendant, ne vit pas chez ses parents	45,5 %	16,2 %
En couple	9,4 %	20,7 %
Parent célibataire	6,3 %	2,3 %
Âge moyen	24,06	23,16
Sexe féminin	59,5 %	63,5 %
Indépendante ou indépendant	71,0 %	46,4 %
Vivant chez ses parents	24,7 %	34,5 %
Ayant des personnes à charge	11,4 %	11,4 %
État matrimonial		
Célibataire	84,3 %	77,0 %
Parent célibataire	6,3 %	2,3 %
En couple	9,4 %	20,7 %
Scolarité		
Type d'établissement		
Collège	46,5 %	52,4 %
Secteur privé	1,9 %	1,5 %
Université	51,6 %	46,0 %
Grade ou degré		
Certificat, diplôme ou grade d'associée ou associé	33,7 %	38,3 %
Baccalauréat	56,7 %	57,0 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	9,6 %	4,8 %

**Tableau D-1 : Profil des candidates et candidats de l'Alberta
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007 (suite)**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Durée du programme		
Moins de 34 semaines	13,5 %	26,0 %
34 semaines	64,4 %	60,6 %
Plus de 34 semaines	22,0 %	13,3 %
Nombre moyen de semaines	34,74	31,08
Échelon dans le programme		
Première année	41,7 %	57,6 %
Deuxième année	25,1 %	19,8 %
Troisième année	16,3 %	13,4 %
Quatrième année	16,9 %	9,2 %
Renseignements d'ordre financier		
Droits de scolarité et autres droits	5 747 \$	4 644 \$
Total des dépenses évaluées	14 442 \$	11 979 \$
Revenu total : personnel, parent, conjointe ou conjoint	17 422 \$	66 094 \$
Revenu parental des étudiantes et étudiants financièrement dépendants	52 376 \$	115 864 \$
Total des besoins évalués	10 690 \$	(4 \$)
Total des prêts accordés antérieurement	17 303 \$	3 647 \$

**Tableau D-2 : Profil des candidates et candidats de la Saskatchewan
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Caractéristiques des étudiantes et étudiants		
Étudiantes et étudiants		
Nombre	13 623	749
Pourcentage du total des demandes	95 %	5 %
Catégorie		
Célibataire, dépendant, vit chez ses parents	6,0 %	11,6 %
Célibataire, dépendant, ne vit pas chez ses parents	23,4 %	26,7 %
Célibataire, indépendant, vit chez ses parents	4,2 %	8,8 %
Célibataire, indépendant, ne vit pas chez ses parents	42,6 %	26,0 %
En couple	8,3 %	22,4 %
Parent célibataire	15,5 %	4,4 %
Âge moyen	24,14	24,39
Sexe féminin	66,1 %	59,1 %
Indépendante ou indépendant	70,7 %	61,7 %
Vivant chez ses parents	27,6 %	41,3 %
Ayant des personnes à charge	20,7 %	14,6 %
État matrimonial		
Célibataire	76,2 %	73,2 %
Parent célibataire	15,5 %	4,4 %
En couple	8,3 %	22,4 %
Scolarité		
Type d'établissement		
Collège	21,4 %	28,0 %
Secteur privé	10,8 %	5,5 %
Université	67,7 %	66,5 %
Autre	0,1 %	
Grade ou degré		
Certificat, diplôme ou grade d'associée ou associé	30,5 %	32,5 %
Baccalauréat	67,0 %	62,6 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	2,6 %	4,8 %

**Tableau D-2 : Profil des candidates et candidats de la Saskatchewan
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007 (suite)**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Durée du programme		
Moins de 34 semaines	30,5 %	53,3 %
34 semaines	44,9 %	31,0 %
Plus de 34 semaines	24,6 %	15,8 %
Nombre moyen de semaines	30,93	24,14
Échelon dans le programme		
Première année	42,3 %	47,3 %
Deuxième année	22,9 %	24,8 %
Troisième année	17,8 %	14,7 %
Quatrième année	16,3 %	13,0 %
Cinquième année ou plus	0,7 %	0,3 %
Nombre moyen de semaines d'études postsecondaires antérieures	102,00	85,08
Renseignements d'ordre financier		
Droits de scolarité et autres droits	4 502 \$	2 989 \$
Total des dépenses évaluées	13 604 \$	9 846 \$
Revenu total : personnel, parent, conjointe ou conjoint	15 394 \$	40 784 \$
Revenu parental des étudiantes et étudiants financièrement dépendants	45 646 \$	81 863 \$
Total des besoins évalués	10 111 \$	(6 631 \$)
Total des prêts accordés antérieurement	37 924 \$	15 056 \$
Endettement à ce jour moins remise provinciale	28 328 \$	12 693 \$

**Tableau D-3 : Profil des candidates et candidats du Manitoba
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Caractéristiques des étudiantes et étudiants		
Étudiantes et étudiants		
Nombre	8 466	1 878
Pourcentage du total des demandes	82 %	18 %
Catégorie		
Célibataire, dépendant, vit chez ses parents	14,2 %	13,2 %
Célibataire, dépendant, ne vit pas chez ses parents	16,0 %	22,5 %
Célibataire, indépendant, vit chez ses parents	11,0 %	23,9 %
Célibataire, indépendant, ne vit pas chez ses parents	37,1 %	12,2 %
En couple	10,6 %	20,9 %
Parent célibataire	11,0 %	7,2 %
Âge moyen	23,87	25,78
Sexe féminin	62,9 %	58,4 %
Indépendante ou indépendant	69,8 %	64,3 %
Vivant chez ses parents	26,6 %	36,1 %
Ayant des personnes à charge	18,2 %	17,4 %
État matrimonial		
Célibataire	78,4 %	71,9 %
Parent célibataire	11,0 %	7,2 %
En couple	10,6 %	20,9 %
Scolarité		
Type d'établissement		
Collège	19,1 %	30,3 %
Secteur privé	12,9 %	14,6 %
Université	68,0 %	55,1 %
Grade ou degré		
Certificat, diplôme ou grade d'associée ou associé	29,6 %	42,9 %
Baccalauréat	65,5 %	52,3 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	4,9 %	4,8 %

**Tableau D-3 : Profil des candidates et candidats du Manitoba
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007 (suite)**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Durée du programme		
Moins de 34 semaines	29,0 %	37,6 %
34 semaines	35,7 %	30,1 %
Plus de 34 semaines	35,3 %	32,3 %
Nombre moyen de semaines	34,08	31,70
Échelon dans le programme		
Première année	48,1 %	66,4 %
Deuxième année	25,2 %	18,5 %
Troisième année	16,1 %	10,4 %
Quatrième année	9,4 %	4,1 %
Cinquième année ou plus	1,1 %	0,5 %
Renseignements d'ordre financier		
Droits de scolarité et autres droits	4 204 \$	3 336 \$
Total des dépenses évaluées	14 208 \$	11 946 \$
Revenu total : personnel, parent, conjointe ou conjoint	17 622 \$	47 426 \$
Revenu parental des étudiantes et étudiants financièrement dépendants	43 029 \$	80 888 \$
Total des besoins évalués	9 123 \$	0 \$
Total des prêts accordés antérieurement	23 378 \$	2 904 \$

**Tableau D-4 : Profil des candidates et candidats de la Nouvelle-Écosse
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Caractéristiques des étudiantes et étudiants		
Étudiantes et étudiants		
Nombre	16 090	1 215
Pourcentage du total des demandes	93 %	7 %
Catégorie		
Célibataire, dépendant, vit chez ses parents	15,6 %	27,9 %
Célibataire, dépendant, ne vit pas chez ses parents	32,5 %	39,8 %
Célibataire, indépendant, vit chez ses parents	7,1 %	6,7 %
Célibataire, indépendant, ne vit pas chez ses parents	33,5 %	12,8 %
En couple	6,1 %	12,1 %
Parent célibataire	5,2 %	0,8 %
Âge moyen	22,93	23,14
Sexe féminin	62,5 %	57,1 %
Indépendante ou indépendant	51,8 %	32,3 %
Vivant chez ses parents	25,3 %	46,3 %
Ayant des personnes à charge	8,7 %	5,3 %
État matrimonial		
Célibataire	91,9 %	87,1 %
Parent célibataire	4,0 %	0,8 %
En couple	4,1 %	12,1 %
Scolarité		
Type d'établissement		
Collège	22,0 %	28,9 %
Secteur privé	60,8 %	7,7 %
Université	17,1 %	63,5 %
Grade ou degré		
Certificat, diplôme ou grade d'associée ou associé	39,4 %	36,9 %
Baccalauréat	57,8 %	59,6 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	2,8 %	3,5 %

**Tableau D-4 : Profil des candidates et candidats de la Nouvelle-Écosse
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007 (suite)**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Durée du programme		
Moins de 34 semaines	67,2 %	14,3 %
34 semaines	6,9 %	56,4 %
Plus de 34 semaines	25,9 %	29,3 %
Nombre moyen de semaines	31,67	33,81
Échelon dans le programme		
Première année	44,8 %	50,6 %
Deuxième année	25,3 %	23,7 %
Troisième année	14,1 %	15,2 %
Quatrième année	11,1 %	9,5 %
Cinquième année ou plus	4,8 %	0,9 %
Renseignements d'ordre financier		
Droits de scolarité et autres droits	1 985 \$	4 772 \$
Total des dépenses évaluées	11 764 \$	12 852 \$
Revenu total : personnel, parent, conjointe ou conjoint	35 838 \$	73 714 \$
Revenu parental des étudiantes et étudiants financièrement dépendants	41 872 \$	99 625 \$
Total des besoins évalués	9 698 \$	(33 \$)
Total des prêts accordés antérieurement	23 611 \$	4 555 \$

**Tableau D-5 : Profil des candidates et candidats du Nouveau-Brunswick
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Caractéristiques des étudiantes et étudiants		
Étudiantes et étudiants		
Nombre	16 161	1 437
Pourcentage du total des demandes	92 %	8 %
Catégorie		
Célibataire, dépendant, vit chez ses parents	10,4 %	41,5 %
Célibataire, dépendant, ne vit pas chez ses parents	33,6 %	17,7 %
Célibataire, indépendant, vit chez ses parents	5,2 %	19,3 %
Célibataire, indépendant, ne vit pas chez ses parents	34,3 %	4,3 %
En couple	9,0 %	13,0 %
Parent célibataire	7,5 %	4,1 %
Âge moyen	23,58	24,28
Sexe féminin	62,7 %	59,5 %
Indépendante ou indépendant	56,0 %	40,7 %
Vivant chez ses parents	24,8 %	34,0 %
Ayant des personnes à charge	13,2 %	10,1 %
État matrimonial		
Célibataire	83,6 %	82,9 %
Parent célibataire	7,5 %	4,1 %
En couple	9,0 %	13,0 %
Scolarité		
Type d'établissement		
Collège	20,5 %	26,9 %
Secteur privé	20,0 %	17,2 %
Université	59,4 %	55,9 %
Grade ou degré		
Certificat, diplôme ou grade d'associée ou associé	38,7 %	43,3 %
Baccalauréat	57,9 %	53,1 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	3,4 %	3,6 %

**Tableau D-5 : Profil des candidates et candidats du Nouveau-Brunswick
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007 (suite)**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Durée du programme		
Moins de 34 semaines	16,7 %	45,6 %
34 semaines	46,2 %	33,5 %
Plus de 34 semaines	37,2 %	20,9 %
Nombre moyen de semaines	34,97	24,42
Échelon dans le programme		
Première année	51,1 %	60,5 %
Deuxième année	20,7 %	19,6 %
Troisième année	12,8 %	9,7 %
Quatrième année	13,3 %	9,8 %
Cinquième année ou plus	2,1 %	0,4 %
Renseignements d'ordre financier		
Droits de scolarité et autres droits	5 487 \$	3 295 \$
Total des dépenses évaluées	15 479 \$	9 084 \$
Revenu total : personnel, parent, conjointe ou conjoint	32 358 \$	58 706 \$
Revenu parental des étudiantes et étudiants financièrement dépendants	45 363 \$	85 408 \$
Total des besoins évalués	11 703 \$	(4 812 \$)
Total des prêts accordés antérieurement	28 903 \$	5 306 \$
Endettement à ce jour moins remise de la province	25 005 \$	5 306 \$

**Tableau D-6 : Profil des candidates et candidats de l'Île-du-Prince-Édouard
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Caractéristiques des étudiantes et étudiants		
Étudiantes et étudiants		
Nombre	3 225	154
Pourcentage du total des demandes	95 %	5 %
Catégorie		
Célibataire, dépendant, vit chez ses parents	11,7 %	28,8 %
Célibataire, dépendant, ne vit pas chez ses parents	38,8 %	20,3 %
Célibataire, indépendant, vit chez ses parents	4,2 %	27,5 %
Célibataire, indépendant, ne vit pas chez ses parents	33,7 %	5,2 %
En couple	5,8 %	15,7 %
Parent célibataire	5,7 %	2,6 %
Âge moyen	22,81	24,51
Sexe féminin	61,9 %	61,4 %
Indépendante ou indépendant	49,5 %	51,3 %
Vivant chez ses parents	22,0 %	40,5 %
Ayant des personnes à charge	9,7 %	12,4 %
État matrimonial		
Célibataire	88,5 %	81,8 %
Parent célibataire	5,7 %	2,6 %
En couple	5,8 %	15,6 %
Scolarité		
Type d'établissement		
Collège	16,0 %	27,5 %
Secteur privé	12,2 %	15,0 %
Université	71,8 %	57,5 %
Grade ou degré		
Certificat, diplôme ou grade d'associée ou associé	28,1 %	42,5 %
Baccalauréat	68,5 %	54,2 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	3,4 %	3,3 %

**Tableau D-6 : Profil des candidates et candidats de l'Île-du-Prince-Édouard
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007 (suite)**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Durée du programme		
Moins de 34 semaines	13,0 %	41,8 %
34 semaines	61,5 %	36,6 %
Plus de 34 semaines	25,5 %	21,6 %
Nombre moyen de semaines	34,39	25,49
Échelon dans le programme		
Première année	41,8 %	52,3 %
Deuxième année	26,3 %	26,1 %
Troisième année	14,9 %	9,8 %
Quatrième année	15,9 %	11,8 %
Cinquième année ou plus	1,1 %	
Renseignements d'ordre financier		
Droits de scolarité et autres droits	5 418 \$	3 115 \$
Total des dépenses évaluées	14 340 \$	10 179 \$
Revenu total : personnel, parent, conjointe ou conjoint	37 328 \$	51 874 \$
Revenu parental des étudiantes et étudiants financièrement dépendants	50 171 \$	85 385 \$
Total des besoins évalués	9 153 \$	(4 310 \$)
Total des prêts accordés antérieurement	24 769 \$	6 565 \$
Endettement à ce jour moins remise de la province	22 356 \$	6 565 \$

**Tableau D-7 : Profil des candidates et candidats de Terre-Neuve-et-Labrador
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Caractéristiques des étudiantes et étudiants		
Étudiantes et étudiants		
Nombre	9 172	503
Pourcentage du total des demandes	95 %	5 %
Catégorie		
Célibataire, dépendant, vit chez ses parents	10,3 %	16,9 %
Célibataire, dépendant, ne vit pas chez ses parents	36,5 %	36,8 %
Célibataire, indépendant, vit chez ses parents	7,2 %	9,5 %
Célibataire, indépendant, ne vit pas chez ses parents	37,8 %	27,6 %
En couple	4,1 %	8,3 %
Parent célibataire	4,1 %	0,8 %
Âge moyen	22,14	22,61
Sexe féminin	62,9 %	50,7 %
Indépendante ou indépendant	53,2 %	46,3 %
Vivant chez ses parents	25,2 %	34,2 %
Ayant des personnes à charge	11,9 %	3,6 %
État matrimonial		
Célibataire	91,8 %	90,9 %
Parent célibataire	4,1 %	0,8 %
En couple	4,1 %	8,3 %
Scolarité		
Type d'établissement		
Collège	21,9 %	25,8 %
Secteur privé	17,1 %	13,3 %
Université	61,0 %	60,8 %
Grade ou degré		
Certificat, diplôme ou grade d'associée ou associé	39,4 %	41,0 %
Baccalauréat	57,8 %	54,9 %
2 ^e ou 3 ^e cycle	2,8 %	4,2 %

**Tableau D-7 : Profil des candidates et candidats de Terre-Neuve-et-Labrador
qui n'ont pas reçu d'aide financière en 2006-2007 (suite)**

	Demandes acceptées	Demandes rejetées
Durée du programme		
Moins de 34 semaines	66,4 %	96,0 %
34 semaines	7,1 %	1,8 %
Plus de 34 semaines	26,5 %	2,2 %
Nombre moyen de semaines	31,94	20,44
Échelon dans le programme		
Première année	44,1 %	50,5 %
Deuxième année	25,5 %	18,9 %
Troisième année	14,2 %	16,5 %
Quatrième année	11,1 %	10,5 %
Cinquième année ou plus	4,8 %	3,6 %
Renseignements d'ordre financier		
Droits de scolarité et autres droits	1 985 \$	1 820 \$
Total des dépenses évaluées	11 879 \$	7 107 \$
Revenu total : personnel, parent, conjointe ou conjoint	37 139 \$	41 445 \$
Revenu parental des étudiantes et étudiants financièrement dépendants	45 682 \$	58 047 \$
Total des besoins évalués	9 827 \$	(3 965 \$)
Total des prêts accordés antérieurement	24 048 \$	11 544 \$
Endettement à ce jour moins remise de la province	23 982 \$	11 512 \$

